

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés du SIRMOTOM



Adopté le XX/XX/XXXX
par le conseil syndical

Le PLPDMA est à la disposition du public à l'accueil du SIRMOTOM

SIRMOTOM (Syndicat de la Région de Montereau-fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères)
22 rue de la Grande Haie, 77130 Montereau-fault-Yonne
Tél. : 01 64 32 67 23 - Télécopie : 01 64 32 08 12 - E-mail : sirmotom@wanadoo.fr



Introduction au PLPDMA du SIRMOTOM

« Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ». La prévention des déchets vise à réduire à la source l'importante quantité de déchets produite. En effet, après une hausse importante de la production des déchets ménagers et assimilés, la tendance s'est stabilisée et a même amorcé une diminution.

C'est notamment grâce à la mise en place des plans de prévention. Règlementaire depuis 2012, la mise en place des nouveaux plans locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés doit permettre l'établissement d'une dynamique des territoires et tendre à sortir de la logique de consommation linéaire : produire, consommer, jeter pour s'orienter vers une logique d'économie circulaire.

L'origine de la production des déchets étant multiple, la prévention s'intéresse à toutes ses causes et devient l'outil de planification des actions de sensibilisation des citoyens, d'économie circulaire mais aussi sociale et solidaire. Elle s'inscrit pleinement dans les enjeux actuels de transition écologique et de développement durable.

Le SIRMOTOM est depuis longtemps impliqué dans la démarche de prévention des déchets. De 2011 à 2016, la réduction des quantités de déchets du territoire a été amorcée par la mise en place d'un Plan local de prévention accompagné par l'Ademe. Grâce aux actions mises en œuvre, les objectifs de réduction fixés sont atteints : -7% d'Ordures Ménagères et Assimilées.

Le nouveau Programme de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) qui est détaillé dans ce document dessine la politique du Syndicat en matière de réduction des déchets pour les six prochaines années. Le plan d'action défini dans ce programme s'articule autour de plusieurs axes thématiques, comme le développement du réemploi, la réduction du gaspillage alimentaire, ou la réduction des biodéchets. Cet outil de pilotage adopté pour 6 ans restera évidemment évolutif et sera amené à évoluer au fur et à mesure afin de s'adapter aux nouvelles contraintes ou opportunités du territoire.

Point de vigilance : La comparaison des valeurs présentées révèle parfois des disparités. Cette cohérence imparfaite est due à plusieurs facteurs : années prises en compte ; sources ; erreurs (unités, imprécisions, définitions, périmètre) ; écart entre tonnages entrants et sortants (effet de stock) ; distinctions de catégories non réalisables pour certains flux multi-origines ; application d'hypothèse de calcul ; etc ...

Ce programme est disponible en ligne sur le site internet du SIRMOTOM : www.sirmotom.fr.



Glossaire

ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AIP REFON	Entreprise d'Insertion Professionnelle de la Région de Fontainebleau
AMO	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
AV	Apport volontaire
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CC	Communauté de communes
CC2F	Communes des Deux Fleuves
CGCT	Code général des collectivités territoriales
CRIF	Conseil régional d'Île-de-France
CS	Collecte Sélective
CVE	Centre de Valorisation Energétique
D3E ou DEEE	Déchets d'équipements électriques et électroniques
DASRI	Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
DD	Déchets Dangereux
DEA	Déchets d'Eléments d'Ameublement
DMA	Déchets Ménagers et Assimilés
DMS	Déchets Ménagers Spéciaux
DR ASDP IDF	Direction régionale de l'Agence de Services et de Paiement d'Île-de-France
DSP	Délégation de Service Public
E2C	L'Ecole de la deuxième Chance
FCTVA	Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée
IDF	Ile de France
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
ISDND	Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux
JRM	Journaux/Revue/Magazines
Loi NOTRe	Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République
LTECV	Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte
MO	Maîtrise d'Œuvre
OMR	Ordures ménagères résiduelles
ORDIF	Observatoire Régional des Déchets d'Île-de-France
PaP	Porte à Porte
PAV	Points d'apport volontaire
PLPD	Programme Local de Prévention des Déchets
PLPDMA	Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
SIRMOTOM	Syndicat de la Région de Montereau-fault-Yonne pour le traitement des Ordures Ménagères
SMETOM-GEEODE	Syndicat Mixte fermé « Est Seine et Marne » pour le Traitement des Ordures Ménagères
Sovalem	SOciété de VALorisation Energétique Monterelaise
SYTRADEM	Syndicat de Traitement des Déchets Ménagers du Sud-Est Seine et Marne
SYTRAVAL	Syndicat de Tri des emballages ménagers et journaux en vue de leur recyclage
TEOM	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
TI	Tarifification incitative
TLC	Textile/Linge/Chaussures
UIDND	Usine d'Incinération de Déchets Non Dangereux



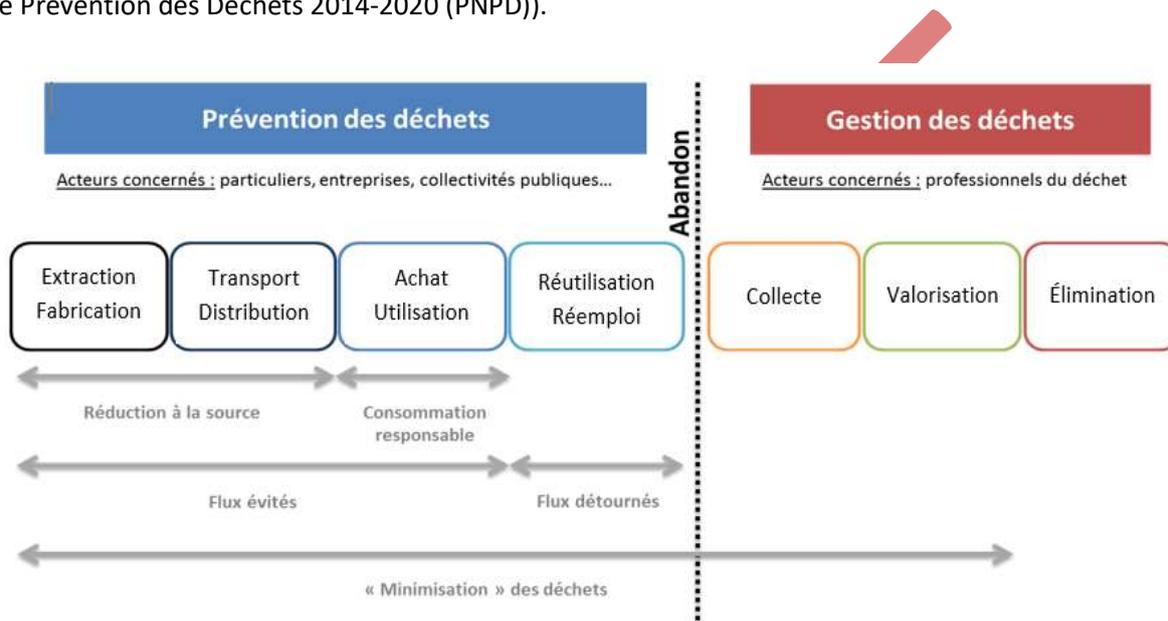
Sommaire

Introduction au PLPDMA du SIRMOTOM.....	1
Glossaire.....	2
Sommaire.....	3
1 Contexte du PLPDMA.....	4
1.1 Qu'est-ce que la prévention des déchets ?.....	4
1.2 Cadre normatif de la prévention des déchets.....	5
1.3 Qu'est ce qu'un PLPDMA ?.....	6
1.4 La prévention des déchets et l'économie circulaire.....	8
1.5 Périmètre du PLPDMA : les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA).....	10
1.6 Modalités de mise en œuvre des PLPDMA.....	11
1.7 Le PLPDMA du SIRMOTOM.....	12
2 Présentation du SIRMOTOM.....	14
2.1 Le territoire desservi.....	14
2.2 Historique et compétences.....	17
2.3 Organisation du syndicat.....	19
2.4 Service rendu.....	21
2.5 Installations et équipements du syndicat.....	22
2.6 Les projets en cours ou à venir.....	23
3 Etat des lieux et diagnostic du territoire.....	24
3.1 Socio-économie du territoire.....	24
3.2 Mode de gestion et production de déchets.....	38
3.3 La prévention des déchets sur le territoire.....	57
3.4 Acteurs partenaires et programmes d'actions connexes.....	68
4 Diagnostic.....	73
4.1 Gisement d'évitement.....	73
4.2 Synthèse du territoire (Matrice AFOM/Matrice SWOT).....	77
5 Objectifs Globaux du PLPDMA.....	78
6 Programme d'action.....	80
Table des annexes.....	83

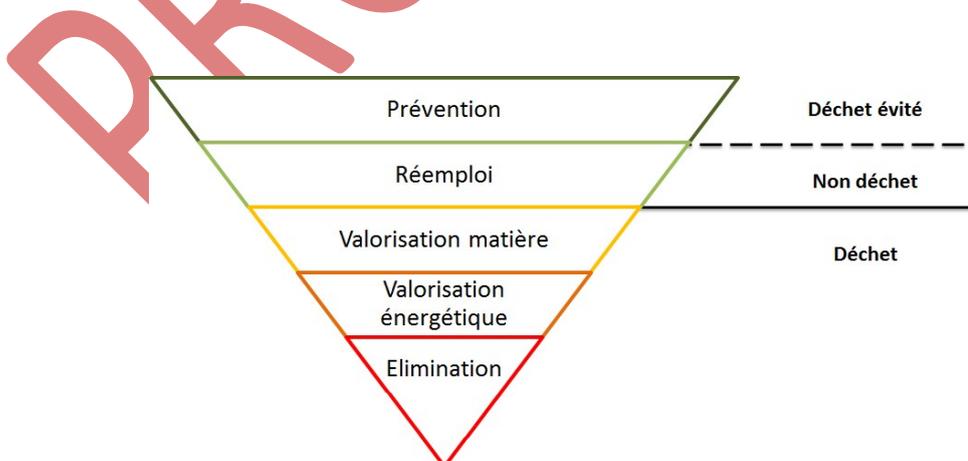
1 Contexte du PLPDMA

1.1 Qu'est-ce que la prévention des déchets ?

La « prévention des déchets » consiste à réduire la quantité ou la nocivité des déchets produits, en intervenant à la fois sur leur mode de production et de consommation. Elle présente un fort enjeu en permettant de réduire les impacts environnementaux et les coûts associés à la gestion des déchets, mais également les impacts environnementaux dus à l'extraction des ressources naturelles, à la production des biens et services, à leur distribution et à leur utilisation (extrait du Programme National de Prévention des Déchets 2014-2020 (PNPD)).



La hiérarchie européenne et française des modes de gestion des déchets place la prévention au sommet des priorités des politiques de gestion des déchets (directive cadre déchets 2008/98/CE). Elle considère en effet que « le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas ».





1.2 Cadre normatif de la prévention des déchets

Le cadre normatif en matière de prévention a beaucoup évolué depuis l'introduction du concept de prévention en 1992 (loi du 13 juillet sur les déchets). Le tableau présenté ci-dessous en liste toutes les grandes étapes.

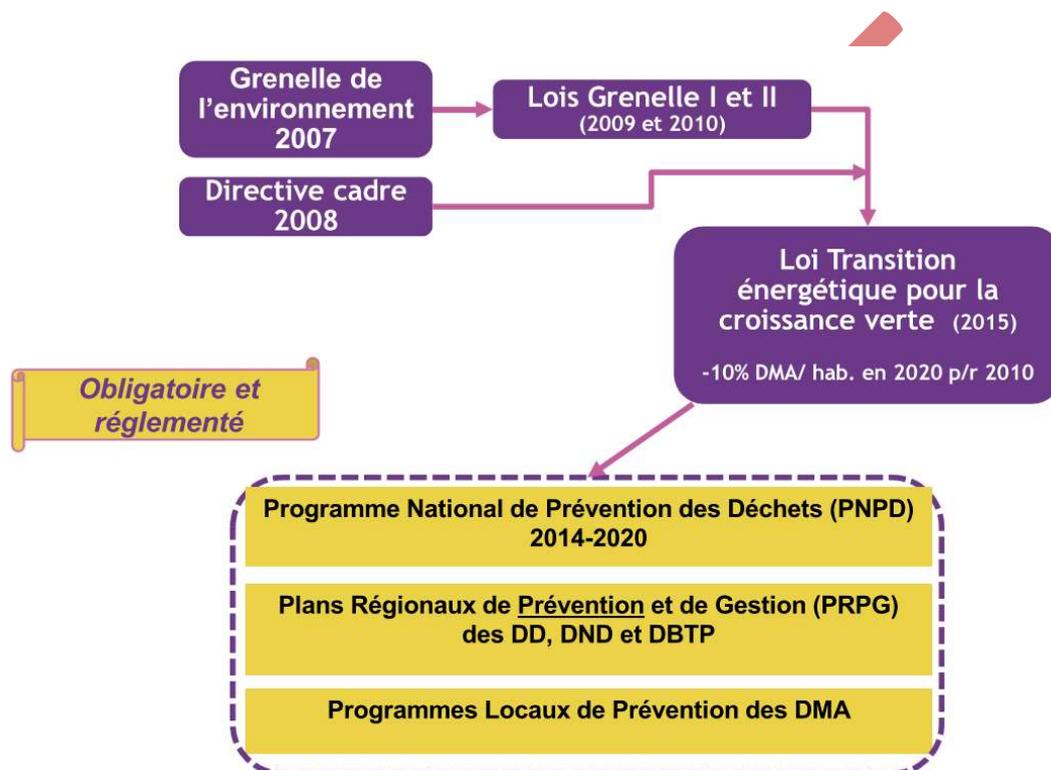
Les grandes dates de la prévention des déchets

- **1992** : Loi du 13 juillet sur les déchets : introduction du concept de prévention
- **2004** : 1^{er} Plan national de prévention de la production des déchets (2004-2013) (volontaire)
- **2006** : Plan national de soutien au compostage domestique
- **2008** : Directive cadre européenne sur les déchets (directives n°2008/98/CE) : priorité donnée à la prévention dans la hiérarchie des modes de gestion des déchets
- **2009** : Loi du 3 août (dite Grenelle de l'environnement)
- **2010** : Loi du 12 juillet (dite Grenelle de l'environnement II) : réduction de 7% des OMA par habitant sur 5 ans (2008-2013)
- **2013** : Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire : diminution de 50% du gaspillage alimentaire d'ici 2025
- **2014** : Loi du 17 mars relative à la consommation (affichage de la durée de disponibilité des pièces détachées, allongement de la durée de garantie légale de conformité)
- **2014** : Programme national de prévention des déchets (PNPD) 2014-2020 (obligatoire) : objectif global de réduction de 7% des DMA par habitant en 2020 par rapport à 2010, stabilisation des quantités de déchets d'activités économiques (DAE) et du bâtiment et travaux publics (BTP) au cours de cette période
- **2015** : Loi du 7 août relative à la nouvelle organisation territoriale de la République (dite « loi NOTRe ») : transfert des compétences de planification « déchets » des départements aux régions, avec mise en place d'un plan régional unique de gestion et de prévention de tous les types de déchets
- **2015** : Loi du 17 août relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) : objectif de réduction de 30% des déchets non dangereux non inertes mis en décharge entre 2010 et 2020 (50% en 2025), promotion de l'économie circulaire, objectif de réduction des quantités de déchets des activités économiques y compris BTP et révision de l'objectif de réduction des DMA par habitant à 10% à l'horizon 2020
- **2016** : Loi du 11 février sur le gaspillage alimentaire définissant notamment l'ordre de priorité des actions à mener en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire
- **2018** : Feuille de route économie circulaire (FREC) : décline de manière opérationnelle 50 mesures pour une économie 100% circulaire
- **2020** : Loi du 10 février relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire : accélérer le changement des modèles de production et de consommation afin de réduire les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat



La réglementation française définit 3 niveaux de mise en œuvre des politiques publiques de prévention des déchets :

- le Programme National de Prévention des Déchets 2014-2020 (PNPD) ;
- les Plans Régionaux de Prévention et Gestion des Déchets (dangereux, non dangereux et BTP) ;
- les Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) obligatoires depuis le 1^{er} janvier 2012. Ils sont portés par les collectivités en charge de la collecte des déchets.



1.3 Qu'est ce qu'un PLPDMA ?

Un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés consiste en la mise en œuvre, par les acteurs d'un territoire donné, d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis à l'issue du diagnostic du territoire, notamment en matière de réduction des déchets ménagers et assimilés (DMA). Les PLPDMA permettent ainsi de :

- territorialiser et préciser des objectifs opérationnels de prévention des déchets ;
- définir les actions à mettre en œuvre pour les atteindre.

Le PLPDMA doit donc être compatible avec les documents de niveau supérieur que sont le PNPD (échelon national) et le PRPGD (échelon régional).

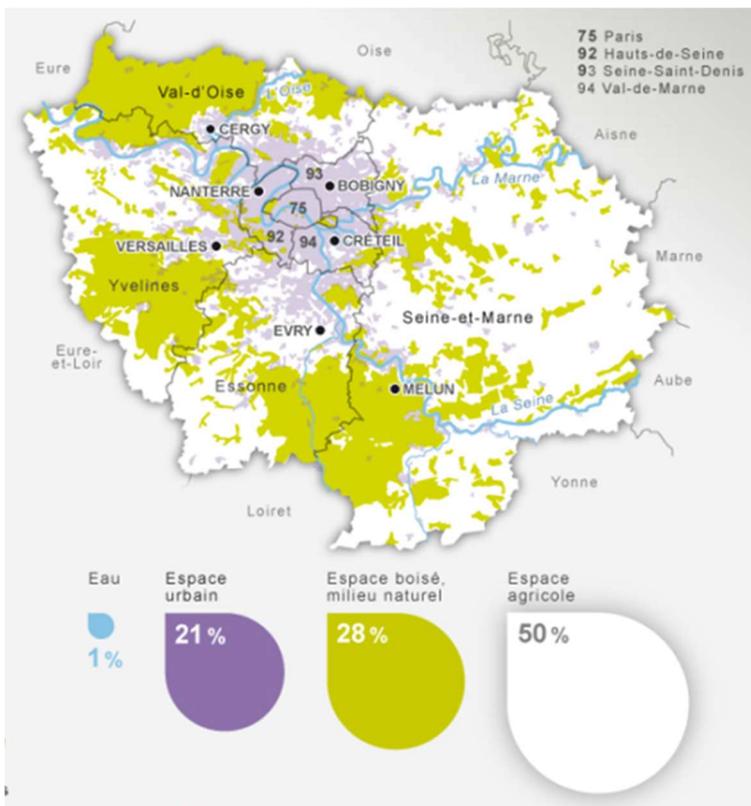
Le PNPD 2014-2020 a pour enjeu principal de rompre le lien entre la croissance économique et la production de déchets. Il cible toutes les catégories de déchets (DMA, DAE, Déchets du BTP) et tous

les acteurs économiques (ménages, entreprises et administrations). Il prévoit 54 actions concrètes réparties en 13 axes stratégiques couvrant l'ensemble des thématiques associées à la prévention des déchets. Il prévoit également 3 grands objectifs :

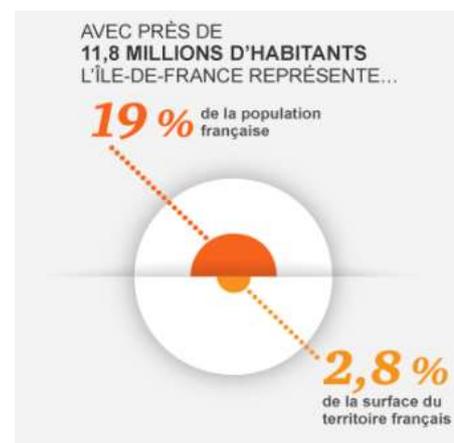
- La réduction des DMA par habitant de 7% entre 2010 et 2020 (augmentée à 10% dans la LTECV) ;
- La stabilisation (à minima) des DAE produits à l'horizon 2020* ;
- La stabilisation (à minima) des déchets du BTP produits à l'horizon 2020*.

* objectifs accentués par la LTECV qui prévoit une réduction des DAE et des déchets du BTP

Les objectifs règlementaires que le SIRMOTOM doit se fixer pour répondre au PNPD sont donc, à minima, de contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux (-10% de DMA/Hab en 2020 p/r 2010), objectifs à adapter aux éventuelles spécificités de son territoire.



A l'échelon régional, l'enjeu du PRPGD de la région Île de France est de taille, que ce soit sur le plan environnemental (faire en sorte de tendre vers une consommation sobre et responsable des ressources naturelles) ou sur le plan économique (la gestion des déchets emploie près de 24 000 personnes à ce jour en Île-de-France) en tenant compte de ses spécificités territoriales.



Documents extraits du site internet de la région Île de France.

Le Conseil Régional d'Île de France a approuvé le PRPGD et son rapport environnemental associé par délibération le 21 novembre 2019. Le projet de plan finalisé fin 2018 a passé les étapes de consultation puis d'enquête publique, avant l'approbation définitive du plan par l'assemblée régionale. La phase de concertation qui a eu lieu de fin 2017 à mi-2018 a permis de faire participer aussi bien les entreprises du BTP que les collectivités et les associations. Le SIRMOTOM a ainsi notamment pu émettre son avis lors de participations à certains groupes de travail sur des thématiques comme les déchets dangereux, la prévention des déchets, les déchets post-catastrophe, etc.



A l'issue de la réunion de la CCES du PRPGD qui a eu lieu en date du 13 décembre 2018, voici la synthèse des principaux objectifs du PRPGD francilien tels que définis à la date de rédaction de ce rapport (liste complète des objectifs disponible en Annexe 1).

Flux concerné et type d'objectif	Principaux objectifs du PRPGD	Principales valeurs cibles / Indicateur
Réduction des DMA	Réduction des DMA en kg/hab : atteindre -10% en 2025 et dépasser -10% en 2031 par rapport à 2010	2016 : - 3,6 % (457,64 kg/hab) 2025 : - 10 % (429,2 kg /hab) 2031 : réduction supérieure à - 10 %
	Lutte contre le gaspillage alimentaire	Réduire le gaspillage alimentaire de 50 % d'ici à 2025 par rapport à 2013 et de 60 % en 2031
	100 % du territoire francilien couvert par des PLPDMA d'ici à 2020	Fin 2018 : 38 % soit 13 collectivités 2020 : 100 %
	Développement de la Tarification Incitative + objectif régional complémentaire : 100 % des territoires engagés dans une étude de faisabilité en 2025	2018 : 108 000 habitants (1 %) dans 4 collectivités 2025 : 1 800 000 habitants (15 %) 2031 : 3 600 000 habitants (30 %)
	Développement du réemploi et de la préparation à la réutilisation, notamment DEEE, textiles et ameublement	Doubler le nombre de structures de réemploi à l'horizon 2031 Valeur cible : + 4 structures /an
Valorisation matière des DMA	Généralisation du tri des emballages plastiques à l'horizon 2022	2022 : 100% des franciliens en extension des consignes de tri
	Déploiement de l'harmonisation des consignes et des codes couleurs des contenants de collecte sélective	Verre 2015 : 49 % / 2022 : 100% Emballages 2015 : 74 % / 2022 : 100% OMr 2015 : 18 % / 2031 : 100%
Valorisation matière des déchets organiques	Généralisation du tri à la source des déchets organiques en 2025 sans obligation de moyen	Déclinaison : priorité aux gros producteurs (hors SP et assimilés), puis généralisation aux ménages
Réemploi/valorisation matière des textiles	Doubler la collecte d'ici 2031	2015 : 2,1 kg/hab 2031 : 4,6 kg/hab
Stockage des DMA	Ramener la quantité de DMA enfouie à 10% ou moins de la quantité totale de DMA produite en 2031	Plafond : 563 952 tonnes (estimation)
Stockage des DI	limiter le recours au stockage Assurer une répartition équilibrée et encadrer les zones de chalandises Garantir une traçabilité et un transport soutenable	2015 : 7,7 Mt (35 % des DI) 2025 : 6,4 Mt 2031 : 1,2Mt
Déchets en situation exceptionnelle	Assurer la gestion des déchets en situation exceptionnelle : développer des outils régionaux de suivi systématique et limiter la production de déchets et de développement des dépôts sauvages post crise	NA
Tous	Connaissance des gisements et des filières	Amélioration des sources de données et de leur cohérence

1.4 La prévention des déchets et l'économie circulaire

L'économie circulaire peut se définir comme un modèle économique de production et de consommation durable. Notre modèle actuel de production et de consommation est dit « linéaire ». Il consiste à extraire des matières premières, les transformer, les consommer et les jeter. L'économie circulaire cherche à « boucler la boucle » et repose sur sept piliers, répartis dans trois domaines.

L'économie circulaire 3 domaines, 7 piliers

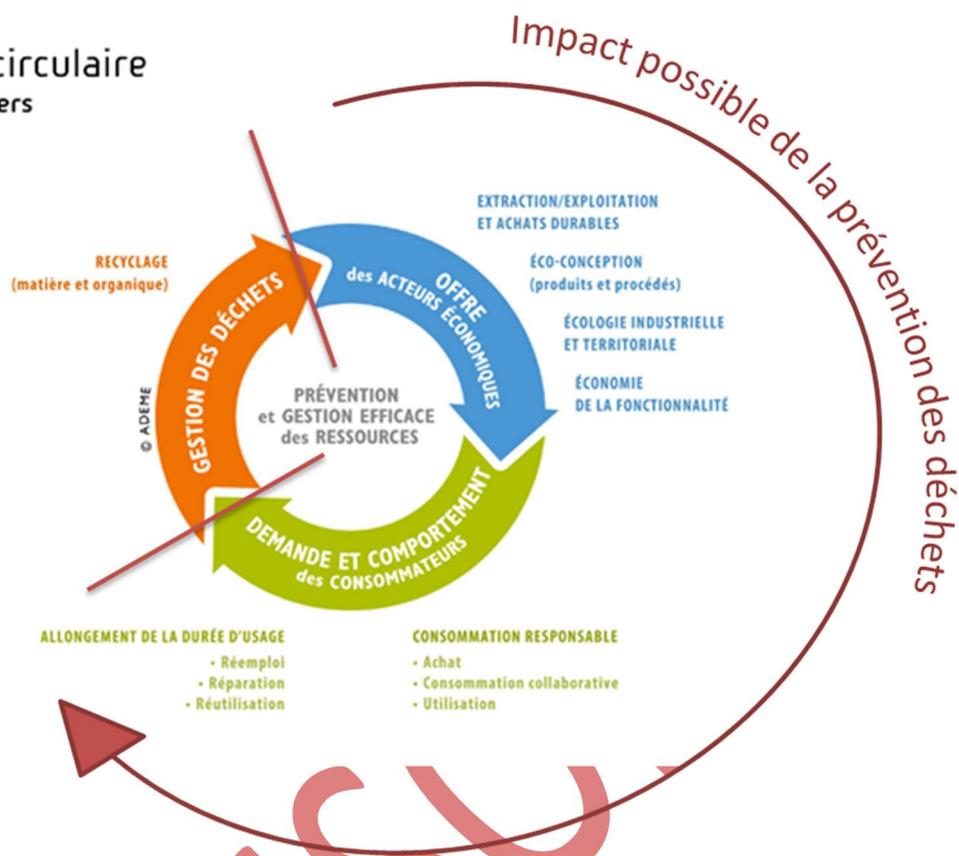


Figure adaptée d'après le schéma économie circulaire de l'ADEME.

La prévention des déchets tient donc assez logiquement une place prépondérante dans l'économie circulaire et peut s'appliquer dans deux de ses trois « secteurs » :

- Offre des acteurs économiques ;
- Demande et comportement des consommateurs.

Depuis le 23 avril 2018, date de présentation de la première "Feuille de route pour l'économie circulaire", la France a donc un "plan de bataille anti-déchets et anti-gaspillage". Elle compte 50 mesures et donne le cap d'un changement de modèle écologique, sociétal et économique. Elle permet d'expliquer de manière opérationnelle la transition à opérer pour passer du modèle économique linéaire actuel à un modèle circulaire. Ce nouveau modèle intègrera l'ensemble du cycle de vie des produits, de leur éco-conception à la gestion des déchets, en passant bien évidemment par leur consommation en limitant les gaspillages.





À cela s'ajoutent des évolutions du cadre européen. En effet, l'union européenne a adopté en mai 2018, dans le cadre du « paquet économie circulaire », quatre directives venant modifier les textes préexistants relatifs aux déchets et ainsi faire évoluer le cadre réglementaire communautaire applicable à la gestion des déchets.

La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire vient donner de l'ampleur à ces mesures.

Cette nouvelle loi a été promulguée pour accélérer le changement des modèles de production et de consommation afin de réduire les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat.

Elle est axée autour de différentes problématiques (les indications données sont indicatives et non exhaustives) :

- **Réduire les déchets et sortir du plastique jetable :**

Elle a pour objectif 15% de déchets ménagers par habitant et -5% de déchets d'activités économiques et fin du plastique jetable d'ici 2040.

- **Informier davantage les consommateurs :**

Les caractéristiques environnementales des produits devront être harmonisées à compter de 2022. Ils devront être au courant des perturbateurs endocriniens des produits. Afin de lutter contre l'obsolescence programmée un indice de réparabilité obligatoire sera mis en place d'ici 2024.

- **Mieux produire et agir contre le gaspillage :**

Il sera possible de répondre à cette problématique en interdisant de détruire des invendus non alimentaires neufs, en autorisant la vente à l'unité de médicament, en supprimant l'impression systématique des tickets de caisse, en créant des fonds de réemplois solidaires ou en encourageant la vente en vrac par exemple.

- **Responsabilité des producteurs et lutte contre les dépôts sauvages :**

Les pollueurs-payeurs doivent trouver des solutions afin que leurs produits soient plus recyclables, des malus et bonus sont attribués aux personnes concernées. Une grande partie des déchets seront repris gratuitement dans les déchetteries pour lutter contre les dépôts sauvages. Des renforcements dans les sanctions seront mis en place (amende, renforcement des pouvoirs publics...).

L'économie circulaire et la prévention des déchets étant très liés, le PLPDMA du SIRMOTOM doit également tenir compte des grandes mesures de cette « feuille de route » et de ce « paquet économie circulaire » dans son PLPDMA (et cela, même si certaines ne sont encore que des lignes directrices).

1.5 Périmètre du PLPDMA : les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)

Le PLPDMA porte uniquement sur les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA). Ces derniers sont généralement constitués à 80% environ de déchets ménagers, les déchets assimilés étant des déchets



de petites entreprises ou d'administrations, collectés en même temps que les déchets ménagers (c'est-à-dire les déchets collectés par la collectivité territoriale dans le cadre de ses missions de service public). Ne sont donc pas concernés les déchets du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP), ni ceux des acteurs économiques, qui ne sont pas collectés par la collectivité territoriale au titre des déchets assimilés.



Source : CGDD

1.6 Modalités de mise en œuvre des PLPDMA

L'élaboration des PLPDMA est obligatoire depuis le 1er janvier 2012, conformément à l'article L. 541-15-1 du code de l'environnement (modifié par la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, art. 194, V) : « Les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés doivent définir, au plus tard le 1er janvier 2012, un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre ». Le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 précise le contenu et les modalités d'élaboration des PLPDMA. Il est codifié aux articles R. 541-41-19 à 28 du code de l'environnement.

Les modalités d'élaboration et de révision des PLPDMA sont réglementées. Ainsi, en conformité avec le décret du 10 juin 2015, l'élaboration du programme doit respecter différentes modalités, dont notamment :

- La création d'une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) ;
- La réalisation d'un état des lieux ;
- La définition d'objectifs de réduction des DMA ;
- La définition de mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs et un calendrier prévisionnel ;
- Des indicateurs et la méthode pour les évaluer ;
- Les modalités de diffusion et d'échange des informations avec les acteurs concernés.

Le PLPDMA doit aussi être mis à disposition du public, faire l'objet d'un bilan annuel et être réévalué au moins tous les six ans par la CCES.

Le cycle d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi du PLPDMA est schématisé sur la figure suivante. C'est le cycle de « vie » du PLPDMA. Il illustre son caractère permanent, modifiable et révisable.

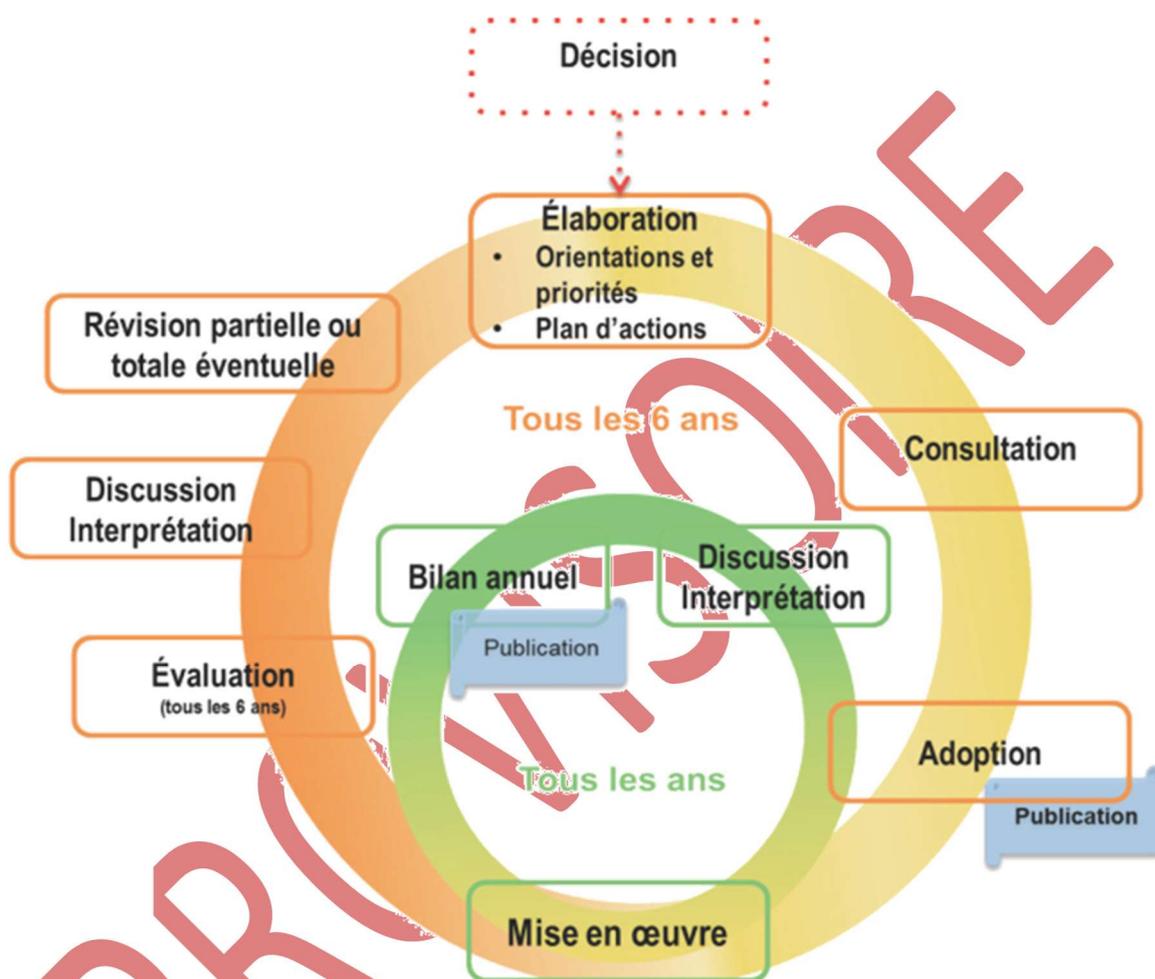


Figure extraite de la synthèse « élaborer et conduire avec succès un PLPDMA », ADEME.

1.7 Le PLPDMA du SIRMOTOM

1.7.1 Engagement du processus d'élaboration d'un PLPDMA

En date du 8 juin 2018, une délibération du conseil syndical autorise le président du SIRMOTOM à mettre en œuvre le PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés).



1.7.2 Création de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES)

À cette même date, afin d'assurer le pilotage et la gouvernance du PLPDMA, une délibération autorise la création d'une CCES. Sont alors nommés :

M. Yves JEGO, Président de la CCES

Et Me. Christina QUERMELIN, Représentante du Président

Lors de cette délibération, le 1^{er} collège des représentants « collectivité territoriale compétente » a été composé et les services du SIRMOTOM sont chargés de former les collèges 2, 3 et 4 et d'assurer le secrétariat de cette CCES.

La composition de la CCES est synthétisée dans le tableau ci-dessous :

Président :	Représentante du Président
M. Yves JEGO	Me. Christina QUERMELIN
Collège « collectivité territoriale compétente »	Collège « Etat et organismes publics »
Me. Christina QUERMELIN M. Vincent CHIANESE M. Frédéric FONTAINE M. Michel MARTI M. Lionel VALLEE	Conseil Régional d'Ile-de-France Conseil départemental de Seine-et-Marne ADEME
Collège « Acteurs de la prévention et de la gestion des déchets »	Collège « Société civile »
Liste détaillée en annexe 2	Liste détaillée en annexe 2

La composition complète et détaillée est disponible en Annexe 2.

1.7.3 Fonctionnement de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES)

La CCES est un lieu de co-construction, à vocation consultative et prospective :

- La CCES donne son avis sur le projet ;
- Un bilan du PLPDMA lui est présenté chaque année ;
- La CCES évalue le PLPDMA tous les six ans.

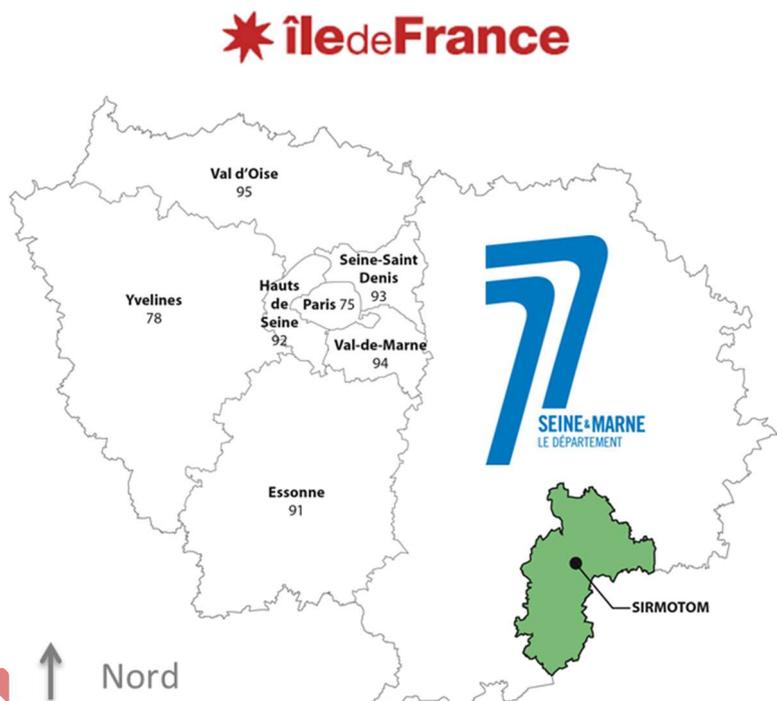
Elle participe donc à la construction du PLPDMA et donne son avis aux différentes étapes clés de la procédure de révision et se réunit également une fois par an, lors du bilan annuel du PLPDMA. Ses avis et travaux consultatifs sont transmis à l'exécutif de la collectivité en charge du PLPDMA, qui reste décisionnaire. Le règlement de la CCES du SIRMOTOM est disponible en Annexe 3.

2 Présentation du SIRMOTOM

2.1 Le territoire desservi

Le SIRMOTOM (Syndicat de la Région de Montereau-fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères) est un syndicat mixte fermé qui a pour compétence la collecte des déchets ménagers et assimilés. Le territoire du SIRMOTOM est localisé au sud de la région Ile de France, dans le département de la Seine et Marne.

Les 39 communes appartenant au SIRMOTOM sont issues de 5 communautés de communes différentes et représentent une population de 54 193 habitants desservis (données Insee 2016 en vigueur au 01/01/2019 - population municipale).



Les territoires limitrophes au SIRMOTOM sont situés soit dans le département de la Seine et Marne, soit dans celui de l'Yonne. Les principaux syndicats à compétence de collecte et/ou de traitement de ces territoires sont les suivants :

- SMETOM-GEOODE
- SYTRADEM
- SMICTOM LOMBRIC
- SMETOM de la vallée du Loing
- La Communauté de communes Yonne Nord
- La Communauté de communes Gâtinais en Bourgogne

A noter :

- Le SIRMOTOM délègue sa compétence traitement au SYTRADEM qui traite ainsi les Ordures ménagères résiduelles et les déchets des collectes sélectives du SIRMOTOM et du SMETOM-GEOODE (cf. explication dans le paragraphe suivant : 2.2 Les compétences).
- Le SIRMOTOM fait partie de l'association du GEDEM77 qui regroupe la majorité des syndicats de collecte et de traitement du département de la Seine et Marne.



Les communes et communautés de communes du SIRMOTOM

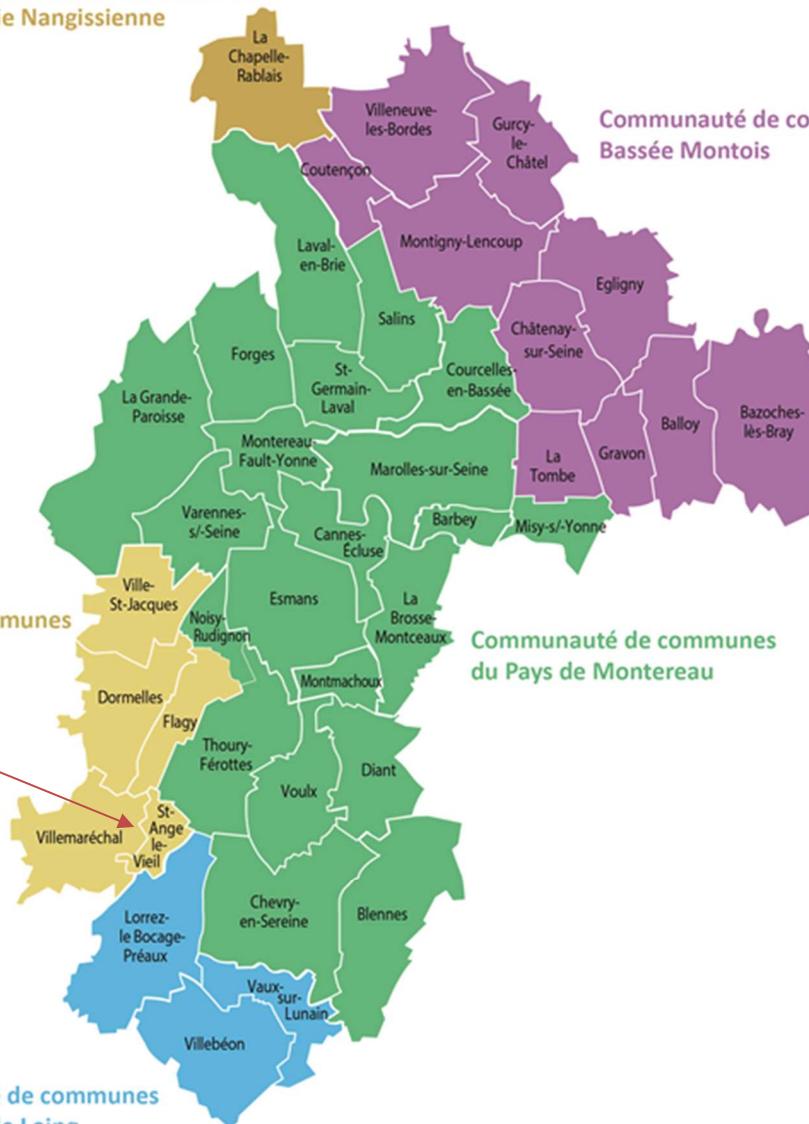
Communauté de communes
Brie Nangissienne

Communauté de communes
Bassée Montois

Communauté de communes
Moret Seine et Loing

Communauté de communes
du Pays de Montereau

Communauté de communes
Gâtinais Val de Loing



Les communes de Villemaréchal et Saint-Ange-le-Viel ont fusionné début 2019 pour former la commune nouvelle de Villemaréchal

Les chiffres clés :

(Données INSEE 2016, en vigueur au 01/01/2019)

Nombre de communes : 39 communes appartenant à 5 communautés de communes.

Remarques : Deux communes du territoire ont fusionné en 2019 pour former la commune nouvelle de Villemaréchal (Saint-Ange-le-Viel et Villemaréchal).

Population totale du SIRMOTOM : 55 277 habitants.

Population municipale du SIRMOTOM : 54 193 habitants.

Taux d'habitat collectif : 31 %

Typologie d'habitat du territoire : mixte à dominante rural.



Détails communautés de communes / communes / habitant du territoire du SIRMOTOM

CC de Moret Seine et Loing			CC du Pays de Montereau		
Dormelles	807	hab.	Barbey	146	hab.
Flagy	643	hab.	Blennes	560	hab.
Saint-Ange-le-Viel*	235	hab.	Cannes-Ecluse	2 477	hab.
Villemaréchal*	875	hab.	Chevry-en-Sereine	518	hab.
Ville-Saint-Jacques	793	hab.	Courcelles-en-Bassée	219	hab.
CC Gatinais Val de Loing			Diant	192	hab.
Lorrez-le-Bocage-Préaux	1 260	hab.	Esmans	905	hab.
Vaux-sur-Lunain	219	hab.	Forges	428	hab.
Villebéon	480	hab.	La Brosse-Montceaux	800	hab.
CC Bassée et Montois			La Grande-Paroisse	2 763	hab.
Balloy	326	hab.	Laval-en-Brie	467	hab.
Bazoches-lès-Bray	861	hab.	Marolles-sur-Seine	1 722	hab.
Châtenay-sur-Seine	1 020	hab.	Misy-sur-Yonne	977	hab.
Coutençon	298	hab.	Montereau-fault-Yonne	19 361	hab.
Egligny	335	hab.	Montmachoux	241	hab.
Gravon	159	hab.	Noisy-Rudignon	616	hab.
Gurcy-le-Châtel	576	hab.	Saint-Germain-Laval	2 790	hab.
La Tombe	233	hab.	Salins	1 082	hab.
Montigny-Lencoup	1 369	hab.	Thoury-Férottes	674	hab.
Villeneuve-les-Bordes	610	hab.	Varennes-sur-Seine	3 429	hab.
			Voulx	1 762	hab.
			CC de la Brie Nangissienne		
			La-Chapelle-Rablais	965	hab.

hab. = population municipale, recensement 2016 données INSEE (en vigueur au 01/01/2019)

* Saint-Ange-le-Viel et Villemaréchal ont fusionné en 2019 pour former la commune nouvelle de Villemaréchal.

Entre 2018 et 2019, la population du territoire a augmenté de 566 habitants. Depuis ces dernières années, le territoire connaît une croissance démographique relativement constante avec 4 279 habitants supplémentaires sur les six dernières années de 2010 à 2015, soit une augmentation de 8,57% (Chiffres : population municipale, recensement 2010 et 2016 données INSEE en vigueur respectivement au 01/01/2013 et au 01/01/2019).

Statistiques des communautés de communes du territoire du SIRMOTOM

	Nombre de communes	Population*	Part / Population*
CC Bassée-Montois	10	5 787	10,68 %
CC Brie Nangissienne	1	965	1,78 %
CC du Pays de Montereau	21	42 129	77,74 %
CC Gâtinais Val de Loing	3	1 959	3,61 %
CC Moret Seine et Loing	4	3 353	6,19 %
Total général	39	54 193	100,0%

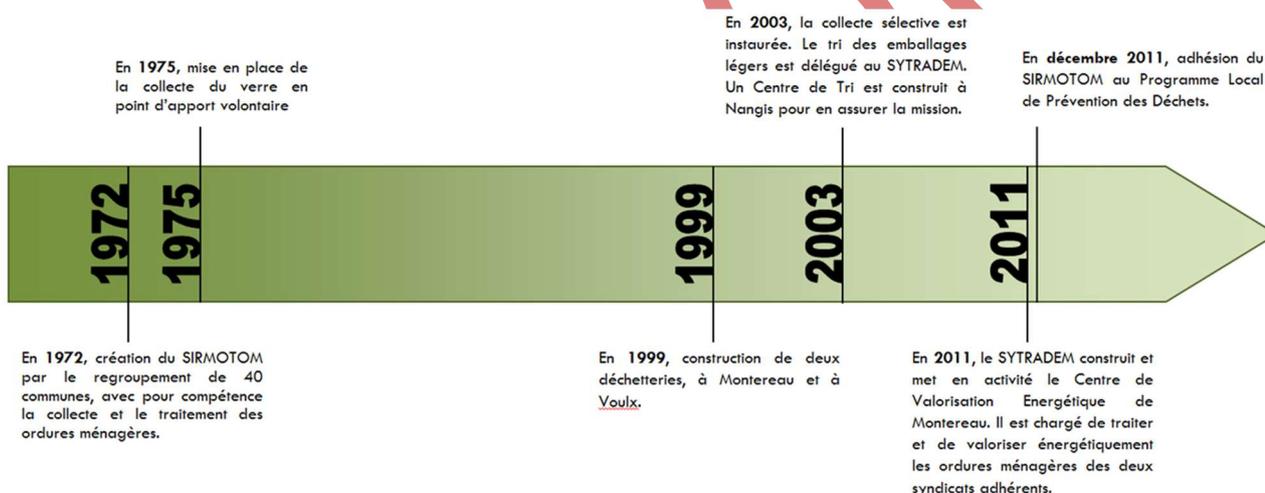
*hab. = population totale, recensement données INSEE 2016 (en vigueur au 01/01/2019)



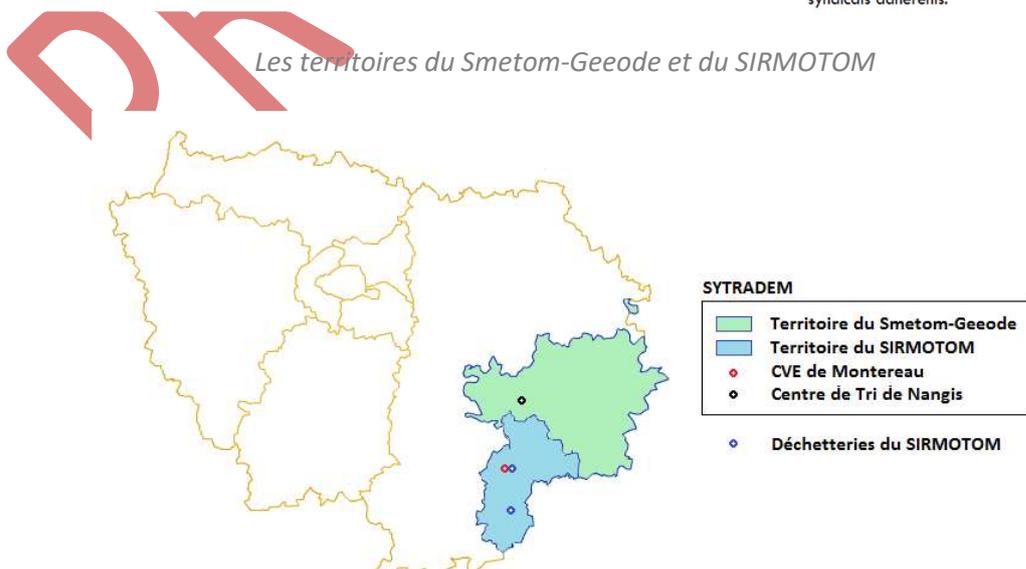
2.2 Historique et compétences

Le SIRMOTOM assure la mission de service public de collecte des déchets ménagers depuis le 19 mai 1972. En 2001, le syndicat mixte fermé « Est Seine et Marne » pour le traitement des ordures ménagères (SMETOM-GEEODE) et le SIRMOTOM se regroupent pour créer un nouveau syndicat de traitement : le SYTRADEM. Son rôle est de mutualiser les moyens de traitement pour l'ensemble des 144 853 habitants (population totale) ou 141 775 habitants (population municipale) relevant de ces deux syndicats (recensement 2016 données INSEE en vigueur au 01/01/2019) et de construire et d'exploiter une nouvelle unité de traitement. En 2005, le SYTRADEM crée la régie SYTRAVAL pour lui confier l'exploitation d'un centre de tri des emballages ménagers, journaux et magazines, situé à Nangis. Suite à l'audit fonctionnel du centre de tri, il a été décidé d'arrêter l'exploitation du SYTRAVAL en fin d'année 2018, et de déléguer par marchés de services, l'exploitation du site, les missions de transport (Ourry) et les opérations de tri (Generis). Le C.V.E (Centre de Valorisation Énergétique) situé à Montereau-fault-Yonne est opérationnel depuis 2011. L'usine est actuellement gérée par SOVALEM (SOciété de VALorisation Énergétique Montereulaise), une filiale de Veolia dans le cadre d'une convention de délégation de service public (D.S.P).

Historique du syndicat



Les territoires du Smetom-Geeode et du SIRMOTOM





Synthèse des compétences par type de déchets

Compétences	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Papier graphique	Emballages ménagers	Encombrants	Déchetterie
Mode d'organisation	PàP et AV	AV	AV	PàP et AV	PàP	AV
Collecte	SIRMOTOM					
Traitement	Délégation au SYTRADEM					

PàP : porte à porte / AV : apport volontaire

Le SIRMOTOM assure ainsi la collecte des déchets des particuliers, ainsi que ceux des administrations, artisans et commerçants (si ces déchets peuvent être collectés et traités sans sujétions techniques particulières et sans risque pour les personnes, dans la limite de 1100 litres par semaine par établissement ou adresse fiscale ou administrative).

L'exercice de la compétence « collecte des ordures ménagères et assimilées » du SIRMOTOM se fait sur 39 communes réparties elles-mêmes dans 5 CC (Communautés de Communes) desservant ainsi 54 193 habitants. Le SIRMOTOM gère les services de pré-collecte et collecte mais aussi la prévention et la communication associées à la thématique « déchets ».

L'ensemble de la compétence traitement des ordures ménagères et des collectes sélectives est délégué au SYTRADEM.

Compétences du SIRMOTOM

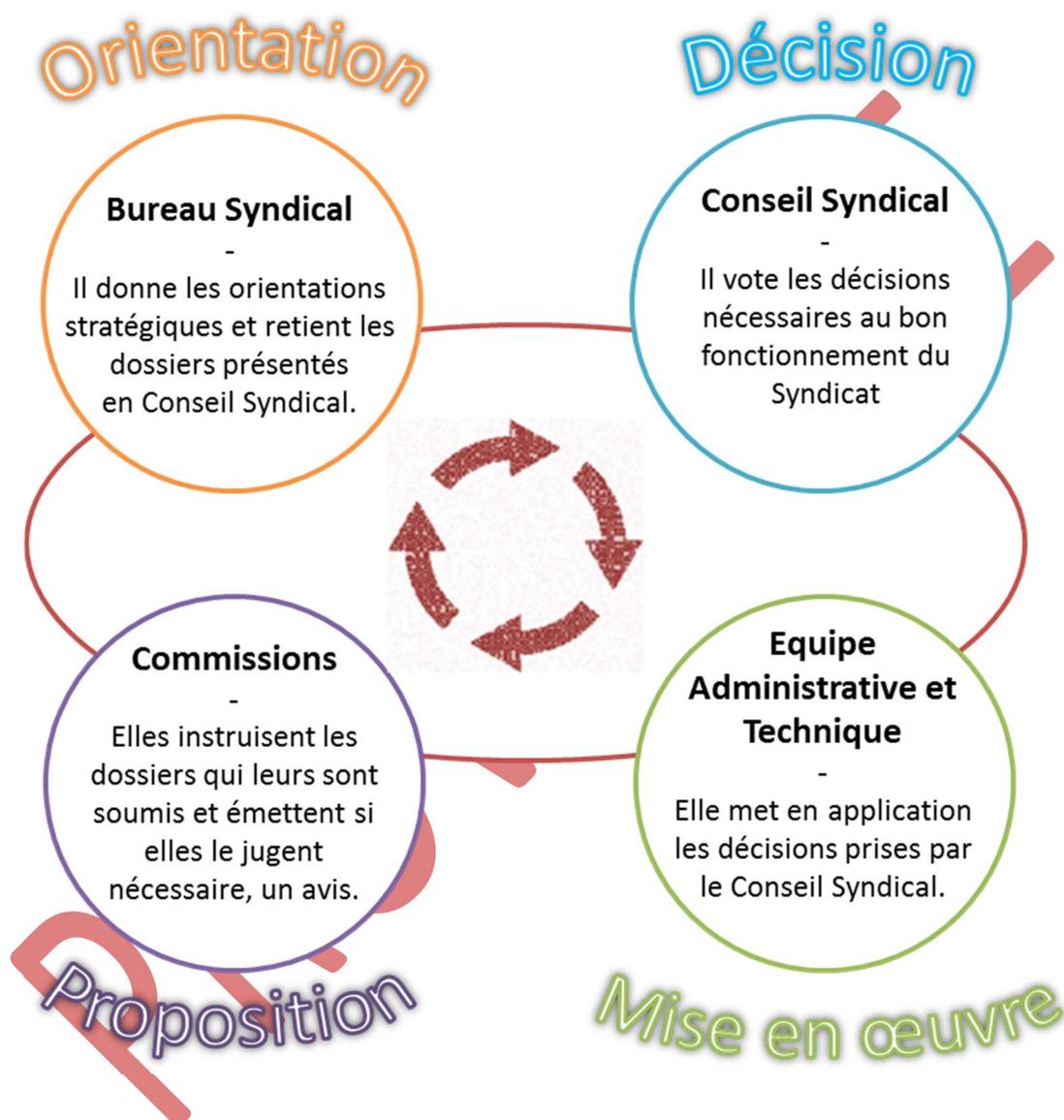




2.3 Organisation du syndicat

Le fonctionnement du SIRMOTOM repose sur trois instances politiques différentes : le conseil syndical, le bureau syndical et les commissions spécialisées. Ces instances sont complétées par l'équipe administrative et technique composée des agents du SIRMOTOM.

Organisation du syndicat



2.3.1 Le conseil syndical

Le syndicat est présidé depuis le 7 novembre 2019 par Monsieur Yves JEGO. Il est administré par un conseil syndical composé de 61 délégués (et d'autant de suppléants) issus des conseils communautaires des collectivités adhérentes. C'est l'organe délibérant, il se réunit à chaque fois que cela est nécessaire, et au minimum 2 fois par an (1 fois par semestre).

2.3.2 Le bureau syndical

Le nouveau bureau syndical a été élu le 18 septembre 2020 parmi les délégués du conseil syndical. Sa composition est détaillée dans le tableau ci-après.

Composition du bureau syndical du SIRMOTOM

Fonction	Elus
Président :	M. Yves JEGO
Vice-Présidents	M. Vincent CHIANESE, 1 ^{er} Vice-Président en charge des Finances et du Budget
	M. Lionel VALLEE, 2 ^{ème} Vice-Président en charge des Affaires Générales - Personnel
	Me. Christina QUERMELIN, 3 ^{ème} Vice-Présidente en charge de la Prévention
	M. Michel MARTI, 4 ^{ème} Vice-Président en charge des Collectes - Déchetteries
	M. Frédéric FONTAINE, 5 ^{ème} Vice-Président en charge des Prospectives
Secrétaire	M. Nicolas BOLZE
Secrétaire-adjoint	Me. Sarah HUSSON
Asseseurs :	M. Romain SENOBLE
	M. Casimir CHEREAU
	M. Denys MARTIN
	Me. Sandrine GENTET
	Me. Virginie VOLLEREAU
	M. Yves ROY

2.3.3 Les commissions

Les commissions spécialisées sont au nombre de cinq (« Affaires générales – Personnel », « Collectes – Déchetterie », « Finances et budget », « Prospectives » et « Prévention »). Leurs membres sont désignés au sein du conseil syndical afin d'instruire les dossiers qui leur sont soumis et relevant de leur spécialité.

Les commissions spécialisées du SIRMOTOM

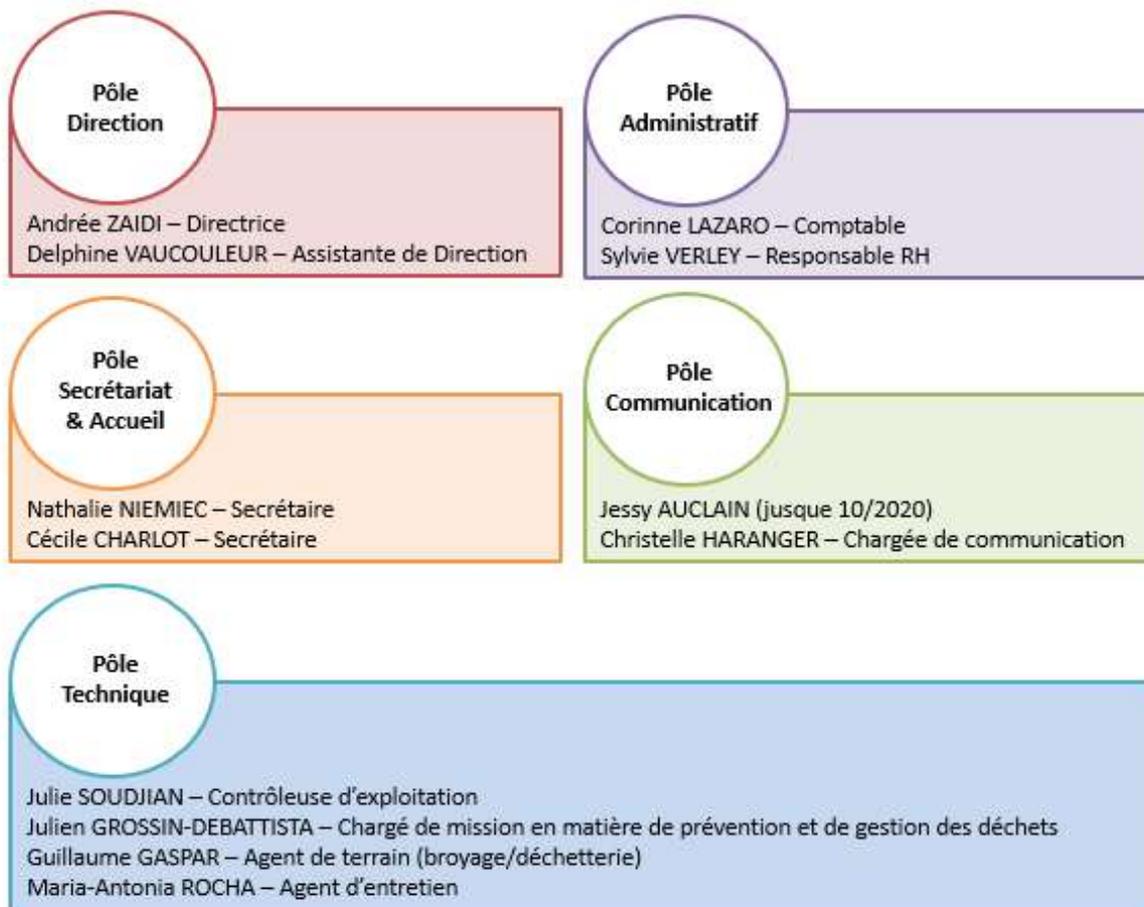


2.3.4 L'équipe administrative et technique

L'équipe administrative et technique du SIRMOTOM est composée d'une équipe de 12 agents répartis dans différents services.



Organigramme du SIRMOTOM



2.4 Service rendu

L'ensemble des modalités d'organisation de ces services sont détaillées en paragraphe 3.2, dans la suite de ce rapport. Toutefois, voici la liste des principales missions confiées au SIRMOTOM :

Collecte en porte à porte : livraison et maintenance des conteneurs, collecte des ordures ménagères, des emballages ménagers, des encombrants, du papier administratif et des sapins.

Collecte en points d'apport volontaire : maintenance des points d'apport, collecte des points d'apport volontaire, répartis en quatre flux : les ordures ménagères, les emballages ménagers, le papier et le verre. Autres flux concernés par ce type de collecte : les textiles et les piles.

Déchetteries : l'exploitation des déchetteries est assurée par un prestataire. Le SIRMOTOM gère la fourniture des caissons, et la gestion des problématiques liées aux éco-organismes.

Services « annexes » : rassemble l'ensemble des services n'appartenant pas aux catégories précédentes comme : la collecte des dépôts sauvages de déchets, la fourniture et la livraison des composteurs, la collecte sur demande des encombrants, le service de broyage des déchets verts à domicile. À cela s'ajoute l'ensemble des actions de prévention, de sensibilisation et de communication liées aux services gérés par le SIRMOTOM.

2.5 Installations et équipements du syndicat

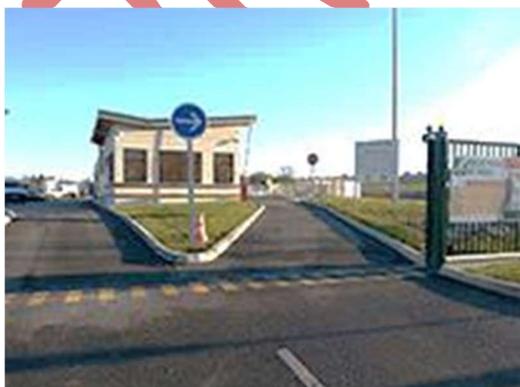
Pour exercer ses missions, le SIRMOTOM dispose des équipements suivants :

- Un bâtiment administratif situé à Montereau-fault-Yonne sur le site du Centre de Valorisation Énergétique ; Siège du SIRMOTOM.
- Un site d'opérations pour les collectes, le stockage de fournitures et le matériel, ainsi qu'un bâtiment administratif et des locaux sociaux ;
- Une plateforme de transfert du verre et des encombrants à Montereau-fault-Yonne ;
- Un quai de transfert situé à Montereau-fault-Yonne pour la collecte sélective destinée au centre de tri ;
- Deux déchetteries situées à Montereau-fault-Yonne et à Voulx.



*Siège du SIRMOTOM
22 rue de la Grande Haie,
77130 Montereau-fault-Yonne*

*Déchetterie de Montereau-fault-Yonne
1 rue des Prés Saint-Martin,
77130 Montereau-fault-Yonne*



*Déchetterie de Voulx
Route de Sainte Ange,
77940 Voulx*



2.6 Les projets en cours ou à venir

Extension et modernisation de la déchetterie de Montereau-fault-Yonne

L'augmentation importante du flux de déchets capté en déchetterie de Montereau-fault-Yonne nécessite, à court ou moyen terme, une refonte totale de cette dernière. L'objectif principal est de toujours mieux capter les DMA collectés par le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, mais aussi de proposer des conditions d'accueil du public performantes et sécuritaires. L'acquisition du terrain mitoyen finalisé en 2019 a permis de démarrer le projet qui est actuellement en cours d'élaboration suite aux études préliminaires.

Une troisième déchetterie

Une hausse de fréquentation est régulièrement constatée. Les deux déchetteries du SIRMOTOM sont à l'heure actuelle saturées, avec un espace très restreint. Le projet d'une troisième déchetterie est à l'étude et la localisation du terrain d'accueil est en cours de réflexion.

La modernisation du parc de PAV

Un projet de modernisation des PAV actuellement en grande partie aérien est en cours. Au cours des prochaines années, le parc actuel va se densifier avec la création de nouveaux points d'apports volontaires, et passer en grande partie sur des bornes d'apports volontaires enterrées ou semi-enterrées.

L'extension des consignes de tri

La loi de transition énergétique a fixé des objectifs ambitieux en matière de recyclage matière, en imposant notamment une généralisation de l'extension des consignes de tri des emballages ménagers à l'ensemble des emballages plastiques à l'horizon 2022.



3 Etat des lieux et diagnostic du territoire

3.1 Socio-économie du territoire

Les données utilisées dans cette partie sont issues de l'INSEE.

En cas de comparaison, les données du SIRMOTOM pourront être comparées à différents niveaux : national, régional ou départemental. Toutefois, les comparaisons les plus pertinentes restent celles faites aux départements de la grande couronne que sont l'Essonne et la Seine et Marne (en raison de la ressemblance des dynamiques de ces territoires ainsi que de leur positionnement par rapport à Paris).

3.1.1 La population et son évolution

Les deux tableaux suivants présentent la population du SIRMOTOM et son évolution en comparaison de celles des départements de l'Essonne, de la Seine et Marne et des données régionales et nationales.

Population du SIRMOTOM et à d'autres niveaux géographiques.

	1982	1990	1999	2010	2015
SIRMOTOM	43 569	46 456	48 569	50 618	53 627
Essonne	988 000	1 084 824	1 134 238	1 215 340	1 276 233
Seine et Marne	887 112	1 078 166	1 193 767	1 324 685	1 390 121
IDF	10 073 059	10 660 554	10 952 011	11 786 234	12 082 144
France	55 569 542	58 040 659	60 149 901	64 612 939	66 190 280

hab. = population municipale, données INSEE

Alors qu'entre les années 1999 et 2000, la population du territoire du SIRMOTOM présentait une croissance inférieure à celle des départements références et de la région Ile de France, entre 2010 et 2015 elle connaît une évolution supérieure d'un pourcent environ.

Evolution comparée des populations entre les recensements.

	1982 -1990	1990-1999	1999-2010	2010-2015
SIRMOTOM	6,6%	4,5%	4,2%	5,9%
Essonne	9,8%	4,6%	7,2%	5,0%
Seine et Marne	21,5%	10,7%	11,0%	4,9%
IDF	5,8%	2,7%	7,6%	2,5%
France	4,4%	3,6%	7,4%	2,4%

Evolution de la pop municipale entre les recensements

Le tableau suivant présente, quant à lui, l'historique de la population municipale de chaque commune du territoire du SIRMOTOM depuis 2010. Y est également calculé le pourcentage d'évolution entre 2010 et 2015. Ainsi, il apparaît intéressant de souligner l'augmentation importante de la population de la ville de Montereau-fault-Yonne (+13% soit une augmentation de plus de 2000 habitants sur cinq ans) et la relative stabilité du reste des communes du territoire (à quelques exceptions près).



Evolution des populations municipales des communes du SIRMOTOM

Nom de la commune	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Evolution 2010-2015
Balloy	331	325	319	328	326	326	→ -2%
Barbey	193	195	181	167	153	151	↘ -22%
Bazoches-lès-Bray	827	826	834	841	848	853	↗ 3%
Blennes	562	566	570	566	563	562	→ 0%
La Brosse-Montceaux	725	727	750	769	787	787	↗ 9%
Cannes-Écluse	2 566	2 540	2 550	2 580	2 534	2 505	→ -2%
La Chapelle-Rablais	951	962	974	985	983	983	↗ 3%
Châtenay-sur-Seine	933	955	964	968	994	1 007	↗ 8%
Chevry-en-Sereine	508	507	516	516	517	517	→ 2%
Courcelles-en-Bassée	228	234	239	241	245	232	→ 2%
Coutençon	285	289	290	291	292	293	↗ 3%
Diant	205	196	187	183	181	186	↘ -9%
Dormelles	882	862	841	821	813	808	↘ -8%
Égligny	317	311	317	319	324	330	↗ 4%
Esmans	886	889	893	897	901	899	→ 1%
Flagy	636	645	645	644	644	644	→ 1%
Forges	414	413	418	423	428	435	↗ 5%
La Grande-Paroisse	2 591	2 610	2 652	2 696	2 739	2 749	↗ 6%
Gravon	142	145	149	149	148	154	↗ 8%
Gurcy-le-Châtel	566	581	575	574	574	575	→ 2%
Laval-en-Brie	455	462	462	463	463	465	→ 2%
Lorrez-le-Bocage-Préaux	1 236	1 252	1 267	1 283	1 281	1 291	↗ 4%
Marolles-sur-Seine	1 600	1 609	1 618	1 646	1 671	1 697	↗ 6%
Misy-sur-Yonne	974	983	986	988	985	982	→ 1%
Montereau-fault-Yonne	16 681	16 573	16 682	17 173	18 339	18 871	↗ 13%
Montigny-Lencoup	1 275	1 283	1 284	1 302	1 322	1 345	↗ 5%
Montmachoux	231	233	235	233	231	236	→ 2%
Noisy-Rudignon	586	599	606	613	620	621	↗ 6%
Saint-Ange-le-Viel	228	229	231	231	234	234	↗ 3%
Saint-Germain-Laval	2 773	2 798	2 805	2 821	2 813	2 801	→ 1%
Salins	1 022	1 026	1 024	1 029	1 046	1 064	↗ 4%
Thoury-Férottes	668	680	702	693	685	677	→ 1%
La Tombe	214	208	215	221	228	231	↗ 8%
Varennes-sur-Seine	3 355	3 377	3 406	3 416	3 422	3 429	→ 2%
Vaux-sur-Lunain	200	203	206	204	204	211	↗ 6%
Ville-Saint-Jacques	720	718	722	719	743	768	↗ 7%
Villebéon	457	457	468	473	477	480	↗ 5%
Villemaréchal	833	830	832	835	848	862	↗ 3%
Villeneuve-les-Bordes	612	609	606	604	602	605	→ -1%
Voulx	1 750	1 745	1 750	1 756	1 761	1 761	→ 1%

3.1.2 L'occupation du territoire

Le territoire du SIRMOTOM possède une typologie de territoire « mixte à dominante rurale ». De fortes disparités existent donc au sein de la commune majeure du territoire du SIRMOTOM (Montereau-fault-Yonne), qui regroupe à elle seule 18 871 habitants.

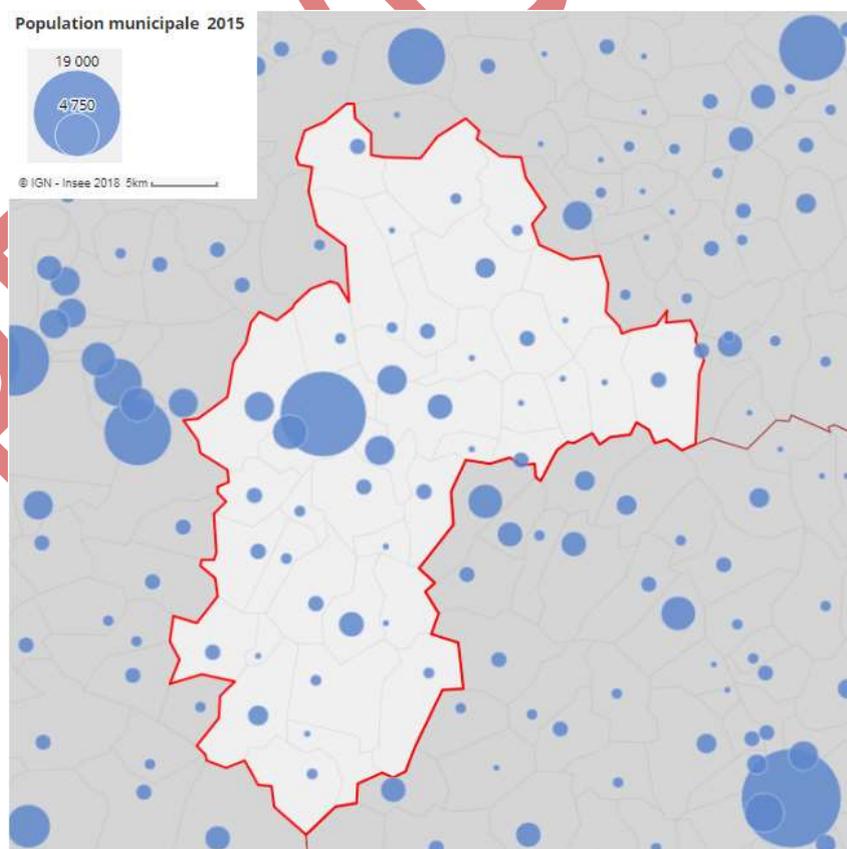
La ville de Montereau-fault-Yonne est constituée d'un « fort » pourcentage de logements collectifs concentrés sur la partie haute de la ville et une partie basse de type urbaine (Taux d'habitats collectifs moyen du territoire = 31,2 %).

Montereau-fault-Yonne est entourée de plusieurs communes composant sa « couronne » et dont la taille de la population est comprise entre 1 700 et 4 000 habitants (Cannes Ecluse, La Grande Paroisse, Saint Germain Laval, Varennes sur Seine). Ces communes présentent plutôt une typologie d'habitats pavillonnaires.

Ensuite des pôles secondaires, comme Voulx, Montigny-Lencoup et Lorrez-le-Bocage (1 200 à 2 000 habitants), structurent le territoire et sont-elles mêmes entourées de communes dont la population est plus faible (151 à 1 064 habitants) expliquant caractère est semi-rural.

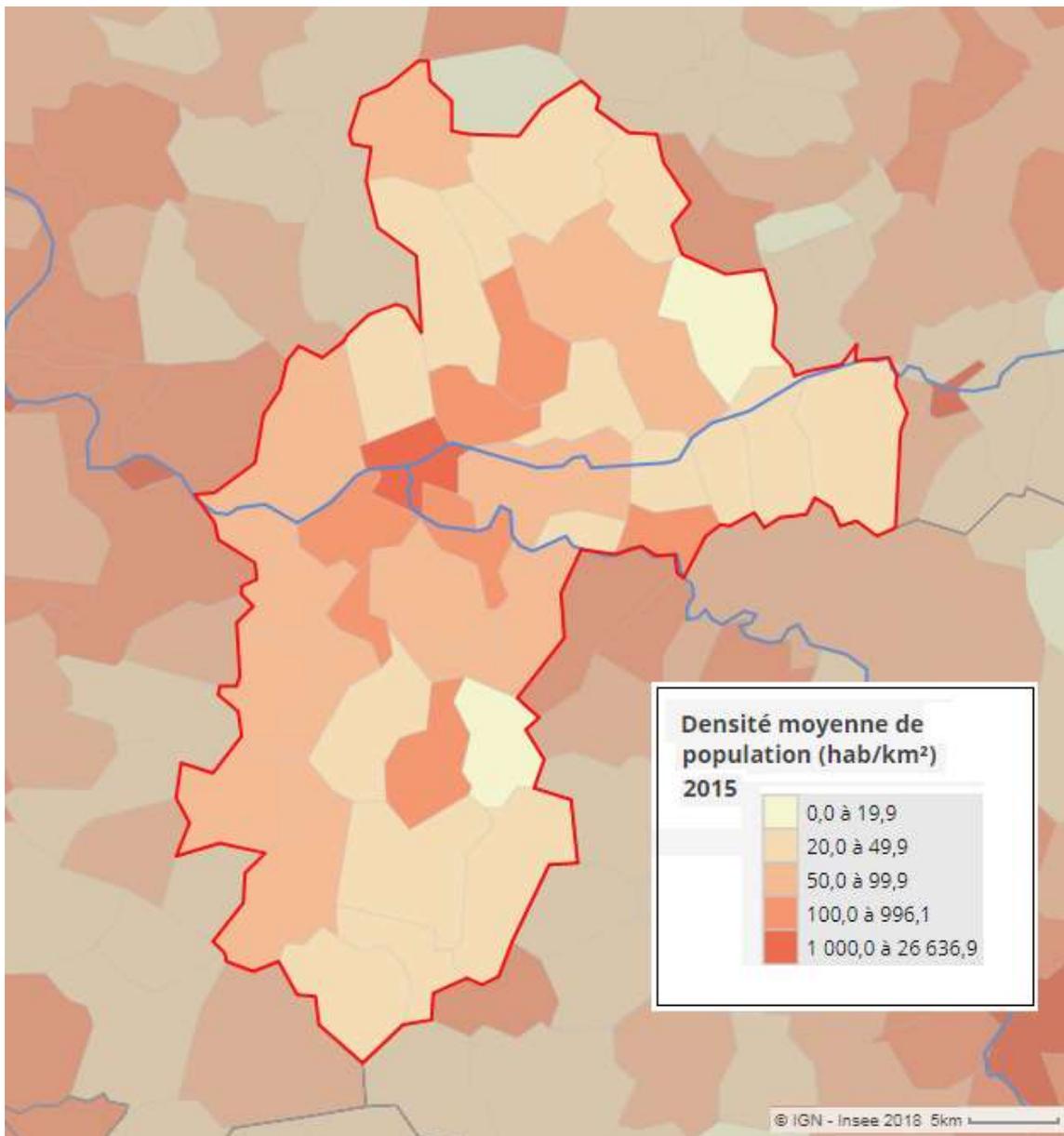
La carte présentée ci-après représente la spatialisation des habitants sur le territoire. Cette dernière met ainsi en évidence le foyer de population de type urbain sur le secteur géographique de Montereau-fault-Yonne et des quelques communes alentours. Le reste du territoire est, quant à lui, occupé par des communes de type rural de taille inférieure à 2 000 habitants.

Répartition par commune de la population municipale du SIRMOTOM en 2015.



Avec 5 915 km² de superficie pour 510 communes, la superficie moyenne des communes en Seine et Marne est de 11,6 km². Sur le territoire du SIRMOTOM elle est légèrement supérieure avec 13 km².

Densité de population par commune du SIRMOTOM en 2015.



La densité de population des communes du SIRMOTOM est de 102,7 habitants au km² ce qui est plus proche des chiffres nationaux (104,6 hab/km²) que des chiffres départementaux (235,0 hab/km²). Ces éléments confirment le caractère rural d'une majorité de communes du territoire du SIRMOTOM.

3.1.3 Composition des ménages

Le nombre de ménages a augmenté de 6,5% sur les 5 années comprises entre 2010 et 2015 sur le territoire du SIRMOTOM. Ces chiffres sont du même ordre que l'augmentation de la population relevée sur le territoire qui est de 5,9%.

Evolution du nombre de ménages sur le territoire du SIRMOTOM depuis 2010.



	2010	2015	Evolution
SIRMOTOM	19 508	20 787	+6,5%
<i>Nombre de ménages, données INSEE</i>			

L'évolution de la taille des ménages sur le territoire du SIRMOTOM est relativement comparable à celle des départements de l'Essonne et de la Seine et Marne. Depuis 1982 ces territoires ont connu une baisse de l'effectif moyen des ménages, qui est depuis 2010 globalement stabilisé à la valeur de 2,5 habitants par ménage. Par ailleurs, la taille des ménages du SIRMOTOM reste en moyenne supérieure à celle des ménages franciliens et métropolitains.

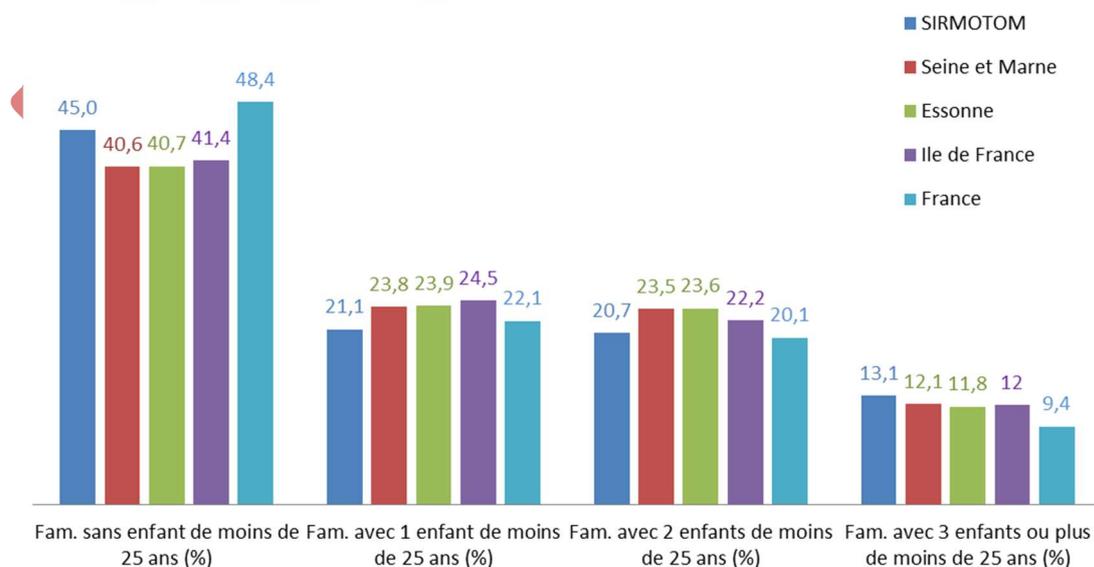
Evolution de la taille des ménages sur le territoire du SIRMOTOM depuis 1982.

	1982	1990	1999	2010	2015
SIRMOTOM	2,8	2,8	2,7	2,5	2,5
Essonne	2,9	2,8	2,6	2,5	2,5
Seine et Marne	2,9	2,9	2,7	2,6	2,5
IDF	2,5	2,5	2,4	2,3	2,3
France	2,7	2,6	2,4	2,3	2,2
<i>Taille des ménages en habitants, données INSEE</i>					

À la vue de ces valeurs, il est possible de déduire qu'actuellement, sur le territoire du SIRMOTOM, c'est le couple qui est le type de ménage prépondérant. Il est cependant à noter que la part des ménages composés d'une seule personne est de 21,1 %.

Une analyse plus poussée, notamment la décomposition par type de familles, est intéressante dans le cadre de la prévention des déchets et est présentée dans le graphique suivant.

Composition des familles sur le territoire du SIRMOTOM.





3.1.4 Natalité/Mortalité sur le territoire

Le SIRMOTOM possède un taux de natalité légèrement plus faible que celui de l'Essonne et de l'Île de France, et un taux de mortalité élevé que ce soit comparé au niveau national ou au niveau départemental. De ce calcul, il est possible d'établir la variation annuelle moyenne de la population due au solde naturel qui est de 0,42 %. Or, la variation annuelle moyenne de la population sur le territoire est de 1,18 % (en moyenne sur les années 2010-2015), ce qui signifie que la dynamique de faible solde naturel est contrebalancée par un solde migratoire important (0,78%).

Evolution de la taille des ménages sur le territoire du SIRMOTOM depuis 1982.

	Taux de natalité	Taux de mortalité
SIRMOTOM	13,3 ‰	9,1 ‰
Essonne	14,4 ‰	6,1 ‰
Seine et Marne	13,4 ‰	6,5 ‰
IDF	14,6 ‰	6,1 ‰
France	11,7 ‰	8,9 ‰

Données INSEE, Taux Sirmotom calculé (pop municipale 2015, et nombre de naissance et décès domiciliés par commune 2016)

Ce solde migratoire fort est un élément important car il engage le syndicat dans une nécessité de renouvellement régulier de ses campagnes de communication, afin de toucher les nouveaux arrivants au fur et à mesure de leur arrivée.

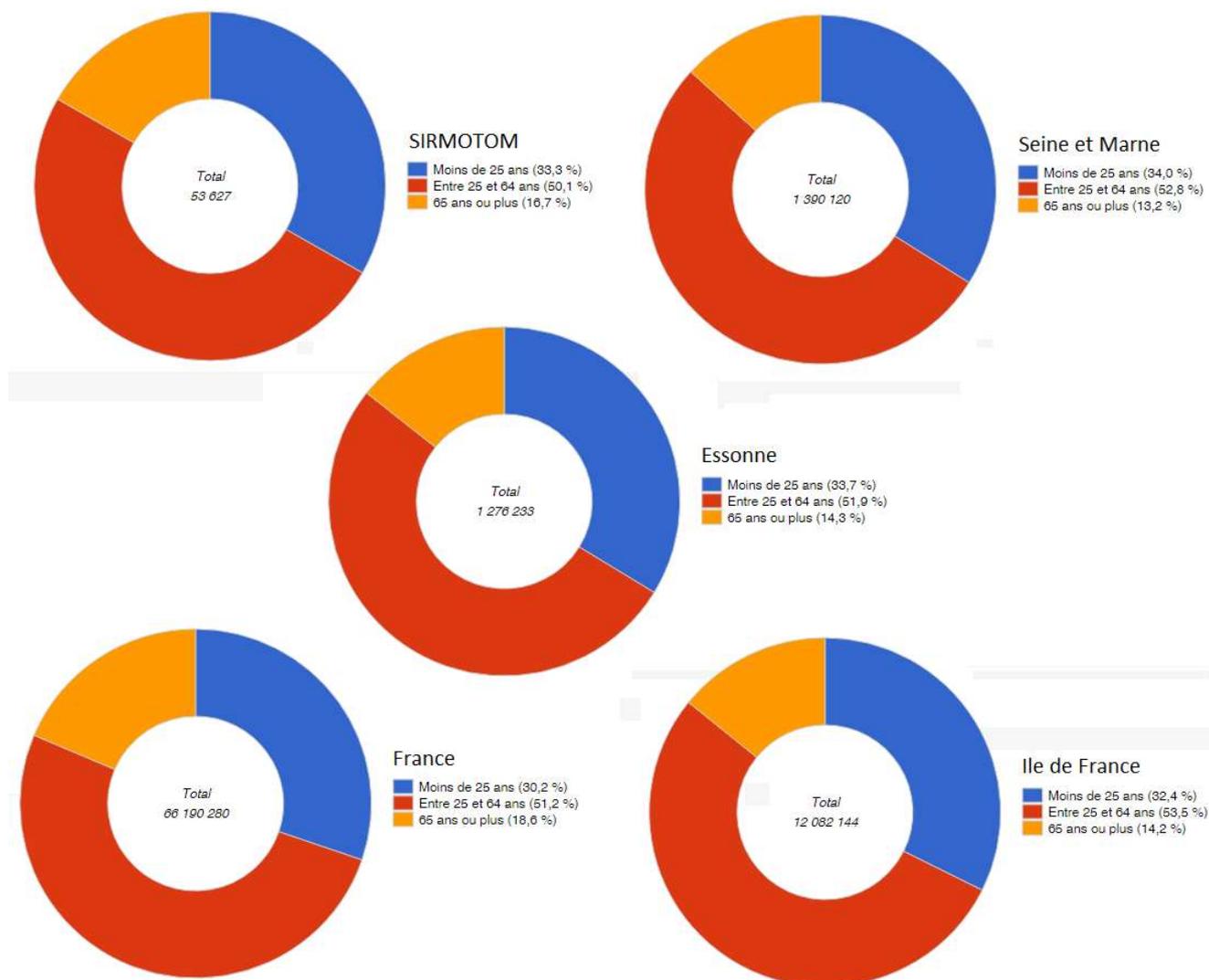
3.1.5 Caractéristiques d'âge de la population

La classe d'âge des moins de 25 ans est, avec une valeur de 33,3% pour le SIRMOTOM, est de l'ordre de celle des départements de référence, et supérieure d'1 à 3 % par rapport aux valeurs des références régionales et nationales respectivement.

Concernant la classe d'âge des 25 à 64 ans, avec une valeur de 50,1%, le SIRMOTOM présente une valeur de 1 à 3,5% plus faible que les autres échelons de référence.

Enfin, pour la classe d'âge des 65 ans et plus, avec 16,7%, le SIRMOTOM se situe 2,4 à 3,5% au-dessus de la région Île de France et des départements de la Seine et Marne et de l'Essonne, mais à presque 2% sous la valeur nationale.

Composition de la population par classes d'âge.

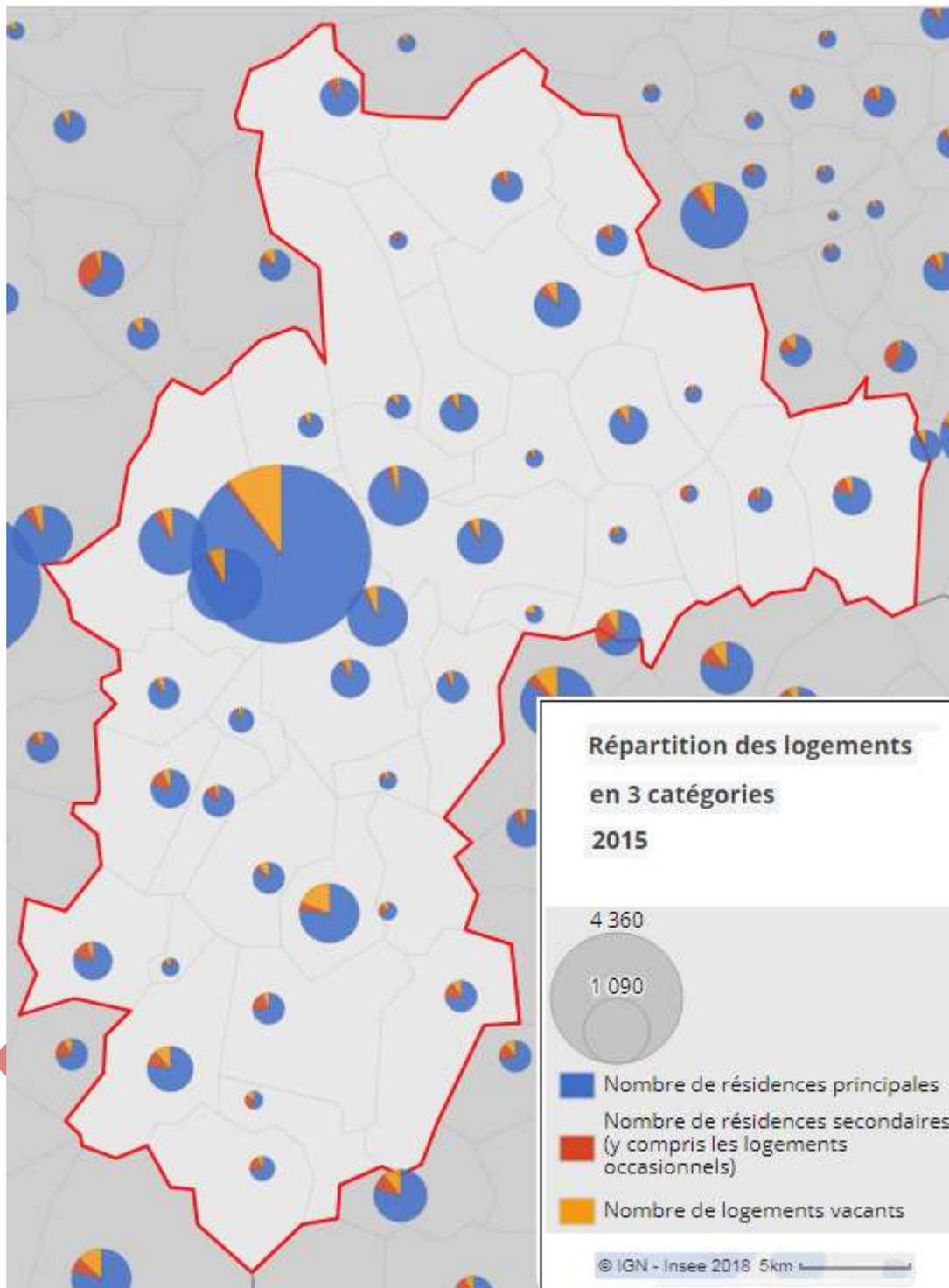


3.1.6 Structuration du territoire en termes d'urbanisme

Sur le territoire en 2015, les chiffres de l'INSEE indiquent un parc de 24 041 logements. Dans le cadre de notre programme, il est intéressant d'étudier ce parc sous deux aspects.

Le premier concerne la répartition entre résidences principales, résidences secondaires et résidences vacantes. La figure ci-après représente cette répartition pour chaque commune du territoire. En effet, les propriétaires de résidences secondaires (et touristes de passage) sont des cibles plus difficiles à capter dans le cadre d'action de prévention des déchets. Toutefois ces derniers sont généralement sensibles à l'impact sur le cadre de vie de la prévention des déchets.

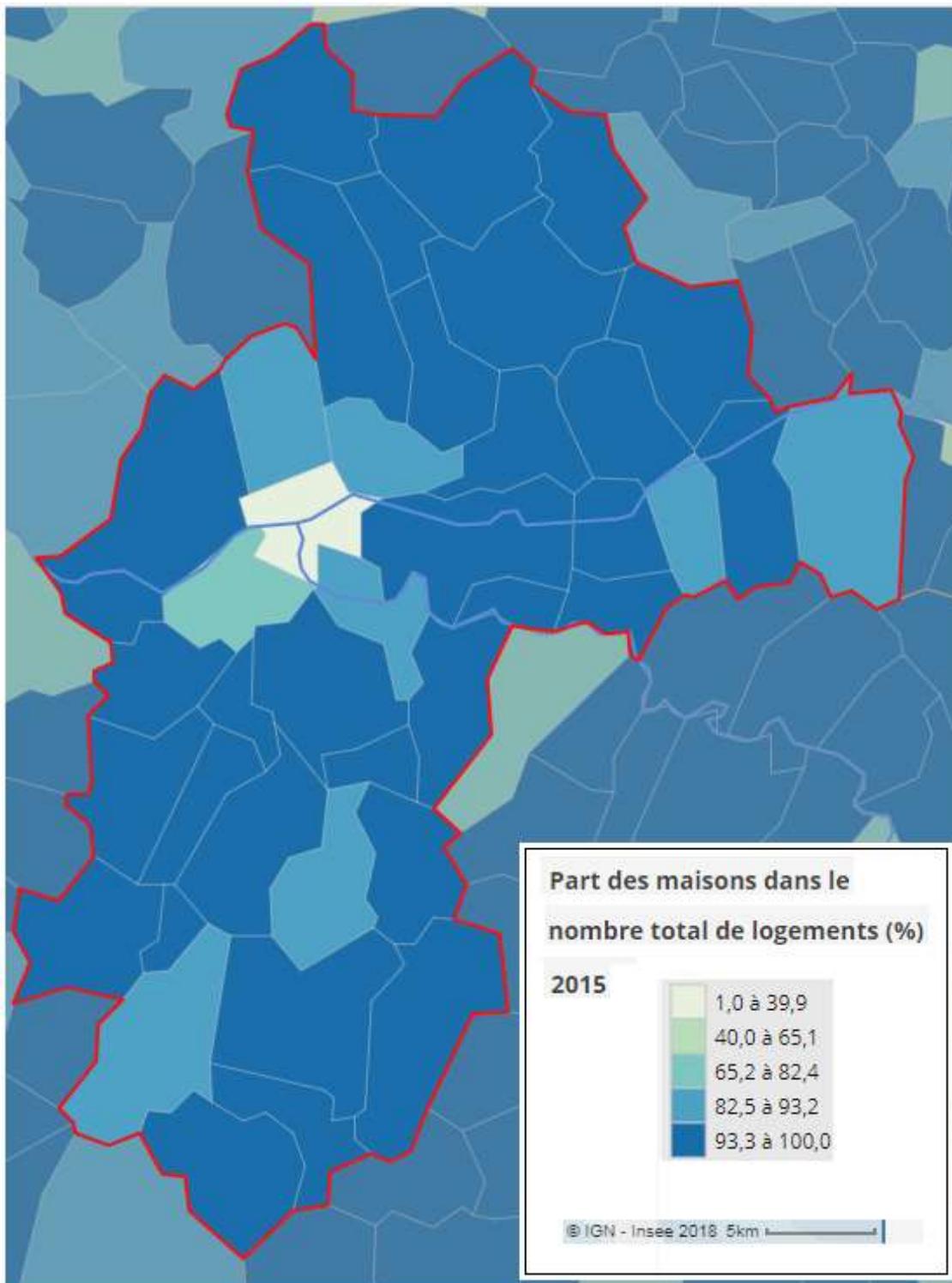
Répartition des catégories de logements.



Le second aspect d'intérêt est la répartition entre les maisons et les appartements sur les communes du territoire. On relève un taux important d'habitats collectifs, notamment situés dans des communes plus urbanisées, avec une prédominance sur Montereau-fault-Yonne et sa périphérie (Marolles-sur-Seine, Cannes-Ecluse, la Grande paroisse, Forges, Saint-Germain-Laval). Ces communes, bien qu'en nombre réduit, concentrent une grande partie de la population du SIRMOTOM. Ces appartements sont plutôt destinés à des populations à faibles revenus et cela malgré une situation en milieu semi-rural.

En parallèle de ces habitats collectifs, 68,2% des logements du territoire sont des maisons individuelles. Ces deux typologies de logements seront à prendre en compte dans le cadre du PLPDMA afin de proposer des solutions adaptées en matière de prévention des déchets.

Part des maisons par commune dans le nombre total de logements.





Des projets d'urbanisme sont en cours sur le territoire mais restent de taille relativement faible (plutôt à l'échelle de la résidence que du quartier).

À échelle plus importante, le Plan de Restructuration Urbaine (PRU) lancé par la mairie de Montereau-fault-Yonne depuis 2002 est un projet d'ampleur, qui avait pour objectif initial de redessiner la ville haute de Montereau-fault-Yonne (Surville). Cette transformation est aujourd'hui bien avancée avec en novembre 2018 le démarrage de la démolition du « Square Beaumarchais » qui signe une des dernières grandes étapes de ce projet.

3.1.7 Classes socioprofessionnelles

Le tableau présenté ci-après détaille la part des différentes classes socio-professionnelles sur le territoire du SIRMOTOM.

Part des différentes catégories socioprofessionnelles.

Indicateurs INSEE 2015	Sirmotom	Essonne	Seine-et-Marne	Île-de-France	France
Part des employés dans le nombre d'emplois au lieu de travail (%)	31,5	26,3	29,4	25,6	28
Part des artisans, commerçants, chefs d'entreprise dans le nombre d'emplois au lieu de travail (%)	7,6	5,1	6,3	5	6,7
Part des cadres et professions intellectuelles supérieures dans le nombre d'emplois au lieu de travail (%)	10	24	15,9	29,8	17,6
Part des professions intermédiaires dans le nombre d'emplois au lieu de travail (%)	25,1	27,7	26,9	26,4	25,9
Part des ouvriers dans le nombre d'emplois au lieu de travail (%)	24,7	16,8	20,9	13,1	20,2
Part des agriculteurs exploitants dans le nombre d'emplois au lieu de travail (%)	1,2	0,2	0,6	0,1	1,7

La majorité des actifs du territoire est composée d'ouvriers et d'employés. Ces derniers sont présents en proportion plus importante que sur les départements de la Seine et Marne et de l'Essonne. À l'inverse, les cadres et professions intellectuelles supérieures représentent une proportion plus faible que les moyennes départementale, régionale et nationale.

La forte proportion des catégories socioprofessionnelles aux revenus les plus bas, présage de la priorité liée au pouvoir d'achat, comme levier pour amorcer des pratiques environnementales vertueuses et en particulier en faveur de la prévention des déchets.

3.1.8 Bilan touristique

Le SIRMOTOM se situe au sud-est de la Seine et Marne. Il se situe à proximité de grands sites naturels tels que le Parc Naturel Régional du Gâtinais et la forêt de Fontainebleau, et également à proximité de sites touristiques majeurs du département (la ville de Fontainebleau avec son château et la ville médiévale de Provins). Deux offices de tourisme réalisent la promotion du territoire aux visiteurs, l'un à l'hôtel communautaire du Pays de Montereau-fault-Yonne et l'autre à Lorrez-le-Bocage-Préaux.



Les grands évènements :

Les activités évènementielles majeures sont concentrées sur la ville de Montereau-fault-Yonne avec des manifestations telles que la Foire de la Saint parfait (environ 50 000 visiteurs chaque année), jusqu'en 2016 le festival de Musique Montereau Confluences (40 000 visiteurs chaque année, mais qui n'est plus renouvelé à présent) et les journées napoléoniennes qui ont généralement lieu tous les 2/3 ans.

Musées et centres d'expositions :

- Musée de la Faïencerie à Montereau-fault-Yonne ;
- Musée de la Maréchalerie à Misy-sur Yonne ;
- Huilerie de Boisroux à Villemaréchal.
- Site préhistorique de Pincevent à la Grande-Paroisse.

Bases de loisirs et bases nautiques :

- Base de loisirs de Varennes-sur-Seine ;
- Base de loisirs de la Grande-Paroisse.

Patrimoines verts :

- Des chemins de randonnée balisés sont présents sur de nombreuses communes du territoire (dont 17 itinéraires sur la CC du Pays de Montereau : <http://www.paysdemontereau.fr/la-randonnee/>) ;
- Réserve naturelle des Seiglats : <http://www.reserves-naturelles.org/seiglats>.

Hébergements touristiques :

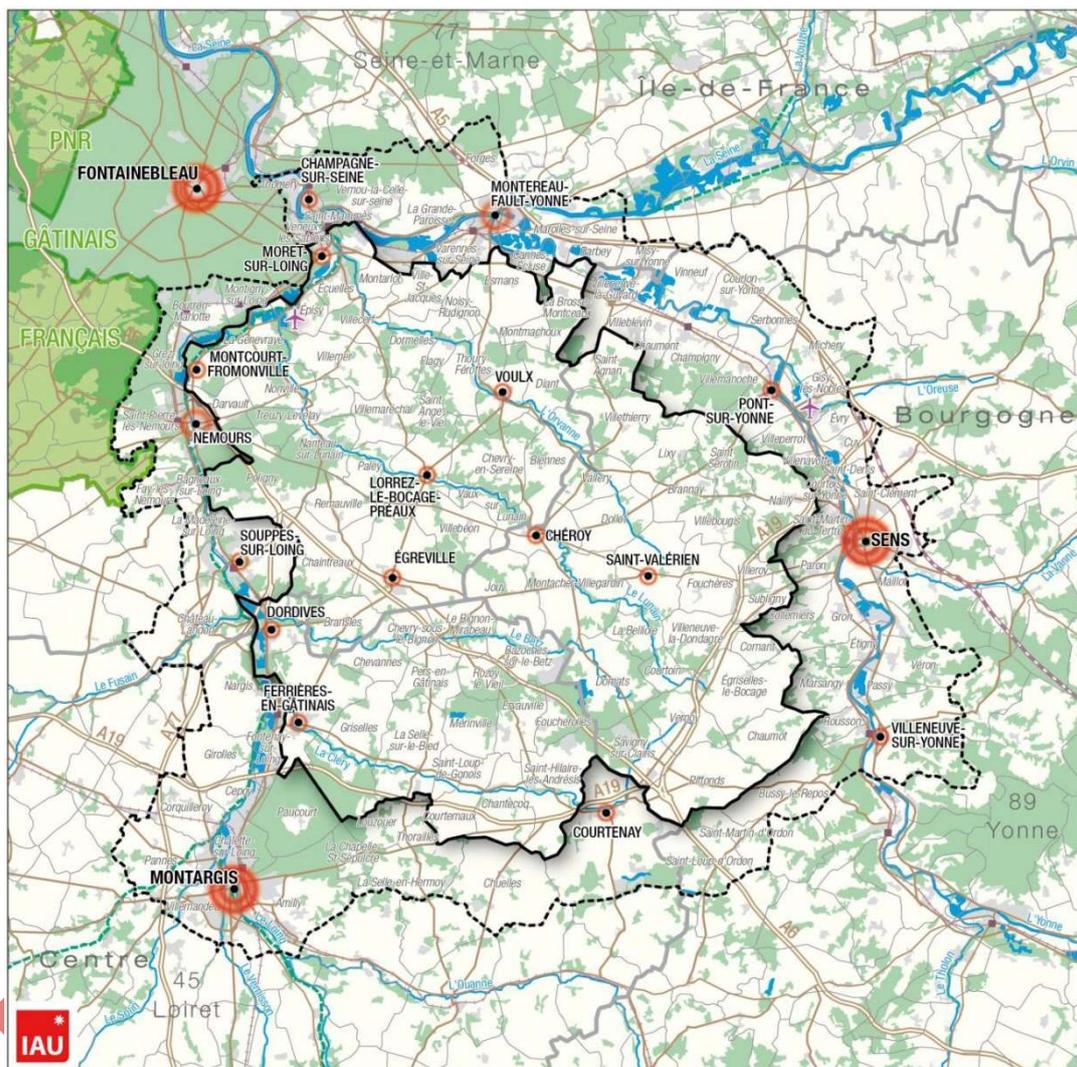
Il existe peu d'hébergements touristiques sur le territoire du SIRMOTOM du fait d'un tourisme plutôt local ou de passage et donc à la journée. Ainsi, le territoire compte seulement 4 hôtels (Cannes-Ecluse, Esmans, Flagy, Montereau-fault-Yonne), 4 campings (La Brosse-Montceaux, La Grande-Paroisse, Montereau-fault-Yonne, La Tombe), ainsi qu'une aire d'accueil pour les camping-cars à Cannes-Ecluse.

Projets en cours :

- Construction d'un théâtre de 1000 places à Montereau-fault-Yonne ;
- Création d'un parc dédié à l'épopée napoléonienne ;
- Création d'un port fluvial à Montereau-fault-Yonne et rénovation du camping des Marcassins ;

- Aménagement de l'eurovéloroute voie verte ;
- Création de la Maison du Terroir / Office de tourisme ;
- Capturer le tourisme de passage (via création d'une aire d'accueil pour camping-cars...).
- Projet de parc naturel régional en réflexion ;

Carte des projets du PNR du Bocage Gâtinais.



Les différents périmètres :

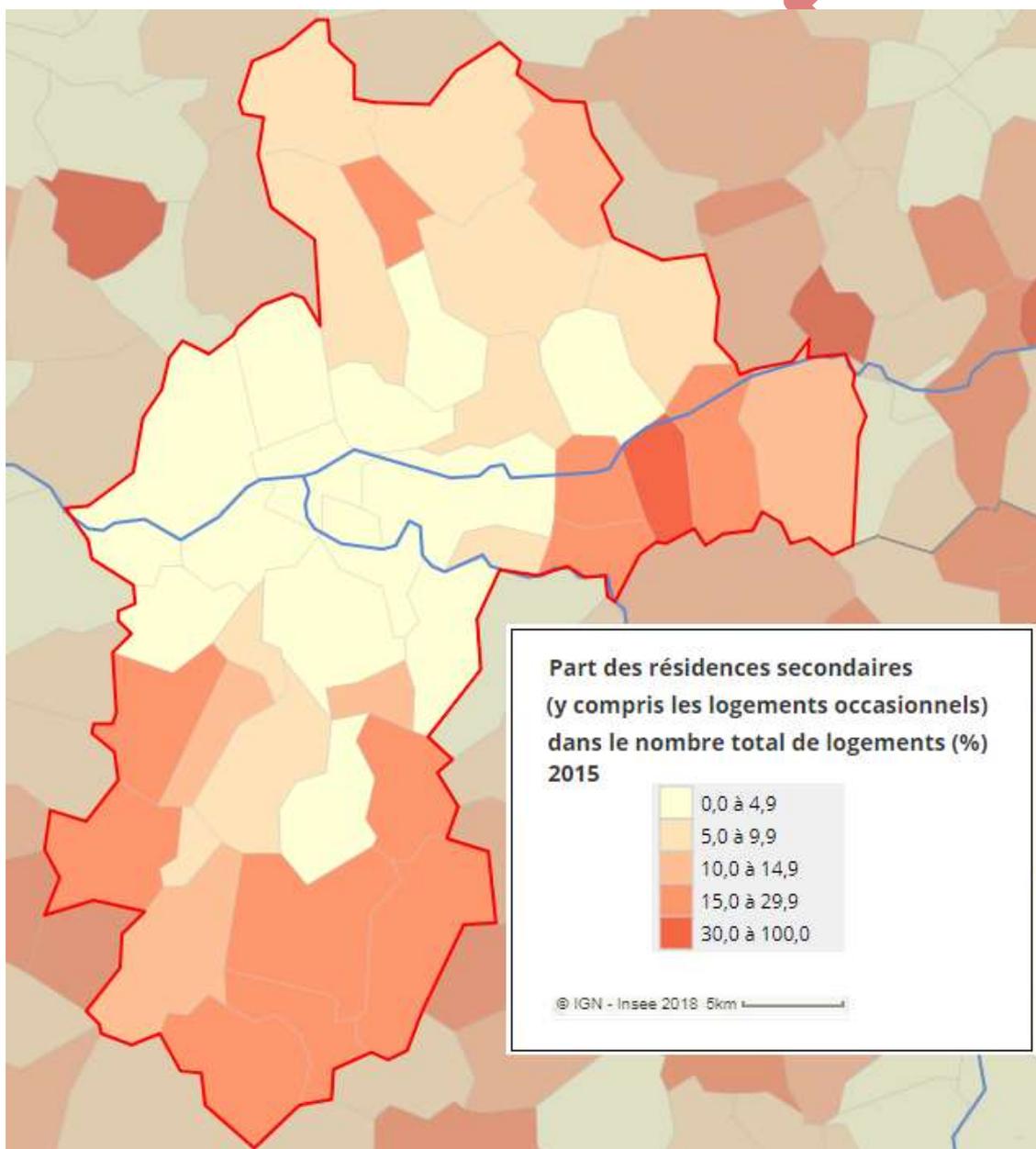
Le périmètre de réflexion comporte 78 communes (dont 66 sont membres de l'ARBG) sur trois départements et trois régions (35 communes en Seine-et-Marne, 17 communes dans le Loiret et 26 communes dans l'Yonne). Il représente une surface d'environ 111 000 hectares.

Afin de situer le territoire de réflexion dans son environnement proche, l'étude de faisabilité initiale porte sur un périmètre élargi à 73 communes au pourtour, soit au total un périmètre d'étude de 151 communes et de plus de 200 000 hectares (délimitation en pointillés sur la carte ci-dessus).

Les résidences secondaires :

La situation géographique du SIRMOTOM, situé en périphérie de l'Île de France, et son caractère rural, ont favorisé le phénomène des résidences secondaires. En effet, les résidences secondaires représentent une part non négligeable des logements dans les parties les plus rurales du territoire. Le pourcentage de résidences secondaires moyen par commune sur le territoire du SIRMOTOM est de 5,2% (maximum : 36,8% à Gravon / minimum : 1,2% à Forges). Ces résidents saisonniers, principalement présents en période estivale, seraient potentiellement intéressés, du fait de leur présence sporadique, par des opérations de prévention des déchets telles que l'opération stop pub.

Part des résidences secondaires dans les communes du territoire.





3.1.9 Bilan économique

La répartition des 2 516 entreprises du territoire du SIRMOTOM référencées en 2016 est donnée selon quatre secteurs d'activité représentés sur la figure suivante. Ainsi, la majorité des entreprises (42,8%) correspond à des entreprises de services. Ensuite, les entreprises de commerce, transport et restauration représentent 32,2%. Pour finir 18% des entreprises sont dans le secteur de la construction et 7% dans celui de l'industrie.

Répartition des entreprises du territoire par secteur d'activité.

NOMBRE D'ENTREPRISES EN 4 SECTEURS



Sur le territoire du SIRMOTOM, le nombre d'entreprises du secteur des services est moindre en comparaison du niveau national (51,5 %), alors que les secteurs des entreprises de la construction (13,5%) et du commerce, transport et de la restauration (28,6%) occupent une part plus importante. La part des entreprises de services étant prépondérante sur le territoire, il est fort probable que la production de déchets papier liée à ces activités soit intéressante pour des actions de prévention, au même titre que tout ce qui concerne les activités d'impression (encre, DEEE de matériel d'impression, ...).

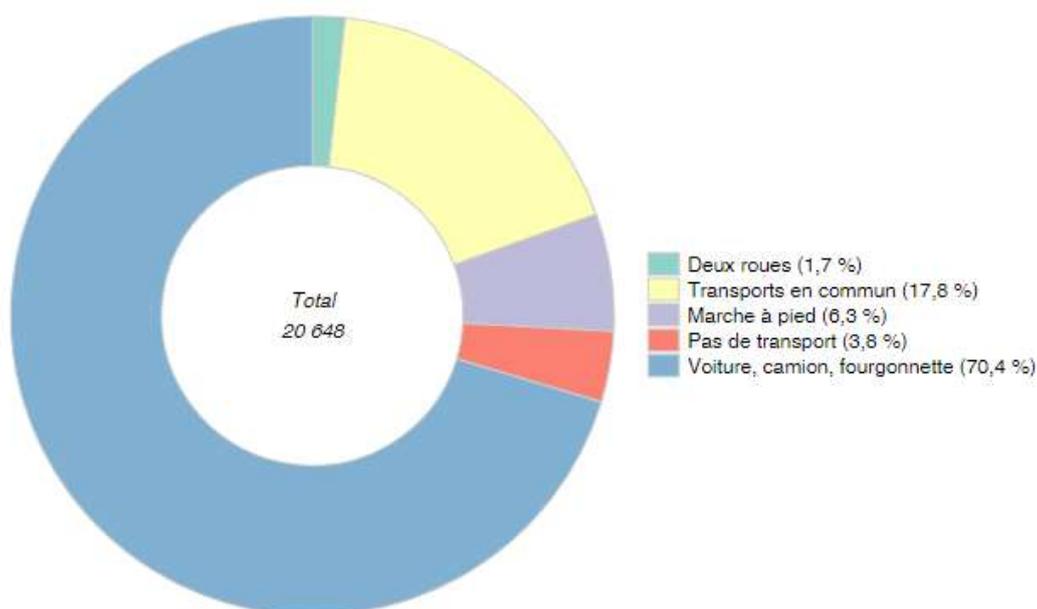
3.1.10 Autres informations d'intérêt

Cette partie regroupe diverses informations pouvant se révéler utiles dans le cadre de la rédaction du PLPDMA.

La répartition des moyens de transport, principalement utilisés par les actifs pour se rendre sur leur lieu de travail, est intéressante car elle permet de mettre en évidence la proportion transport en commun (18 %) / transport personnel (72%).



Répartition des actifs occupés de 15 ans et + selon le moyen de transport utilisé pour se rendre au travail en 2015.



En complément de cela, il est également intéressant de savoir que 85,4% des ménages du territoire ont au moins une voiture.

Enfin, voici les indicateurs 2017 concernant le nombre d'établissements enseignement, d'hébergement et d'accueil du territoire.

Indicateurs 2017	Nombre
École maternelle et regroupement pédagogique intercommunal (RPI) dispersé, 2017	19
École élémentaire et regroupement pédagogique intercommunal (RPI) dispersé, 2017	37
Collège, 2017	5
Lycée d'enseignement général et/ou technologique ou professionnel, 2017	3
Hébergement des personnes âgées, 2017	10
Hébergement enfants handicapés, 2017	1
Hébergement adultes handicapés, 2017	1
Établissement d'accueil du jeune enfant, 2017	2

3.2 Mode de gestion et production de déchets

3.2.1 Mode de financement

Depuis une modification statutaire en 2002, le syndicat est financé par « la contribution annuelle des collectivités associées aux frais du syndicat ; le revenu des biens, meubles et immeubles du syndicat ; les sommes que le syndicat reçoit des administrations publiques, des associations, des particuliers, en échange d'un service rendu ; les subventions de l'État, de la région, du département, des communes, de l'ADEME et des autres partenaires du syndicat ; les produits des dons et legs ; le produit des emprunts ». Il est également prévu qu'il perçoit « à compter du 1er janvier 2003, le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères en application de l'article L. 5212-21 alinéa 1er du CGCT ». Cette



taxe est perçue depuis le 1er janvier 2016 par l'ensemble des communautés de communes membres du syndicat, en application du régime dérogatoire prévu à l'article 1379-0 bis VI-2 du code général des impôts (CGI).

Le SIRMOTOM est donc majoritairement financé par les contributions budgétaires de ses membres, sur le critère exclusif du nombre d'habitants par collectivité.

Le syndicat a entrepris début 2013, une réflexion concernant la tarification incitative, au terme de laquelle, avec l'aide d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour élaborer le dossier de consultation, un marché public a été conclu le 2 septembre 2013, chargeant « un cabinet d'études (...) de réaliser une étude de faisabilité ».

Le prestataire ainsi choisi a réalisé les deux premières phases de diagnostic et d'étude des différents scénarii possibles de tarification incitative, dont les éléments ont été présentés à des comités de pilotage et de suivi respectivement composés d'élus et d'acteurs du territoire au cours du deuxième trimestre 2015.

Outre un scénario à mode de financement inchangé, le rapport de la phase 2 a ainsi examiné deux scénarii possibles de tarification incitative, dont il rappelle « l'objectif [qui] est de faire payer les usagers du service en fonction de leur production de déchets » :

- le premier scénario repose sur l'instauration d'une redevance incitative selon les « mêmes modalités que la redevance d'enlèvement des ordures ménagères », redevance perçue auprès des usagers et « calculée en fonction du service rendu », soit « en fonction de la production de déchets ».
- le second repose sur l'instauration d'une taxe incitative à partir de la TEOM, déjà instaurée par certaines des collectivités membres du SIRMOTOM, dite TEOMi, « calculée en fonction du foncier bâti (partie fixe) mais aussi de la production de déchets (...) [soit] TEOM réduite + consommation du service [et] maintien de la redevance spéciale ».

Le président du SIRMOTOM a indiqué qu'il ressort du « rapport de la phase 2, [que] la mise en œuvre d'une tarification incitative se heurte à certaines complexités techniques (présence d'un habitat collectif concentré, chevauchement de communautés de communes sur plusieurs secteurs, ...), mais aussi financières. Ainsi, le fait qu'actuellement, les contributions au SYTRADEM soient calculées en fonction du nombre d'habitants et non en fonction des tonnages traités, est un frein certain vis-à-vis du caractère incitatif de la tarification (...). Ce mode de calcul aux impacts financiers importants, a fait douter la majorité des élus présents de l'intérêt de l'étude ».

Le SIRMOTOM n'a pas instauré de redevance spéciale pour les déchets non ménagers (la redevance spéciale a pour objet la collecte et le traitement des déchets visés à l'article L. 2224-14, visant les déchets non ménagers qui « eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, [peuvent être] collect[és] et trait[és] sans sujétions techniques particulières »).

Le SIRMOTOM n'a pas instauré de redevance d'enlèvement des déchets des campings.

Enfin, le SIRMOTOM a instauré une redevance d'accès aux déchetteries pour les professionnels selon une grille tarifaire en fonction de la nature et du volume des déchets déposés.

3.2.2 Mode d'organisation pour la précollecte des déchets

Littéralement, la « précollecte » rassemble l'ensemble des opérations de prise en charge des déchets depuis leur lieu de production jusqu'au lieu de ramassage par la collecte. En ce sens, cette étape concerne les contenants utilisés (conteneurs, caissons de déchetteries), et les opérations de refus de collecte d'un conteneur de tri sélectif.

Collecte en porte à porte

Le SIRMOTOM met gratuitement à disposition des foyers, des conteneurs destinés à la collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et à la Collecte Sélective (CS).

La fourniture des bacs diffère en fonction du volume qui est adapté aux besoins de l'habitat. Pour la collecte des OMR et la collecte sélective, les bacs varient entre 140, 240, 340 litres. Les volumes de 770 litres en ordures ménagères et 660 litres en collecte sélective, sont également disponibles pour les entreprises et l'habitat collectif.

Volume et nombre de bacs installés sur le territoire

		2016	2017	2018	2019
Parc ordures ménagères	Volume en litres	7 012 400	7 095 020	7 181 090	7 272 860
	Nombre de bacs	24 173	24 379	24 623	24 873
Parc collecte sélective	Volume en litres	3 928 500	3 997 360	4 072 980	4 152 180
	Nombre de bacs	18 764	18 960	19 192	19 444

Points d'apport volontaire aériens, semi-enterrés et enterrés

Le SIRMOTOM gère un parc de points d'apport volontaire (PAV.) pour la collecte du verre et des Journaux/Revue/Magazines (JRM) répartis sur les 39 communes. Fin 2019, on dénombre 140 bornes à verre et 121 bornes JRM installées.

Le nettoyage, l'entretien et le remplacement des points d'apport volontaire sont assurés par le collecteur. Chaque point d'apport volontaire est géolocalisé afin d'en faciliter la gestion.

Pour rendre plus efficace la collecte en PAV, le SIRMOTOM adapte constamment le parc en fonction du besoin des habitants.



Pour optimiser la fréquence de collecte, et améliorer l'aspect esthétique, le SIRMOTOM a installé des bornes semi-enterrées ou enterrées pour remplacer les nombreux bacs de l'habitat collectif.

Le SIRMOTOM compte actuellement 75 PAV semi-enterrés et enterrés :

- 40 points d'apport volontaire Ordures Ménagères ;
- 24 points d'apport volontaire Emballages ;
- 6 points de collecte verre ;
- 5 points de collecte papier.



Comme évoqué précédemment, un grand programme de modernisation du parc de PAV du SIRMOTOM va entraîner le remplacement d'une grande partie des PAV aériens du territoire par des PAV enterrés ou semi-enterrés, conjointement avec la densification de ce mode de collecte.

3.2.3 Mode d'organisation pour la collecte des déchets

Les différents services liés à la collecte, aux déchetteries et aux services annexes sont assurés par des intervenants différents. Les principales missions sont assurées par des prestataires. Il existe quatre types de prestations : la collecte en porte-à-porte, la collecte en points d'apport volontaire, les déchetteries et les services annexes.

Ces prestations intègrent généralement deux parties : la partie « précollecte », qui regroupe l'ensemble des opérations liées aux contenants utilisés, et la partie « collecte », détaillant le service de ramassage en lui-même.

Collecte en porte à porte

Cette prestation a été confiée dans le cadre d'un marché accordé le 08/09/2015 (lot 1 du marché de collecte) pour une durée de 7 ans à la société Aubine—Véolia Propreté. Dans ce cadre, elle assure également la maintenance des conteneurs (livraison et réparation, remplacement des conteneurs en place en cas de vol, dégradation...). Le



Le SIRMOTOM assure uniquement la fourniture des conteneurs destinés aux nouvelles habitations et professionnels. Elle est également chargée de la collecte en porte à porte des ordures ménagères, des emballages ménagers, des encombrants, du papier administratif et des sapins. Le rechargement, le transport et la mise en décharge des encombrants collectés en porte-à-porte sont assurés par la COVED (lot 2 du marché de collecte notifié le 09/09/2015).



Collecte en points d'apport volontaire

Cette prestation a été confiée dans le cadre d'un marché accordé le 09/09/2015 (lot 3 du marché de collecte) pour une durée de 7 ans à la société COVED.

Dans ce cadre, elle assure la maintenance des points d'apport volontaire (maintenance préventive, réparations...). La COVED se charge également de la collecte de ces points d'apport volontaire, répartis en quatre flux : les ordures ménagères, les emballages ménagers, le papier et le verre.

Deux autres flux sont concernés par ce type de collecte : les textiles et les piles. Concernant le textile, le SIRMOTOM a contractualisé avec deux organismes (EcoTextile et le Relais) qui assurent la fourniture des bornes de collecte, leur collecte et la valorisation des déchets collectés. Quant aux piles, le SIRMOTOM a installé dans l'ensemble des mairies, du mobilier de collecte, dont il assure le ramassage sur simple demande.

Déchetteries

Deux déchetteries sont à disposition du public sur le territoire du SIRMOTOM. L'une est située sur la commune de Montereau-fault-Yonne et l'autre sur la commune de Voulx. La gestion courante des déchetteries (accueil des usagers, gestion des enlèvements...) est assurée par un prestataire.



Ces déchetteries sont à disposition sur le territoire du SIRMOTOM pour y déposer les déchets qui, par leur taille, leur volume ou leur nature (dangereux, toxiques), ne sont pas collectés par les circuits habituels de ramassage.

L'exploitation des déchetteries a été confiée à la société Aubine - Véolia Propreté, dans le cadre d'un marché le 01/02/2020, pour une durée de 5 ans. Dans ce cadre, elle assure la gestion courante des



déchetteries (accueil des usagers, gestions des enlèvements...). Le SIRMOTOM gère uniquement la fourniture des caissons, et la gestion des problématiques liées aux éco-organismes.

Conditions d'accès

Particuliers : Une carte unique est distribuée par foyer, sur présentation d'une feuille de renseignement dûment complétée et signée, et d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois. Lors de chaque passage en déchetterie, l'utilisateur devra impérativement présenter ce badge, accompagné d'une pièce d'identité, mentionnant le même nom que celui du badge. L'accès aux déchetteries est gratuit pour les habitants, dans la limite de 52 m³ par an.



Professionnels : Tous les professionnels résidant sur le territoire du SIRMOTOM peuvent venir déposer en déchetterie. Ceux résidant en dehors du territoire du SIRMOTOM ne sont pas acceptés sauf s'ils réalisent un chantier sur le territoire du SIRMOTOM et en fournissent une attestation. Les apports des professionnels sont payants et limités à 10 m³ par semaine pour les déchets banals et 100 litres par semaine pour les déchets dangereux. Les cartes d'accès « professionnels » sont remises sur présentation de pièces justificatives dans les bureaux du SIRMOTOM.

Horaires des déchetteries du SIRMOTOM

Horaires d'ouverture (hiver) du 1er octobre au 31 mars

	Déchetterie de Montereau	Déchetterie de Voulx
Lundi	9h à 12h30 / 13h30 à 18h	9h à 12h30 / 13h30 à 18h
Mardi	8h30 à 12h30 / 13h30 à 18h	Fermé
Mercredi	9h à 12h30 / 13h30 à 18h	9h à 12h30 / 13h30 à 18h
Jeudi	9h à 12h30 / 13h30 à 18h	Fermé
Vendredi	13h30 à 18h	13h30 à 18h
Samedi	9h à 12h30 / 13h30 à 18h	9h à 12h30 / 13h30 à 18h
Dimanche	9h à 12h	9h à 12h

Horaires d'ouverture (été) du 1er avril au 30 septembre

	Déchetterie de Montereau	Déchetterie de Voulx
Lundi	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h
Mardi	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h	Fermé
Mercredi	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h
Jeudi	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h	Fermé
Vendredi	13h30 à 19h	13h30 à 19h
Samedi	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h
Dimanche	8h30 à 13h30	8h30 à 13h30

Fermetures les : 1er janvier, 1er mai, 1er novembre, 25 décembre, dimanche et lundi de Pâques.



Services « annexes »

L'appellation « services annexes » rassemble l'ensemble des services n'appartenant pas aux catégories précédentes. Il s'agit notamment de :

- **La collecte des dépôts sauvages de déchets** confiée dans le cadre d'un marché le 09/09/2015 (lot 4 du marché de collecte), pour une durée de 7 ans à la société COVED. Il s'agit de collecter les dépôts sauvages de déchets d'un volume supérieur à 5 m³, sur demande des communes.
- **La fourniture et la livraison des composteurs.** L'achat, la livraison et le montage des composteurs sont assurés par le SIRMOTOM.
- **La collecte sur demande des encombrants,** est assurée par l'association d'insertion AIP REFON, et vise à aider les personnes ne disposant pas de moyens humains ou techniques pour se débarrasser de leurs encombrants. Une participation forfaitaire est demandée à l'utilisateur pour ce service.
- **Le service de broyage des déchets verts à domicile** est assuré en direct par le SIRMOTOM, qui gère la prise de rendez-vous, la location du véhicule dédié, l'emploi d'un agent, et la maintenance du véhicule et du broyeur.

La collecte regroupe l'ensemble des opérations permettant la prise en charge d'un déchet par la collectivité. Les moyens de cette prise en charge, et l'opérateur concerné, sont différenciés en fonction du flux. On distinguera de cette définition les déchetteries, dont le fonctionnement est différent.

Modes et fréquences de collecte

Le SIRMOTOM propose différents modes de collecte selon le flux de déchets. Les fréquences de collecte sont adaptées à la typologie de l'habitat et à la densité de la population.

Détail des flux collectés en PaP, exploitants et contenants utilisés par le SIRMOTOM en 2017.

Collecte en porte-à-porte			
Flux	Exploitants	Fréquence de collecte	Contenant
Ordures ménagères	Aubine-Veolia Propreté	1 à 3 fois par semaine*	Bac couvercle grenat
Emballages ménagers	Aubine-Veolia Propreté	1 fois par semaine	Bac couvercle jaune
Encombrants	Aubine-Veolia Propreté	1 fois par trimestre	Déposés au sol
Encombrants sur demande	AIP Refon	Sur appel téléphonique	Déposés au sol
Papier administratif (bâtiments publics)	Aubine-Veolia Propreté	1 fois par trimestre	Bac couvercle bleu

* Deux fois par semaine en zone verte et trois fois par semaine en zone rose de la commune de Montereau-fault-Yonne. Toutes les autres zones de Montereau-fault-Yonne et les autres communes sont collectées une fois par semaine.

Elles ont évolué au 1er avril 2016, notamment au niveau de la fréquence de collecte des emballages recyclables, qui est passée à 1 fois par semaine pour l'ensemble du territoire.



La collecte pour les déchets assimilés des producteurs non ménagers (déchets provenant des bâtiments publics et des entreprises) n'est possible que si ces déchets peuvent être collectés et traités sans sujétion technique particulière, et sans risque pour les personnes (dans la limite de 1 100 litres par semaine par établissement ou adresse fiscale ou administrative).

Détail des flux collectés en PAV, exploitants et contenants utilisés par le SIRMOTOM en 2017.

Collecte en points d'apport volontaire/bornes semi-enterrées				
Flux	Exploitants	Mode de dépôt	Nbr total de bornes	Densité*
Ordures ménagères	COVED	Borne semi-enterrée et enterrée	40	1 borne pour 1 355 habitants
Emballages ménagers	COVED		24	1 borne pour 2 258 habitants
Verre	COVED	Borne aérienne, semi-enterrée et enterrée	146	1 borne pour 371 habitants
Papier	COVED		126	1 borne pour 430 habitants
Sapins de Noël	Aubine	Déposés au sol	52	1 point de collecte pour 1 042 habitants
Textiles	Le Relais / EcoTextile	Borne aérienne	50	1 borne pour 1 084 habitants
Piles	SIRMOTOM	Bornes à piles	43	1 borne pour 1 260 habitants

* Calcul réalisé sur la base de la population municipale (54 193 hab.)

Le nombre de passages global en déchetterie semble stopper la progression qui était mesurée depuis plusieurs années (+5,69% passages entre 2017 et 2018, +13,75% passages entre 2016 et 2017 et +8,25% passages entre 2015 et 2016). Toutefois, un problème d'enregistrement des visiteurs lors des périodes où le PC pocket du prestataire était en panne est suspecté.

Les déchets des professionnels collectés en déchetterie sont quantifiés en entrée de déchetterie (en termes de volume uniquement). De ce fait les tonnages sortant des déchetteries incluent donc ces derniers sans moyen de les distinguer avec ceux des particuliers et autres apporteurs.

Fréquentation entre 2017 et 2019 dans les déchetteries du SIRMOTOM

Déchetterie	Voux			Montereau-fault-Yonne		
	2017	2018	2019	2017	2018	2019
Type de tiers						
Association	32	12	26	77	102	165
Collectivité	144	129	99	769	1037	1127
Hors catégorie	9	5	3	237	261	184
Particulier	17 327	17 191	15 986	37 283	40 350	36 882
Professionnel hors territoire	3	4	1	99	72	60
Professionnel	45	13	6	338	370	287
Résidence secondaire	747	754	550	355	425	301
Total	18 307	18 108	16 671	39 158	42 627	39 006



3.2.4 Mode d'organisation pour le traitement des déchets

Le transfert et le traitement des ordures ménagères résiduelles, des emballages ménagers et des journaux, revues, magazines, sont confiés au Syndicat de Traitement des Déchets Ménagers du Sud-Est Seine-et-Marne (SYTRADEM). Le traitement des déchets des déchetteries et des autres collectes spécifiques est quant à lui géré par le SIRMOTOM. Chaque flux dispose de son propre exutoire.

Ordures ménagères résiduelles (OMR) et tout venants incinérables

Les ordures ménagères résiduelles et les tout venants incinérables captés en déchetteries sont valorisés au Centre de Valorisation Energétique (CVE) de Montereau-fault-Yonne, exploité par la société SOVALEM dans le cadre d'une convention de Délégation de Service Public (DSP).

Pour plus d'informations : le SYTRADEM dans son rapport annuel fournit de plus amples détails concernant la capacité des installations, les performances énergétiques des installations et le devenir des résidus de traitement.

Emballages ménagers (CS) et journaux/revues/magazines (JRM)

Collectés par le prestataire Aubine en porte à porte ou par Coved en apport volontaire, ces déchets sont déchargés sur les espaces de stockage du SIRMOTOM, situés sur le site du Centre de Valorisation Energétique (CVE) puis transférés par gros porteurs, vers le centre de tri de Vaux-le-Pénil. Une infime partie des emballages est vidée par Aubine directement sur le centre de tri pour être utilisée lors des caractérisations.

Pour plus d'informations : le SYTRADEM dans son rapport annuel fournit de plus amples détails concernant les installations de tri et le devenir des refus de tri.

Déchets des autres collectes

Les déchets des autres collectes spécifiques et leurs exutoires sont listés ci-dessous :

- Papiers administratifs en PaP : Centre de recyclage de Villeneuve le Roi, Véolia ;
- Encombrants en PaP : ISDND de Champigny sur Yonne, Véolia ;
- Encombrants à la demande : Rejoignent la déchetterie de Montereau-fault-Yonne et apparaissent donc dans ses flux.
- Sapins de Noël en « PAV » : Plateforme de compostage de Samoreau, Véolia
- Verre en PAV : Recyclage par Verallia

Déchets des déchetteries

En fonction de leur nature, les différents flux de déchets collectés dans les déchetteries du SIRMOTOM sont orientés vers des exutoires adaptés listés dans le tableau ci-après en fonction des flux correspondants (extrait RA 2019).



Flux des déchetteries et leurs exutoires.

Type de déchets	Exutoire	Type de traitement	Tonnage 2019
Gravats	JMC Vert	Valorisation matière	3 360,160
	ISDND de Champigny sur Marne et Bourgogne recyclage	Stockage	
Déchets verts	JMC Vert, Phytorestore, Ferme de l'Abondance	Compostage	2 108,640
Tout-venant Incinérables	SYTRADEM (avec OMR)	Valorisation énergétique	868,520
Tout-venant encombrants	ISDND de Champigny-sur-Yonne et Bourgogne recyclage	Stockage	2 122,060
DEA (Mobilier)	Ecomobilier	Valorisation matière	620,080
Plâtre non valorisable	Exutoire spécialisé de Vert le Grand et Bourgogne recyclage	Stockage	468,160
Plâtre valorisable	Dépolia Varax et Bourgogne recyclage	Valorisation matière	57,920
Ferrailles	Derichebourg et Bourgogne recyclage	Valorisation matière	278,342
Terre	JMC Vert et DLB	Valorisation matière	33,760
Cartons	COVED Sens et Bourgogne recyclage	Valorisation matière	79,460
Pneus non valorisables	COVED et Bourgogne recyclage	Valorisation matière	30,860
Pneus valorisables	Aliapur / Erric	Valorisation matière	42,624
DEEE	OCAD3E et Ecologic / SEMAER	Valorisation matière	215,700
Déchets dangereux	EcoDDS via CHIMIREC et le centre de regroupement de COVED et Bourgogne recyclage	Traitement spécialisé	108,357
Huile de vidange	Sevia	Valorisation matière	18,900
Piles	CorePile	Valorisation matière	1,817
Huile végétale	Coved et Bourgogne recyclage	Valorisation matière	1,519
Capsules Nespresso	Suez	Valorisation matière	0,000
Ampoules et néons	Recylum	Valorisation matière	1,186
Batteries	Depolia	Valorisation matière	4,902
Radiographies	Recyl M	Valorisation matière	0,000
Cartouches d'encre	Collectors	Valorisation matière	0,037
Petites bouteilles de gaz	Depolia	Valorisation matière	442 unités
Extincteurs	Depolia	Valorisation matière	261 unités

Remarque 1 : Avec le changement de prestataires survenu au 1^{er} juin 2019, certains exutoires ont changé en cours d'année.

Remarque 2 : Les emballages ménagers, verre et papier, journaux, magazines collectés en PAV des déchetteries rejoignent la collecte des PAV.

Remarque 3 : Les textiles, linges de maison et chaussures collectés en PAV des déchetteries rejoignent la filière EcoTLC, via les 2 opérateurs de collecte (Le Relais et EcoTextile).



3.2.5 Évolution de la production de déchets

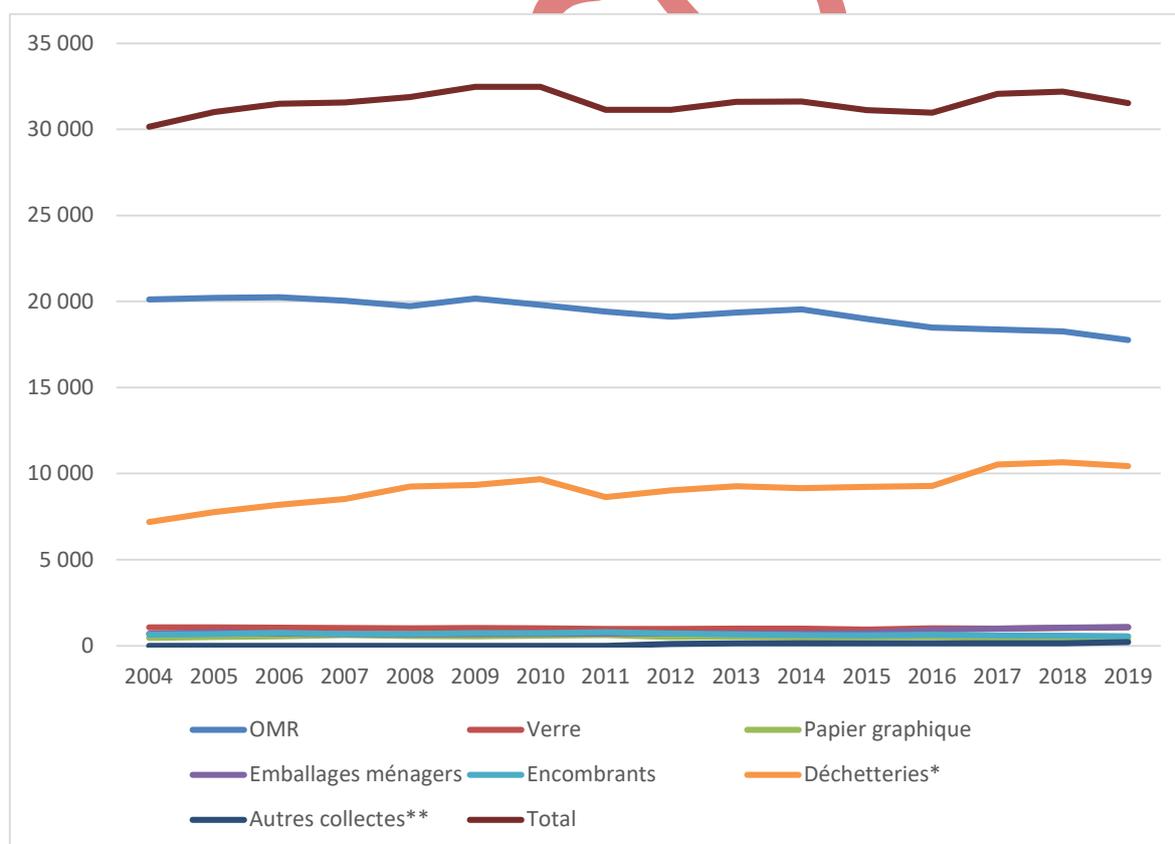
Historiquement, l'analyse des quantités de déchets collectés par le SIRMOTOM, ne devient pertinente qu'à partir de 2004, année où ces données deviennent comparables à des fins d'analyse. Avant cette année, les données des déchetteries n'étant pas exploitables, l'évolution des quantités de déchets collectés avant 2004 par le SIRMOTOM n'est donc pas incluse dans ce rapport.

Point de vigilance : La comparaison des valeurs présentées dans la suite de ce paragraphe révèle parfois des disparités. Cette cohérence imparfaite est due à plusieurs facteurs : années prises en compte ; source ; erreurs (unités, imprécisions, définitions, périmètres) ; écart entre tonnages entrants et sortants (effet de stock) ; distinctions de catégories non réalisables pour certains flux multi-origines ; application d'hypothèse de calcul ; etc.

Évolution de la production de déchets selon les principaux types de collectes

La figure suivante permet de suivre l'évolution de la quantité totale de déchets collectés par le SIRMOTOM, mais aussi celle des différentes fractions qui la composent. Pour aller plus loin, les tonnages totaux et les valeurs en Kg/an/hab. sont également détaillés dans les tableaux présentés dans la suite de ce document.

Évolution et détails de la production de déchets du SIRMOTOM (population municipale).



*Les déchets des professionnels collectés en déchetteries sont quantifiés en entrée de déchetterie (en termes de volume uniquement). De ce fait les tonnages sortant des déchetteries inclus donc ces derniers sans moyen de les distinguer avec ceux des particuliers et autres apporteurs.

**Autres collectes : sapins, papiers administratifs et TLC (Textiles, Linges et Chaussures)



Évolution et détails de la production de déchets du SIRMOTOM (population municipale)

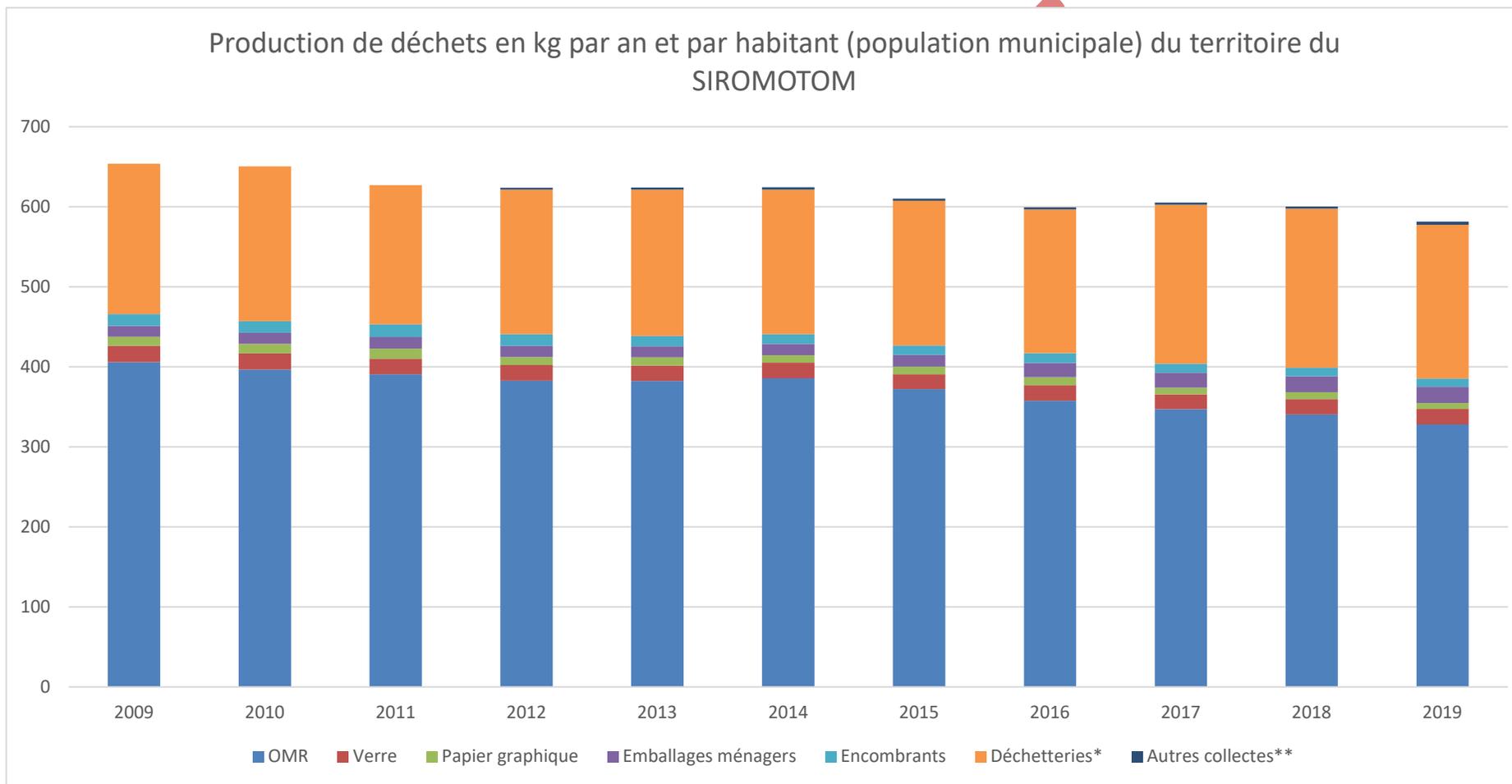
Tonnages en tonnes								
Année	OMR	Verre	Papier graphique	Emballages ménagers	Encombrants	Déchetteries*	Autres collectes**	Total
2004	20 112,00	1 073,00	457,00	695,00	630,00	7 197,61	0,00	30 164,61
2005	20 201,00	1 067,00	515,00	777,00	682,00	7 752,56	0,00	30 994,56
2006	20 245,00	1 050,00	541,00	719,00	749,00	8 185,69	0,00	31 489,69
2007	20 033,00	1 033,00	614,00	683,00	682,00	8 513,32	0,00	31 558,32
2008	19 728,00	1 013,00	557,00	668,00	667,00	9 250,00	0,00	31 883,00
2009	20 167,00	1 023,00	549,00	678,00	731,00	9 333,57	0,00	32 481,57
2010	19 791,00	1 014,00	582,00	696,00	726,00	9 662,02	0,00	32 471,02
2011	19 409,00	969,00	623,00	714,00	786,00	8 636,23	0,00	31 137,23
2012	19 104,00	968,00	508,00	705,00	715,00	9 028,58	107,36	31 135,94
2013	19 350,00	982,00	518,00	703,00	651,00	9 254,15	131,50	31 589,65
2014	19 530,00	991,00	474,00	713,00	618,00	9 151,90	144,44	31 622,34
2015	18 977,63	942,00	486,00	740,96	607,00	9 218,94	134,20	31 106,73
2016	18 480,04	1 010,00	505,00	918,74	633,00	9 278,92	136,12	30 961,82
2017	18 378,09	982,00	441,00	998,42	594,00	10 529,93	128,89	32 052,33
2018	18 260,21	1 032,82	453,24	1 054,40	584,08	10 669,42	141,05	32 195,22
2019	17 774,80	1 056,92	396,38	1 099,12	550,18	10 423,78	212,30	31 513,48

*Les déchets des professionnels collectés en déchetteries sont quantifiés en entrée de déchetterie (en termes de volume uniquement). De ce fait les tonnages sortant des déchetteries inclus donc ces derniers sans moyen de les distinguer avec ceux des particuliers et autres apporteurs.

**Autres collectes : sapins, papiers administratifs et TLC (Textiles, Linges et Chaussures)



Production de déchets en kg par an et par habitant (population municipale) du territoire du SIRMOTOM.



*Les déchets des professionnels collectés en déchetteries sont quantifiés en entrée de déchetterie (en termes de volume uniquement). De ce fait les tonnages sortant des déchetteries incluent donc ces derniers sans moyen de les distinguer avec ceux des particuliers et autres apporteurs.

**Autres collectes : sapins, papiers administratifs et TLC (Textiles, Linges et Chaussures)



Évolution et détails de la production de déchets en kg par an et par habitant du territoire du SIRMOTOM (population municipale).

Production de déchets en Kg /An/ Hab.								
Année	OMR	Verre	Papier graphique	Emballages ménagers	Encombrants	Déchetteries*	Autres collectes**	Total
2009	405,87	20,59	11,05	13,65	14,71	187,84		653,71
2010	396,50	20,31	11,66	13,94	14,55	193,57		650,54
2011	390,78	19,51	12,54	14,38	15,83	163,65		616,69
2012	382,68	19,39	10,18	14,12	14,32	180,83	2,15	623,67
2013	382,28	19,40	10,23	13,89	12,86	183,31	2,60	624,57
2014	385,57	19,56	9,36	14,08	12,20	179,30	2,85	622,93
2015	371,27	18,48	9,53	14,46	11,91	180,86	2,63	609,15
2016	357,72	19,55	9,78	17,79	12,25	179,61	2,63	599,33
2017	346,96	18,54	8,33	18,84	11,21	198,79	2,43	605,11
2018	340,50	19,26	8,45	19,66	10,89	198,96	2,63	600,35
2019	327,99	19,50	7,31	20,28	10,15	192,35	3,92	581,50

*Les déchets des professionnels collectés en déchetterie sont quantifiés en entrée de déchetterie (en termes de volume uniquement). De ce fait les tonnages sortant des déchetteries inclus donc ces derniers sans moyen de les distinguer avec ceux des particuliers et autres apporteurs.

**Autres collectes : sapins, papiers administratifs et TLC (Textiles, Linges et Chaussures).

PROVISOIRE



Focus sur les catégories de déchets en déchetterie

Typologie de déchets	Tonnage 2009	Tonnage 2010	Tonnage 2011	Tonnage 2012	Tonnage 2013	Tonnage 2014	Tonnage 2015	Tonnage 2016	Tonnage 2017	Tonnage 2018	Tonnage 2019
Gravats	3 859,98	4 331,97	3 435,00	3 525,11	3 265,23	3 265,87	3 279,02	3 083,10	3 243,84	3 212,64	3 360,16
Déchets verts	1 425,47	1 398,65	1 614,41	1 561,57	1 901,68	1 908,22	1 886,05	1 929,02	2 448,11	2 350,59	2 108,64
Tout-venant incinérables	113,60	122,55	76,37	421,39	464,66	1 053,93	1 524,45	1 586,68	1 699,66	1 474,36	868,52
Tout-venant encombrants	2 179,41	2 525,16	2 156,66	2 018,90	2 053,68	1 377,18	1 206,63	1 171,02	1 643,60	1 799,66	2 122,06
Mobilier (EcoMobilier)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54,70	185,76	500,46	620,08
Plâtre non valorisable	1 168,38	687,82	720,46	758,60	660,04	681,60	510,81	544,64	475,60	521,88	468,16
Plâtre valorisable	0,00	0,00	0,00	8,62	74,36	72,18	92,78	90,40	51,46	27,44	57,92
Ferrailles	262,05	227,42	182,49	189,14	208,56	232,68	244,47	300,20	305,74	290,99	278,34
Terre	0,00	0,00	0,00	75,78	172,64	112,10	59,92	84,22	44,86	22,38	33,76
Carton	57,92	83,57	92,60	76,65	79,48	78,68	76,12	63,84	63,70	58,44	79,46
Pneus non valorisables	0,00	0,00	16,45	24,22	11,98	16,36	15,36	14,68	23,82	17,55	30,86
Pneus valorisables (Aliapur)	0,00	0,00	0,00	0,00	10,54	25,68	15,36	31,77	29,44	42,67	42,62
DEEE	154,00	178,00	179,22	168,69	188,58	191,02	195,00	202,79	197,57	212,75	215,70
DMS Total	112,76	106,88	101,15	115,43	108,35	97,01	90,44	100,52	92,48	107,23	109,13
Huile de vidange	0,00	0,00	11,34	10,71	12,06	13,05	17,28	15,39	18,28	19,70	18,90
Piles	0,00	0,00	0,00	1,08	2,13	1,60	1,68	1,70	1,42	1,50	1,82
Huile végétale	0,00	0,00	0,00	0,52	0,67	0,00	1,15	1,10	1,24	2,07	1,52
Capsules Nespresso	0,00	0,00	0,00	0,00	0,53	0,51	0,77	0,89	0,40	0,00	0,00
Ampoules et néons	0,00	0,00	0,57	0,52	0,70	0,83	0,43	0,64	0,35	0,98	1,19
Batteries	0,00	0,00	0,57	0,00	2,79	0,77	0,86	0,99	2,34	5,60	4,90
Radiographies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,44	0,16	0,40	0,14	0,38	0,00
Cartouches d'encre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,19	0,20	0,23	0,13	0,16	0,04
Bouteilles de gaz	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	235 unités	371 unités	442 unités
Extincteurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	395 unités	299 unités	261 unités
Bois Classe A	0,00	0,00	48,94	54,03	24,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Amiante	0,00	0,00	0,00	17,62	11,04	22,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	9 333,57	9 662,02	8 636,23	9 028,58	9 254,15	9 151,90	9 218,94	9 278,92	10 529,93	10 669,42	10 423,78



Focus sur les DMS et sur les DEEE

Typologie de déchets	Tonnage 2009	Tonnage 2010	Tonnage 2011	Tonnage 2012	Tonnage 2013	Tonnage 2014	Tonnage 2015	Tonnage 2016	Tonnage 2017	Tonnage 2018	Tonnage 2019
DEEE	154,00	178,00	179,22	168,69	188,58	191,02	195,00	202,79	197,57	212,75	215,70
-> Dont ECR	49,00	61,00	60,02	57,34	N.D.	N.D.	N.D.	56,54	48,05	41,12	34,80
-> Dont GEF	24,00	22,00	21,81	19,88	N.D.	N.D.	N.D.	27,84	32,83	33,70	34,68
-> Dont GHF	31,00	41,00	35,30	37,95	N.D.	N.D.	N.D.	45,73	40,93	45,66	50,97
-> Dont PAM	50,00	54,00	62,09	53,51	N.D.	N.D.	N.D.	72,68	75,76	92,27	95,19
DMS (DD + DD EcoDDS)	112,76	106,88	101,15	115,43	108,35	97,01	90,44	100,52	92,48	107,23	109,13
-> dont Déchets dangereux (Eco DDS)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75,87	54,76	61,42	51,29	52,09	43,68
01-Pateux et Solides inflammables	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	45,04	50,07	42,57	42,21	40,15
02-DDS Vides	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	6,09	7,66	6,30	7,27	1,12
03-Aerosols	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	0,69	0,99	0,35	0,41	0,54
04-Autres DDS Liquides	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	1,04	0,73	0,42	0,41	0,36
05-Phytosanitaires et biocides	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	1,12	1,10	0,86	1,02	0,68
06-Filtres a huile	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	0,40	0,51	0,53	0,56	0,60
07-Acides	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	0,11	0,09	0,10	0,08	0,07
08-Bases	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	0,11	0,09	0,07	0,04	0,04
09-Combustibles	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	0,14	0,17	0,09	0,11	0,13
-> dont DD	112,76	106,88	101,15	115,43	108,35	21,14	35,67	39,11	41,19	55,14	65,45

PROVISOIRE



Focus sur les autres collectes

La catégorie « autres collectes » regroupe : la collecte des textiles en PAV (bornes EcoTextile et le Relais), la collecte des papiers administratifs et la collecte des sapins. Ces collectes ont débuté en 2012 sur le territoire du SIRMOTOM. L'évolution des tonnages est illustrée dans le tableau et graphique ci-après.

Évolution de la production de déchets des autres collectes en kg par an et par habitant (données pop. municipale).

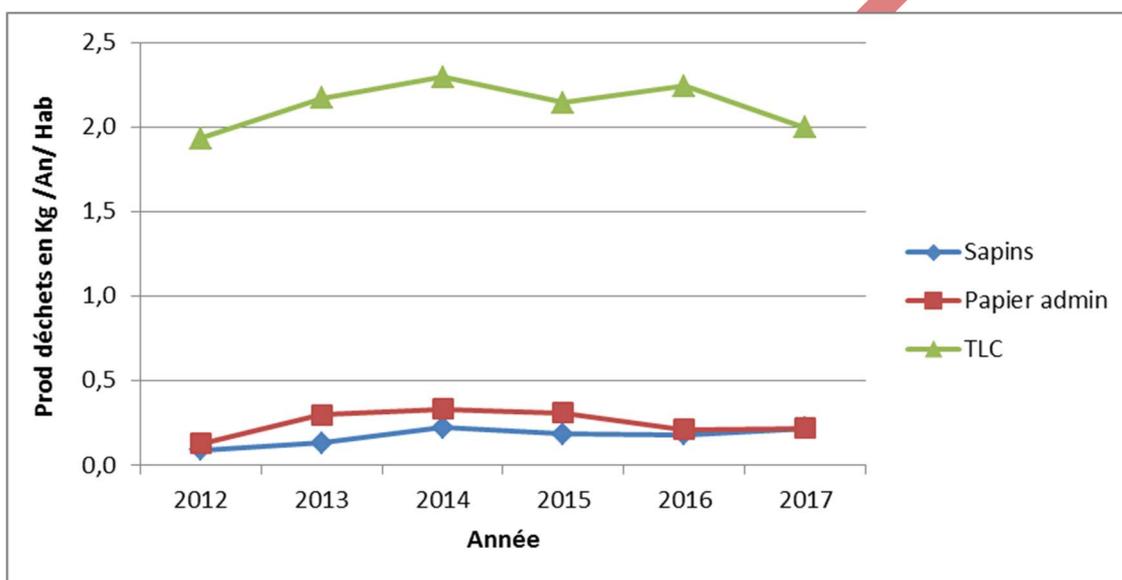


Tableau production des déchets des autres collectes en kg par an et par habitant.

Prod déchets en tonnes			
Année	Sapins	Papier admin	TLC
2012	4,52	6,34	96,50
2013	6,58	15,12	109,80
2014	11,28	16,86	116,30
2015	9,32	15,68	109,20
2016	9,42	10,90	115,80
2017	11,53	11,64	105,72
2018	15,12	12,80	113,13
2019	14,82	13,98	183,50



3.2.6 Bilan du traitement des déchets

Infos chiffre traitements des déchets

En 2019, les tonnages du SIRMOTOM envoyés pour traitement au CVE s'élevaient à un total de 19 320,96 tonnes, correspondant à la somme du flux des ordures ménagères résiduelles et des « Tout-venants incinérables » collectés en déchetteries.

SYTRAVAL a transmis au SIRMOTOM les résultats des caractérisations issues des tonnages entrants d'emballages ménagers (collecte sélective), et des Journaux/Revue/Magazines dont les moyennes sont présentées ci-après.

Les tonnages du SIRMOTOM, envoyés en centre de tri (Vaux-le-Pénil) via le SYTRADEM, sont composés de 1 099,12 tonnes d'emballages ménagers recyclables et de 396,38 tonnes de journaux, revues magazines.

Évolution du pourcentage de refus entre 2015 et 2019 (données SYTRADEM)

Pourcentage de refus					
	2015	2016	2017	2018	2019
Journaux, revues, magazines	5,6	9,2	7,28	14,09	0,52
Emballages ménagers	12,8	12,9	13,45	6,43	10,90

Il en résulte un refus de tri décrit dans le tableau ci-après.

Détail de la nature des déchets recyclables pris en charge par le SYTRADEM (données SYTRADEM)

	Emballages ménagers	Journaux, revues, magazines
Tonnages entrants 2019	1 085,06	416,80
Taux de refus 2019 (caractérisation)	10,90%	0,52%
Tonnages refus 2019	118,27	2,17
Tonnages sortants 2019	966,79	414,63

Source : Convention financière de reversement des recettes provenant des opérations de tri des déchets 2018 adoptée par le SYTRADEM

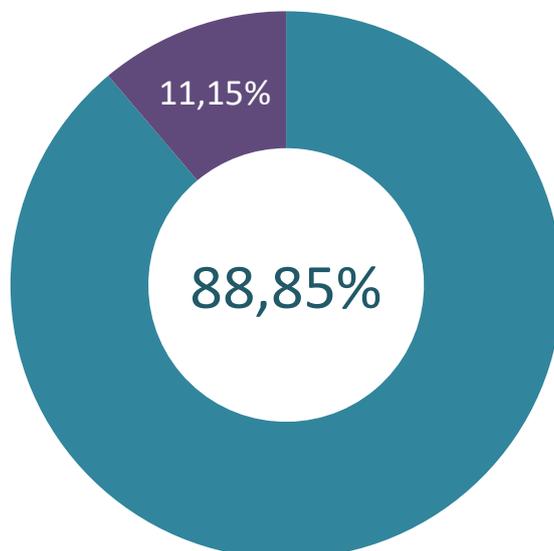
En parallèle de la hausse des tonnages par rapport à l'année 2018, le taux de refus en 2019 a augmenté de 3,19 % pour la collecte sélective des emballages ménagers. À l'inverse, concernant le flux journaux, revues, magazines, malgré une diminution des tonnages collectés, la qualité du gisement semble s'améliorer avec un excellent taux de refus de seulement 0,52%.

- Papiers administratifs en PaP (Centre de recyclage de Villeneuve le Roi, Véolia) : 11,64 tonnes en 2017.
- Encombrants en PaP (ISDND de Champigny sur Yonne, Véolia) : 594,46 tonnes en 2017.
- Encombrants à la demande (rejoignent la déchetterie de Montereau et apparaissent donc dans ses flux).
- Sapins de Noël en « PAV » (plateforme de compostage de Samoreau, Véolia) : 11,53 tonnes en 2017
- Verre en PAV (recyclage par Verallia) : 981,6 tonnes en 2017



Le taux global de valorisation 2019

Ce taux illustre la part des tonnages orientés vers une valorisation matière et énergétique (incluant les futurs refus de tri du processus, hors gravats des déchetteries sur recommandation IAU-ORDIF).



2019

- % des tonnages collectés orientés vers une installation de valorisation
- % des tonnages collectés orientés vers une installation de stockage

Les flux ne faisant pas l'objet d'une valorisation sont les encombrants collectés en PaP, les tout venants encombrants des déchetteries et le plâtre non valorisable.

Une plateforme de pré-tri des encombrants serait une solution pour augmenter encore la part des déchets valorisés.

- **L'indice de réduction de la quantité de déchets mis en installation de stockage 2017**

Afin d'évaluer l'évolution des quantités de déchets qui sont éliminés en installation de stockage, une méthode consiste à calculer l'indice de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage par rapport à l'année de référence 2010. Les indices de réduction des quantités de déchets mis en décharge depuis 2015 sur le territoire du SIRMOTOM sont présentés dans le tableau suivant :

	2010	2015	2016	2017	2018	2019
% de réduction de la quantité de déchets mis en installation de stockage par rapport à 2010	100,00%	60,74%	56,97%	64,91%	68,65%	73,42%

Méthode de calcul : Le tonnage des déchets ménagers et assimilés mis en décharge en 2010 correspond à l'indice 100. Ensuite, l'indice d'une année postérieure à 2010 peut être calculé en multipliant le tonnage mis en décharge concerné par 100 et en le divisant par le tonnage de l'année 2010. Sur recommandation de l'IAU-ORDIF, cet indice est calculé au prorata des populations municipales annuelles (données Insee 2006 utilisées en 2010 et les données Insee 2015 utilisées en 2018). De plus, il exclut le tonnage des gravats de déchetterie.



3.3 La prévention des déchets sur le territoire

Durant les années 2017, 2018 et 2019 les grandes opérations annuelles de prévention mises en place au SIRMOTOM, dont certaines issues du plan local de prévention arrivé à son terme fin 2016, se sont poursuivies :

- Opération « Deux poules et un poulailler pour réduire nos déchets » ;
- Promotion du compostage ;
- Broyage des déchets verts à domicile ;
- Promotion du Stop Pub ;
- Sensibilisation et communication ;
- Etc.

Ces actions sont un mélange d'actions emblématiques de notre territoire comme la distribution de poules mais également d'actions plus génériques diffusées à l'échelle nationale comme le stop pub. Elles sont détaillées dans la suite de ce paragraphe.

Afin d'évaluer l'impact de la prévention des déchets qui est, par nature, difficile à quantifier du fait de l'absence de production du déchet, une méthode consiste à calculer l'indice de réduction de déchets par rapport à l'année de référence 2010. Sur le territoire du SIRMOTOM, l'indice global de réduction de déchets est de 92,15 %. Le tableau ci-dessous détaille les indices de réduction par flux principaux de déchets à l'exception des « autres collectes » qui n'existaient pas encore en 2010.

Indice de réduction par flux de déchets			
OMR :	82,72 %	Emballages :	145,48 %
Encombrants :	69,76 %	JRM :	62,71 %
Verre :	95,96 %	Déchetteries (hors gravats) :	122,05 %

Méthode de calcul : Le tonnage des déchets ménagers et assimilés produits en 2010 correspond à l'indice 100. Ensuite, l'indice d'une année postérieure à 2010 peut être calculé en multipliant le tonnage concerné par 100 et en le divisant par le tonnage de l'année 2010. Sur recommandation de l'IAU-ORDIF, cet indice est calculé au prorata des populations municipales annuelles (données Insee 2006 utilisées en 2010 et les données Insee 2016 utilisées en 2019). De plus, il exclut le tonnage des gravats de déchetterie.

3.3.1 Plan de prévention

Entre 2011 et 2016, le SIRMOTOM, avec le soutien de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) et de la Région Ile de France, s'était engagé dans un PLP (Programme Local de Prévention des Déchets) en définissant un plan d'action dont l'objectif était de réduire la production de déchets de 7% en 5 ans. Les objectifs de ce programme ont été atteints en 2017, le SIRMOTOM a engagé une réflexion pour initier la mise en place de son futur PLPDMA (Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés), nouvelle appellation des programmes locaux de prévention des déchets.

3.3.2 Opération « Deux poules et un poulailler pour réduire nos déchets »



Depuis 2013, le SIRMOTOM dote chaque année des foyers de son territoire de deux poules et un poulailler afin de les aider à réduire leur production de déchets. En plus de permettre à ces foyers d'avoir des œufs frais, les poules consomment les restes alimentaires et certaines épluchures de légumes.

En 2019, le SIRMOTOM a doté 20 nouveaux foyers de deux poules et un poulailler. La distribution a eu lieu en mai et a été également l'occasion de partager avec les familles sur la prévention des déchets et les services du

SIRMOTOM. L'opération rencontre toujours autant de succès et le nombre de dossiers est toujours supérieur au nombre de dotation.

À noter : Le Syndicat demande une participation de 20 € à chaque foyer volontaire et procède à l'étude des dossiers afin de s'assurer que l'accueil des poules puisse se faire dans des conditions optimales (présence de terrain suffisant, etc).

Opération poules								
Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de dotation	100	110	100	100	50	50	20	0

3.3.3 Compostage & lombricompostage

Compostage individuel

L'achat, la livraison et le montage des composteurs sont assurés par le SIRMOTOM.

En 2007, c'est le début de la mise à disposition des composteurs domestiques pour favoriser la valorisation individuelle des déchets de cuisine/verts. Ces composteurs sont payants (30 euros pour un composteur de 300 litres, 40 euros pour un composteur de 600 litres et 50 euros pour un composteur de 800 litres).



En 2010, évolution du service avec la gratuité des composteurs.

En 2011, un important effort de développement de la communication auprès du public est réalisé :

- Mise à jour du guide du compostage et intégration au guide du tri ;
- Meilleure communication auprès des habitants ;
- Formation au compostage d'une ambassadrice du tri.



En 2018, 418 composteurs ont été distribués, ce qui représente une centaine de lot (composteurs/bioseaux/guides) de plus que l'année précédente. Les nombreuses actions de communication réalisées sur la thématique peuvent être à l'origine de cette augmentation (guides, évènements, ...).

Néanmoins, le nombre de composteurs installés en 2019 était de 239, il a donc diminué par rapport à celui de 2018.

Le développement du compostage partagé dans les espaces communs se poursuit avec notamment l'installation de 7 composteurs (dans une maternelle, un lycée, un établissement spécialisé et un cimetière).

Bilan des composteurs distribués.

Année	Total
2007	347
2008	68
2009	225
2010	1189
2011	860
2012	214
2013	204
2014	256
2015	239
2016	241
2017	305
2018	419
2019	239
Total	4 806

Remarque : Les composteurs installés dans des structures collectives sont généralement indiqués dans les chiffres des composteurs distribués par année.

Lombricompostage



En complément de son offre de dotation en composteur, le SIRMOTOM propose également des lombricomposteurs à destination des foyers n'ayant pas la possibilité d'installer un composteur (absence de jardin, ...) ou préférant cette technique pour la valorisation de leurs déchets organiques.

Une distribution a été réalisée en 2019 et a permis d'équiper 21 foyers avec un lombricomposteur et les vers nécessaires pour démarrer.

Bilan des lombricomposteurs distribués.

Année	Total
2014	20
2015	35
2016	13
2017	10
2018	0
2019	21
Total	99



Compostage collectif et partagé

Le développement du compostage partagé dans les espaces communs fait partie des actions menées par le SIRMOTOM.

Bilan du compostage collectif et partagé

	Livrés	Utilisés	Utilisables
Ecoles	24	12	8
Collèges	2	1	-
Lycée	8	2	1
Centre loisirs	1	1	-
Cimetières	22	21	-
Pieds immeubles	6	3	3
Structures spécialisées			
Jardins partagés	2	2	-
Total	65	42	12

Remarques : Également 148 composteurs installés dans les jardins ouvriers de varennes-sur-Seine et Montereau-fault-Yonne.

Les établissements scolaires (maternelles, écoles primaires, collèges et lycées) sont fournis s'ils en font la demande en matériel nécessaire au compostage de leurs déchets organiques. Les jardins ouvriers ou familiaux, les centres de loisirs et certaines structures spécialisées (maison de retraite, ADAPEI, ...) peuvent également être dotés. Plusieurs cimetières du territoire ont également pu bénéficier de la mise en place de composteur. Enfin, lors du précédent PLPD, des sites de compostage collectif en résidence / pieds d'immeubles ont également été initiés. Le détail des opérations de compostage collectif et partagé est listé en annexe 4.

3.3.4 Broyage des déchets verts à domicile

Le syndicat propose depuis 2015 un service de broyage des déchets verts à domicile. Contre une participation de 15 euros, un agent se déplace au domicile des particuliers et s'occupe du broyage pendant une durée maximum de 2 heures (ce qui représente un volume d'environ 10 m³).

Depuis l'ouverture du service aux collectivités, actée lors du conseil syndical du 21 novembre 2016, les services techniques qui en font la demande peuvent également profiter de cette opération (20 euros pour 3 heures de broyage).

En 2019, le service s'est déroulé du 16 avril au 31 octobre et a permis la réalisation de 114 interventions.

Bilan du service de broyage à domicile.

Service Broyage a domicile					
Année	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre d'intervention	104	89	84	125	114
Volume Broyé (m ³)	608	605,5	699	856	977

Le broyat ainsi obtenu est ensuite laissé à disposition pour une utilisation au jardin. Ce service de broyage permet ainsi l'évitement de la production de déchets verts en produisant un paillage utilisable aussi bien pour la réalisation de massifs fleuris qu'en apport complémentaire dans les composteurs.



3.3.5 Promotion des couches lavables

L'opération a été initiée en 2018 et propose un soutien financier d'aide à l'achat pour les parents qui choisissent d'utiliser des couches lavables pour leurs enfants (via un remboursement d'une partie du montant de leur achat). Cette approche a été choisie pour s'appuyer sur des participants volontaires afin d'initier une communication sur la thématique en vue de la développer de manière progressive sur le territoire.



Depuis le lancement officiel de cette opération lors du Salon de la petite enfance à Montereau-fault-Yonne en Octobre 2018, un premier plan de communication est en cours de déroulement afin d'informer les usagers sur cette nouvelle offre du SIRMOTOM.

Les conditions d'octroi de cette aide sont l'établissement d'une convention SIRMOTOM/utilisateurs et la fourniture de documents justificatifs simples (facture, acte de naissance, ...). Depuis fin 2018, sept soutiens financiers pouvant atteindre 200 euros ont permis d'accompagner des parents, d'alléger leur investissement initial et d'encourager leur démarche en faveur de la réduction des déchets (1 dossier en 2018, 7 dossiers en 2019).

3.3.6 Ateliers « Faire soi-même »

En 2019, le syndicat s'est engagé dans la promotion des thématiques du zéro déchet, des produits écologiques à faible impact sur l'environnement, du détournement et de la récupération d'objet, de la réparation, etc... Pour ce faire, des ateliers thématiques « Faire soi-même » intitulés « Les ateliers de TOM » ont été proposés aux habitants du territoire. Le format retenu est celui d'un atelier permettant à la fois l'apport théorique, la réalisation pratique et l'échange sur les thématiques de prévention et les activités du syndicat. Les participants réunis en petit groupe peuvent ainsi :



- appréhender une thématique ;
- découvrir et évaluer les différentes alternatives écoresponsables ;
- apprendre à fabriquer ou à mettre en œuvre l'objet de l'atelier ;
- échanger efficacement sur la prévention et les actions du syndicat.

Pour la première année, deux ateliers ont été proposés :

- Un atelier « entretien du linge » proposant aux participants de fabriquer leur lessive au savon de Marseille et des astuces diverses sur l'entretien du linge et de la machine à laver.
- Un atelier « emballage de cadeau zéro déchet » centré sur le furoshiki « art d'emballer avec des tissus », proposant aux participants d'apprendre à emballer différents types de cadeaux.

Pour chaque atelier, un livret conseil/recettes permet de regrouper toutes les informations.



Ces ateliers regroupés sous l'appellation « Les ateliers de TOM » ont été dotés d'une charte graphique homogène permettant une communication spécifiquement dédiée (flyer d'inscription, livret conseil et recettes, etc...).

Suite aux premiers retours positifs, il a été décidé de capitaliser sur les ateliers déjà développés en les proposant de manière régulière sur 2019. Au total, 61 personnes ont été sensibilisées en 2019 lors de 4 ateliers (3 sur le « linge » et 1 sur « l'emballage cadeau »).

Pour la première année, la création, l'organisation et la réalisation ont été prises en charge en interne. L'élargissement à des thématiques diverses sur les années à venir devrait également permettre d'y intégrer des interventions extérieures pour mettre en lumière des acteurs du territoire (réparation, couture, ...).



ATELIER DE TOM
FABRIQUEZ VOTRE LESSIVE
MERCREDI 05 JUIN À 17H30

Faire sa propre lessive liquide, c'est facile, rapide et surtout accessible à tous !

Venez apprendre à faire votre lessive ! Vous repartirez avec votre produit fabriqué durant l'atelier, un livret avec la recette de la lessive au savon de Marseille et des astuces pour laver votre linge de façon écologique.

Réservez votre place à l'atelier lessive ! ➔

LA LESSIVE « FAIT MAISON » EN 3 POINTS
—
DES PRODUITS NATURELS
—
DES ÉCONOMIES
—
MOINS DE DÉCHETS

Atelier gratuit du SIRMOTOM (places limitées)
Inscription obligatoire avant le 15 mai par mail sirmotom@wanadoo.fr

Lieu : SIRMOTOM
22 rue de la Grande Hais
77130 Montereau





3.3.7 Réemploi/Réparation

Depuis 2015, le SIRMOTOM dispose d'un annuaire du réemploi et de la réparation consultable en ligne sur son site internet. Il recense les artisans, commerçants et entrepreneurs situés sur le territoire du SIRMOTOM. Ces acteurs vous proposent la réparation de votre matériel défectueux, la location d'outils, le don ou la vente de mobiliers et d'objets d'occasion.

La présence d'une ressourcerie et d'une recyclerie sur le territoire est également un atout fort pour la promotion du réemploi et de la réparation et donc de l'économie circulaire et de la prévention des déchets.



- Le SIRMOTOM a sur son territoire une recyclerie EMMAÛS :

Emmaüs Brie - La Rubrette

Ferme de La Rubrette, 22 rue de la Garenne

77130 La Grande Paroisse

Tel : 01 64 70 57 90

Ouvert du Mardi au Dimanche pour l'accueil et les dons de 8H30 à 12H30 et de 14H00 à 18H00

Vente le Mercredi, Samedi et Dimanche de 14H30 à 19H00.

Cette communauté EMMAÛS-Brie est bien implantée et dispose d'un rayonnement conséquent du fait de sa présence sur le territoire depuis de nombreuses années.

Plan de la Communauté EMMAÛS BRIE
Ferme de La Rubrette
22 rue de la Garenne - 77130 La Grde Paroisse - Sud Seine et Marne - Tel : 01 64 70 57 90

Vente - Rez de Chaussée	
1 Salle BBP (Mobilier - Bibelots - Lustres) Point Point VISA	2 Salle Jaune (Mobilier)
3 Maison Rouge (Mobilier Restauré - Textile - Mercerie - Bibelots)	4 Le Chalet (Boissons - Jardin) ouverture estivale
5 La Cour (Vélos - Lavabos - Matériaux - Arrivages)	6 La Tente (Bricolage - Tapis - arrivages)
7 Ecurie (Electro - Hifi - Tv - Info - Téléphonie)	8 La Bibliothèque (Livres - Papeterie)
Vente - 1er Etage	
9 Salle de Jouets (Pébriculture - Jeux vérifiés)	10 Bazar (Vaisselle - Cuisine - Mobilier usuel)
11 Salle Mauve (Mobilier Restauré - Bibelots - Tableaux)	12 Vêtements (Habillemt - Chaussure - Linge de Maison)
13 Salle Rétro (Mobilier Ancien - Bibelots - Livres Anciens - Bijoux Fantaisies) Point Point VISA	
Accueil - Hébergement - Activités - Zones Privées	
14 Accueil - Bureaux Administratifs - BA - Donateur	15 Réfectoire - Hébergement - Cuisines
16 Salle de Tri - Donateur (petit matériel - Textile - Elec)	17 Anciens Ateliers
18 Salle Jaune - Donateur Mobilier	19 Hangar Bois
20 Hangars (Stockage)	21 Chantier (Recyclages)



- Le SIRMOTOM a sur son territoire une ressourcerie REMONDE :

Récemment, une ressourcerie baptisée « Rémonde » vient d'ouvrir ses portes à Montereau-fault-Yonne (15 janvier 2019). Cette dernière s'est installée au sein de la ZI de Montereau-fault-Yonne et est donc très proche de la déchetterie de Montereau du SIRMOTOM.



Des relations partenariales sont étudiées et devraient permettre de s'organiser avec cette nouvelle activité sur Montereau-fault-Yonne.

- Le SIRMOTOM a également en limite proche de son territoire :
 - Une boutique AIP Refon : Route de Montereau, 77690 Vernou-la-Celle ;
 - La ressourcerie du SMICTOM-LOMBRIC : 9 rue de la plaine de la Croix Besnard, Parc d'activités - 77000 Vaux-le-Pénil.

3.3.8 Stop pub

Depuis 2009, le SIRMOTOM met à disposition des adhérents des autocollants STOP PUB à apposer sur sa boîte aux lettres afin d'éviter la distribution des COUNA (Courriers non-adressés). Ces autocollants sont disponibles :

- à l'accueil du SIRMOTOM ;
- dans les mairies des communes du territoire ;
- sur les stands lors des événements auxquels participe le SIRMOTOM ;
- et sont distribués lors des sensibilisations en porte-à-porte de l'ambassadeur du tri.



Une redynamisation a été réalisée en 2012 avec prise de contact avec la Poste/Médiapost/Adrexo pour déterminer le nombre de Stop-Pub sur les boîtes aux lettres du territoire :

- Mise en place de listing après distribution de Stop-Pub ;
- Mise en place d'une boîte aux lettres test pour déterminer les non-respects du dispositif ;
- Si erreurs constatées, un courrier est envoyé aux grandes enseignes pour leur rappeler le principe du Stop-Pub et la consigne à transmettre auprès de leurs distributeurs.

Toutefois, à la date de rédaction de ce rapport, seul persiste la distribution des autocollants sans méthodologie particulière pour cette opération.

3.3.9 Collecte des TLC

En 2011, le SIRMOTOM a repris la compétence de gestion des points de collecte textile auprès des communes. La mise à disposition des bornes d'apport textile est assurée par deux organismes (Le Relai et Ecotextile). Ces derniers sont chargés de la collecte et de la valorisation des vêtements, linges et chaussures qui y sont déposés.



Ces bornes sont réparties sur l'ensemble du territoire (bilan début 2019 : 23 bornes le Relai et 28 bornes Ecotextile, détail en annexe 5) et ont permis depuis 2012 de collecter :

Evolution des tonnages de TLC

Année	Tonnages collectés
2012	96,50
2013	109,80
2014	116,30
2015	109,20
2016	115,80
2017	105,72
2018	113,13
2019	183,50

3.3.10 Eco-exemplarité

Quelques actions sont actuellement en place au SIRMOTOM :

- Programmation des paramètres par défaut de l'imprimante en Impression recto-verso noir et blanc ;
- Bioseaux à compost disponible pour la récupération des déchets compostables de cuisine (café, épluchure de fruits et légumes, ...) ;
- Dématérialisation des actes ;

Toutefois, aucune stratégie de prévention n'est actuellement clairement mise en place.



3.3.11 Communication & sensibilisation sur la prévention

Le SIRMOTOM dispose d'un site internet mis à jour régulièrement. L'accent est mis sur le développement des fonctionnalités et des informations disponibles afin de les rendre facilement accessibles à nos usagers.

Un onglet sur le site internet du SIRMOTOM est entièrement dédié à la prévention des déchets. Et la page Facebook du SIRMOTOM diffuse régulièrement des messages de prévention.



La Communication « prévention » actuellement en place sur le site internet concerne :

Prévention	Animations	Compostage	La collecte
Qu'est-ce que c'est ?		Compostage individuel	
Le gaspillage alimentaire		Le Lombricompostage	
Stop Pub		Le compostage collectif	
Achats responsables		Le jardinage écologique	
Rentrée scolaire écologique			
Réparation/réemploi			
Opération « Poules »			
Couches lavables pour bébé			
Ateliers "faire soi-même"			
Broyage à domicile			

Des actions de sensibilisation à la prévention des déchets sont également réalisées au quotidien lors de messages sur le flux Facebook du syndicat, des interventions de l'ambassadeur du tri et, plus ponctuellement et de façon plus ciblée, lors d'évènements thématiques nationaux comme par exemple la semaine nationale du compostage de proximité, la Semaine Européenne du développement durable (SEDD), la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets développement durable (SERD) ou de la Semaine Européenne du Recyclage des Piles (SERP).





3.3.12 Actions déjà tentées mais abandonnées

Certains projets de prévention initiés par le passé au SIRMOTOM n'ont pas pu aboutir pour diverses raisons. Voici une liste des principaux projets qui avaient été engagés :

- Création d'une ressourcerie en partenariat avec Emmaüs-Brie puis Emmaüs-France ;
- Projet couches lavables en crèche.

3.3.13 Actions projetées ou en cours de mise en place

- Atelier réparation

De nouveaux projets d'atelier sont en cours de réflexion. Des ateliers « réparation » qui auront pour but de rénover des objets en tous genres destinés à être jetés. Mais aussi des projets « couture » afin de restaurer ou de créer des pièces diverses.

3.4 Acteurs partenaires et programmes d'actions connexes

3.4.1 Les programmes d'actions connexes

Des programmes d'actions connexes sont à noter comme :

Projet de territoire – Agenda 21 CCPM :

L'agenda 21 de la CC du pays de Montereau est issu de celui initié par la CC2F avant sa création. En 2010, la CC2F s'engage dans l'élaboration de son projet de territoire avec pour objectif d'affirmer son identité par la mise en œuvre d'une stratégie de développement local et durable. Cette démarche de type Agenda 21 est adoptée en juin 2011 et vise à l'élaboration d'un projet de territoire pour les 15 années à venir. Cinq axes stratégiques sont déclinés :

- • un territoire à vocation interrégionale ;
- • un territoire attractif et innovant ;
- • une ambition pour le cadre de vie du territoire ;
- • un territoire de nature et d'Histoire ;
- • un projet pour un développement responsable et solidaire.

Agenda 21 du conseil départemental de Seine-et-Marne :

L'agenda 21 du conseil départemental de Seine-et-Marne adopté en 2005 est actuellement dans son 3ème programme d'actions « Agenda 21 » pour la période 2014-2021. Ce programme ancre définitivement l'action départementale dans le développement durable de son territoire et positionne le département comme animateur territorial sur ces questions. Eco-conditions des aides départementales, mise en application de la charte européenne de l'égalité femmes-hommes, politique de l'eau, de l'énergie, du tourisme, de l'aide sociale, de la vie associative, mobilité ou aménagement du territoire sont autant de thèmes qui bénéficient de cette démarche.

Ce dernier comprend notamment le plan départemental de l'eau avec des objectifs Zéro-phytosanitaires pour les communes qui a été mis en place en amont de l'interdiction de ces derniers (interdiction depuis le 1^{er} janvier 2017) et qui a notamment permis un accompagnement des communes en transition dès 2015.



- Axe 01 : Accompagner et fédérer les acteurs pour répondre aux enjeux du territoire ;
 - Action 1 : Favoriser la synergie des moyens ;
 - Action 2 : Renforcer la gouvernance de l'eau ;
 - Action 3 : Les actions de communication ;
- Axe 02 : Protéger la ressource en eau et sécuriser l'alimentation en eau potable ;
 - Action 1 : Protéger la ressource en eau de la Seine-et-Marne via notamment les captages prioritaires et stratégiques pour l'alimentation en eau potable ;
 - Action 2 : Sécuriser la qualité de l'eau distribuée ;
- Axe 03 : Reconquérir la qualité de la ressource en eau ;
 - Action 1 : Réduire les pollutions des collectivités et des gestionnaires d'infrastructures ;
 - Action 2 : Réduire les pollutions d'origine industrielle et artisanale ;
 - Action 3 : Réduire les pollutions d'origine agricole ;
- Axe 04 : Gérer durablement la ressource en eau ;
 - Action 1 : Mieux gérer quantitativement la ressource ;
 - Action 2 : Exploiter de façon plus économe la ressource en eau ;
 - Action 3 : Renforcer la surveillance ;
 - Action 4 : S'adapter aux changements climatiques ;
- Axe 05 : Améliorer et valoriser les milieux aquatiques et humides en lien avec les projets de territoire ;
 - Action 1 : Préserver le cadre naturel des milieux aquatiques en lien avec les projets de territoires ;
 - Action 2 : Restaurer la Trame Verte et Bleue (TVB) ;
 - Action 3 : Assurer la gestion des milieux aquatiques et humides ;
- Axe 06 : Gérer le risque inondation ;
 - Action 1 : Mettre en œuvre des stratégies locales de gestion du risque inondation ;
 - Action 2 : Promouvoir des outils de prévention et de sensibilisation ;
 - Action 3 : Encourager la réalisation de travaux concourant à une amélioration de la résilience et à une diminution de l'aléa.

Ainsi que le plan climat énergie départemental qui oriente l'action du département vers 4 grands objectifs :

- Réduire ses émissions de gaz à effet de serre ;
- Lutter contre sa vulnérabilité énergétique ;
- Faire évoluer ses services et politiques pour renforcer le territoire et l'adapter aux impacts du changement climatique pour en atténuer les effets néfastes ;
- Partager ces objectifs avec les parties prenantes du territoire afin de les mobiliser et de les inciter à agir.

3.4.2 Les acteurs du territoire

Voici une liste des acteurs pouvant être associés à la démarche de prévention des déchets sur le territoire par thématique (liste non exhaustive) :



Acteurs du secteur public :

- Général :
 - Communes et intercommunalités membres ;
 - Services de l'état ;
 - Conseil général ;
 - Conseil régional ;
- Education / jeunesse :
 - Ecoles maternelles, primaires, collèges, lycées ;
 - Pôles jeunesse des communes, centres aérés ;
 - Associations de parents d'élèves ;
 - Service lié à la petite enfance ;
- Administration, services :
 - La poste ;
 - Etablissements publics ;
 - Commerce de services ;
- Habitat collectif :
 - Bailleurs ;
 - Syndics de copropriété ;
 - Gardiens d'immeubles ;

Acteurs du secteur privé :

- Commerces, distribution :
 - Commerçants, associations de commerçants ;
 - Grandes surfaces (Leclerc, Carrefour, Lidl, ...) ;
 - Distributeurs d'eau potable ;
 - CCI de Seine-et-Marne ;
- Artisanat :
 - Artisans ;
 - CMA de Seine-et-Marne ;
- Agriculture
 - Agriculteurs ;
 - Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne ;

Acteurs du secteur associatif :

- Général :
 - Associations et fédérations d'associations (CLCV, UFC, Seine-et-Marne Environnement, FNE77, Associations culturelles...) ;
- Jardinage / Compostage :
 - Associations de jardinage ;
 - Jardins ouvriers ou partagés ;
 - AMAP (Les papilles vertes, ...) ;
- Réparation et réemploi :
 - Emmaüs Brie ;



- Rémonde (ressourcerie) ;
- Réseau des ressourceries ;
- Associations caritatives ou de réinsertion autour du don et du réemploi ;
- Sociétés de location de matériel ;
- Organismes de brocantes, bourses aux jouets ... ;

3.4.3 Les partenaires et prestataires du SIRMOTOM

Différents acteurs interviennent dans le processus de la gestion des déchets, au niveau de la pré-collecte, de la collecte et du traitement.

Acteurs de la pré-collecte et de la collecte

Fourniture de contenants

- **SULO (TEMACO (bacs) & Plastic Omnium (composteurs) ;**

Gestion des contenants et collectes

- **Aubine – Véolia Propreté :**
 - Collecte en porte à porte ;
 - Exploitation des déchetteries ;
- **COVED :**
 - Collecte des points d'apport volontaire ;
 - Collecte des dépôts sauvages ;
 - Traitement des encombrants ;
- **AIP Refon (Collecte des encombrants sur demande) ;**



Acteurs du traitement

SYTRADEM : Syndicat de Traitement des Déchets Ménagers du Sud-Est Seine et Marne

- **SOVALEM** (traitement des ordures ménagères par valorisation énergétique) ;
- **VERALLIA** (recyclage du verre) ;

Plateforme de compostage de Samoreau (sapins de Noël) ;

ISDND de Champigny sur Yonne (encombrants) ;

Déchetteries

- **JMC Vert** (déchets verts des déchetteries, gravats, terre) ;
- **Ferme de l'Abondance** (déchets verts des déchetteries) ;
- **Phytorestore** (déchets verts des déchetteries) ;
- **REP Moisenay-Fouju** (encombrants et gravats) ;
- **Depolia** (batteries) ;
- **Depolia** (cartons) ;
- **Depolia** (pneumatiques non valorisables) ;
- **Depolia** (plâtre non valorisable) ;
- **Depolia** (plâtre valorisable) ;
- **Dielix** (huiles de friture) ;
- **Depolia** (extincteurs et bouteilles de gaz) ;
- **Derichebourg** (ferrailles) ;
- **Suez** (capsules Nespresso) ;
- **Collectors** (cartouches d'encre et filtres Brita) ;



- **Sevia** (huiles de vidange) ;
- **CorePile** (piles) ;

Eco-Organismes

- **CITEO né de la fusion EcoEmballages** (emballages ménagers) et **EcoFolio** (papier) ;
- **EcoTLC** (textiles) via les opérateurs de collecte Le Relais et EcoTextile ;
- **OCAD3E et Ecologic** (D3E) via l'opérateur de collecte SEMAER ;
- **Aliapur** (pneumatiques valorisables) : ERRIC (opérateur de collecte) ;
- **EcoDDS** (déchets ménagers spéciaux) via le Centre de regroupement COVED et l'opérateur de collecte CHIMIREC. ;
- **EcoMobilier** (*meubles*) : SEMAVAL (opérateur de collecte) ;
- **Recylum** (tubes néons et lampes) ;
- **Recyl M** (radiographie) ;

PROVISOIRE



4 Diagnostic

Rappels relatifs au diagnostic territorial.

Dans le diagnostic, deux éléments conclusifs constituent les fondements essentiels sur lesquels l'élaboration du PLPDMA est basée, que ce soit concernant ses objectifs ou son programme d'actions :

- L'identification et la quantification des gisements d'évitement prioritaires de produits/déchets sur lesquels faire porter les actions de prévention.
- La matrice AFOM (ou SWOT), récapitulant les atouts/faiblesses internes du projet préventif du SIRMOTOM, ainsi que les opportunités/menaces, externes, liées à son environnement territorial et institutionnel.

4.1 Gisement d'évitement

Les définitions des gisements d'évitement et des potentiels de réduction retenues sont les suivantes :

- Le gisement d'évitement est la quantité annuelle (sur un territoire ou ramené à l'habitant) de déchets issus d'un produit ou d'une catégorie de produits directement impactable par la mise en œuvre d'une ou plusieurs actions combinées de prévention. Plus ou moins précise et exacte, c'est néanmoins une donnée objective.
- Le potentiel de réduction d'une action de prévention donnée est la fraction dont on peut envisager de réduire ce gisement par cette action. Il s'agit d'une référence (tirée d'expériences antérieures, de bonnes pratiques et de leur analyse prospective) et/ou d'une ambition retenue. Le potentiel de réduction est la base ou l'expression même de l'objectif d'impact de l'action considérée. Il est donc assorti d'une échéance (par ex : « à 5 ans ») et plutôt formulé en kg/hab./an.

L'approche amont, par produit ou catégorie de produits, est nécessaire pour appréhender correctement et de manière opérationnelle la prévention quantitative et qualitative des déchets. Les actions de prévention se déclinent en effet vis-à-vis des produits à trois niveaux :

- La réduction à la source en référence aux étapes de conception et fabrication des produits ;
- La réduction autour de l'achat (interaction entre offre et demande de produits plus « pauvres en déchets » et/ou moins toxiques et permettant de s'interroger sur le besoin) ;
- L'évitement de l'abandon (utilisation correcte, entretien, réparation) ou le détournement de produits en fin de vie hors des filières de gestion des déchets (don, réemploi...).

Les actions constitutives de toutes les démarches de prévention (à l'échelle d'un territoire ou d'une entreprise) s'énoncent d'ailleurs par la référence relativement précise à un produit ou une catégorie de produits. La seule « exception » pourrait être celle des compostages se situant par essence à l'extrémité aval du champ de la prévention et qui constituent des formes de gestion des biodéchets, directement par ceux qui les produisent.

Extrait de l'« étude d'évaluation des gisements d'évitement, des potentiels de réduction de déchets et des impacts environnementaux évités », ADEME, janvier 2016.



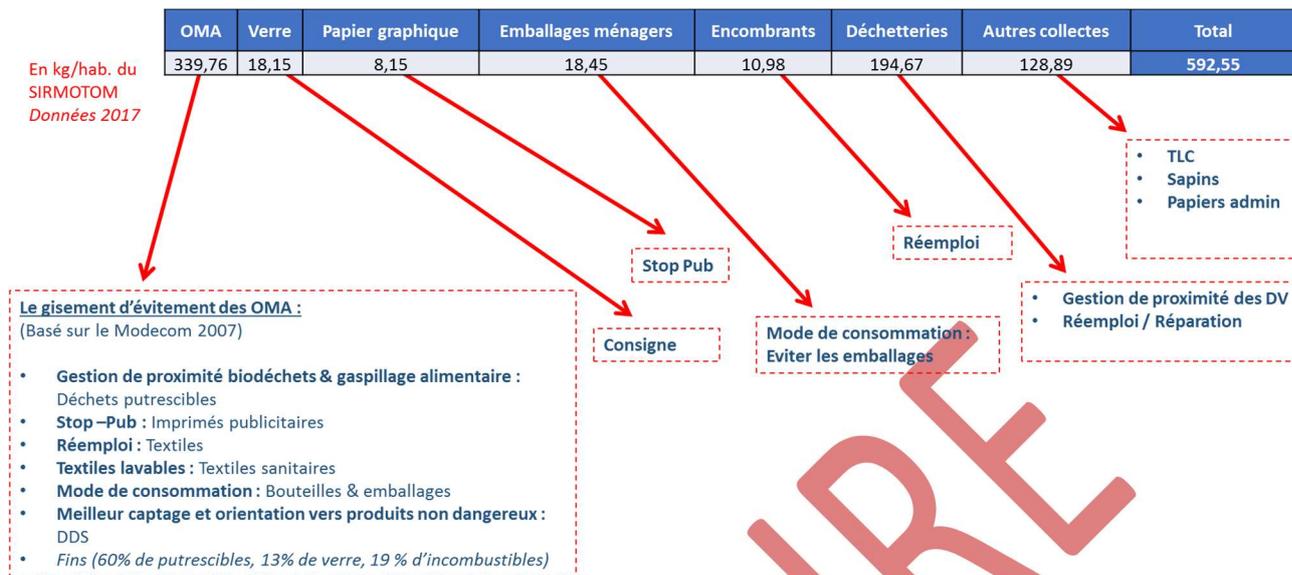
Gisement d'évitement des Ordures Ménagères et Assimilés
(Basé sur Modecom2007 et tonnages SIRMOTOM 2017)

Catégorie	Sous-catégorie	Ratio (%)	Ordures Ménagères (kg/hab.)	Emballages (kg/hab.)	Papier (kg/hab.)	Verre (kg/hab.)	Total (kg/hab.)
Déchets putrescibles	Déchets alimentaires (restes de cuisine)	22,82	77,53				77,53
	Produits alimentaires non consommés (sous emballage)	2,19	7,44				7,44
	Déchets de jardin	1,20	4,08				4,08
	Autres putrescibles	4,72	16,04				16,04
Papiers	Emballages papiers	1,19			4,04		4,04
	Journaux, magazines et revues	2,97			10,09		10,09
	Imprimés publicitaires	3,00			10,19		10,19
	Papiers bureautiques	2,20			7,47		7,47
	Autres papiers	0,97			3,30		3,30
Cartons	Emballages cartons plats	3,10		10,53			10,53
	Emballages cartons ondulés	2,43		8,26			8,26
	Autres cartons	0,17		0,58			0,58
Composites	Composites ELA	0,51	1,73				1,73
	PAM	0,87	2,96				2,96
	Autres emballages composites	0,30	1,02				1,02
Textiles	Textiles	2,32	7,88				7,88
Textiles sanitaires	Textiles sanitaires -fraction hygiénique	6,15	20,90				20,90
	Textiles sanitaires -fraction papiers souillés	4,34	14,75				14,75
Plastiques	Films polyoléfinés (PE et PP)	4,25		14,44			14,44
	Bouteilles et flacons en PET	0,76		2,58			2,58
	Bouteilles et flacons polyoléfinés	0,64		2,17			2,17
	Autres emballages plastiques	3,58		12,16			12,16
	Autres plastiques	2,20		7,47			7,47
Combustibles non classés	Emballages en bois	0,36	1,22				1,22
	Autres combustibles	2,08	7,07				7,07
Verre	Emballages en verre incolore	2,59				8,80	8,80
	Emballages en verre de couleur	2,84				9,65	9,65
	Autres verres	0,32				1,09	1,09
Métaux	Emballages métaux ferreux	1,72		5,84			5,84
	Emballages aluminium	0,38		1,29			1,29
	Autres métaux ferreux	0,49		1,66			1,66
	Autres métaux	0,27		0,92			0,92
Incombustibles non classés	Emballages incombustibles	0,11	0,37				0,37
	Autres incombustibles	2,46	8,36				8,36
Déchets ménagers spéciaux	Produits chimiques	0,42	1,43				1,43
	Tubes fluorescents et ampoules basse consommation	0,01	0,03				0,03
	Piles et accumulateurs	0,04	0,14				0,14
	Autres déchets ménagers spéciaux	0,34	1,16				1,16
							0,00
Eléments fins < 20 mm		12,69	43,12				43,12
Total		100%					339,76

Ce gisement d'évitement des OMR est réintroduit dans le schéma global de collecte des DMA qui comprend également les collectes sélectives (emballages ménagers recyclables, verre et journaux revues, magazines) ainsi que les déchets occasionnels (encombrants, déchetteries, autres collectes).

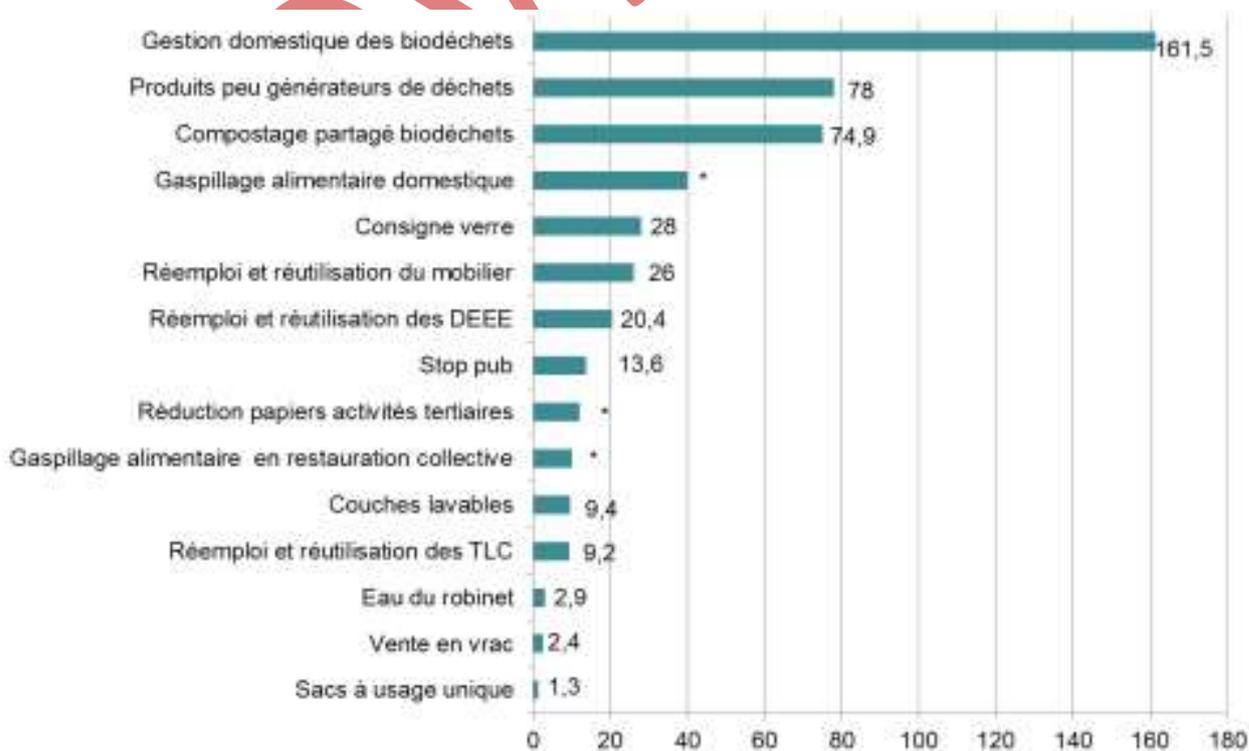


Gisement d'évitement des Déchets Ménagers et Assimilés du SIRMOTOM



Afin de mieux cerner l'impact potentiel des actions de prévention, il est intéressant de se référer au classement de 15 actions de prévention étudiées par l'ADEME en fonction du gisement d'évitement exprimées en kg/hab./an.

Classement des actions en fonction du gisement d'évitement exprimées en kg/hab./an

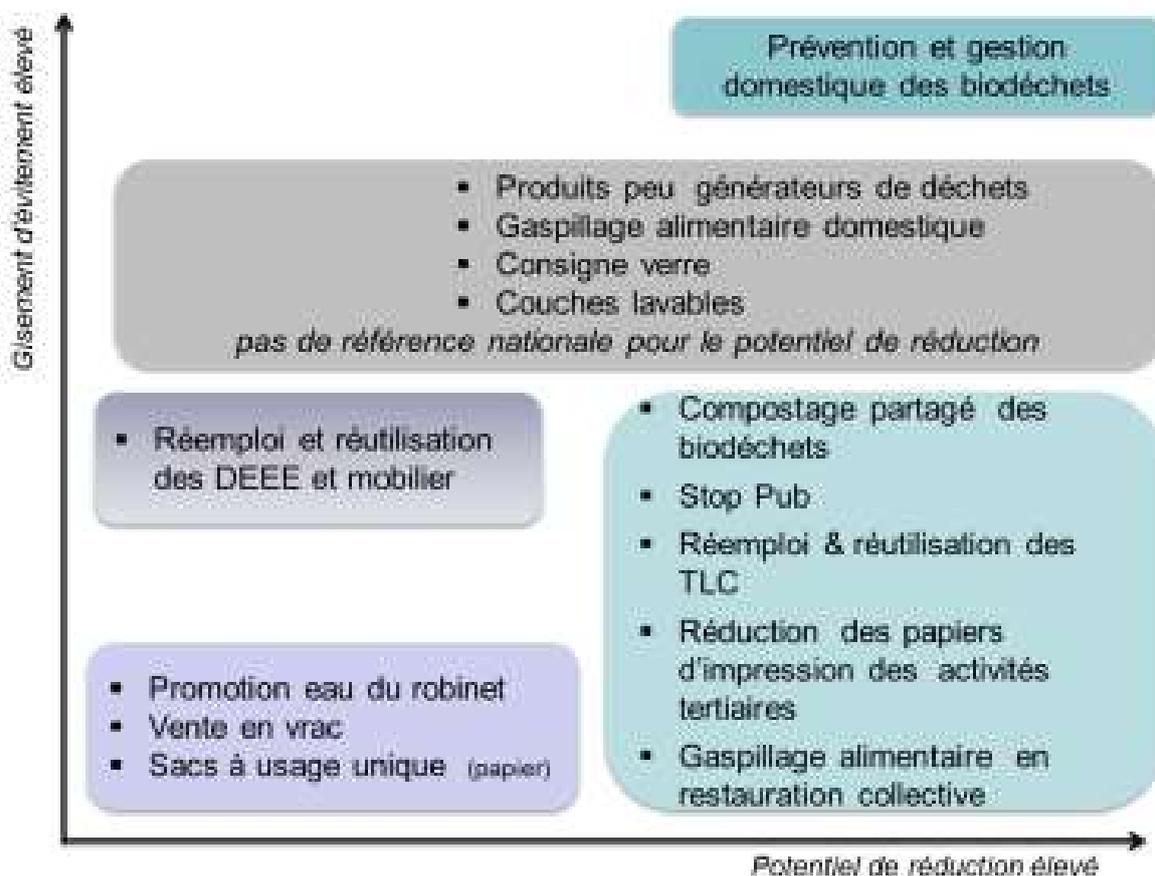




Le schéma suivant présente une répartition de ces mêmes 15 actions de prévention étudiées par l'ADEME réalisé en croisant les données de gisement d'évitement et de potentiel de réduction.

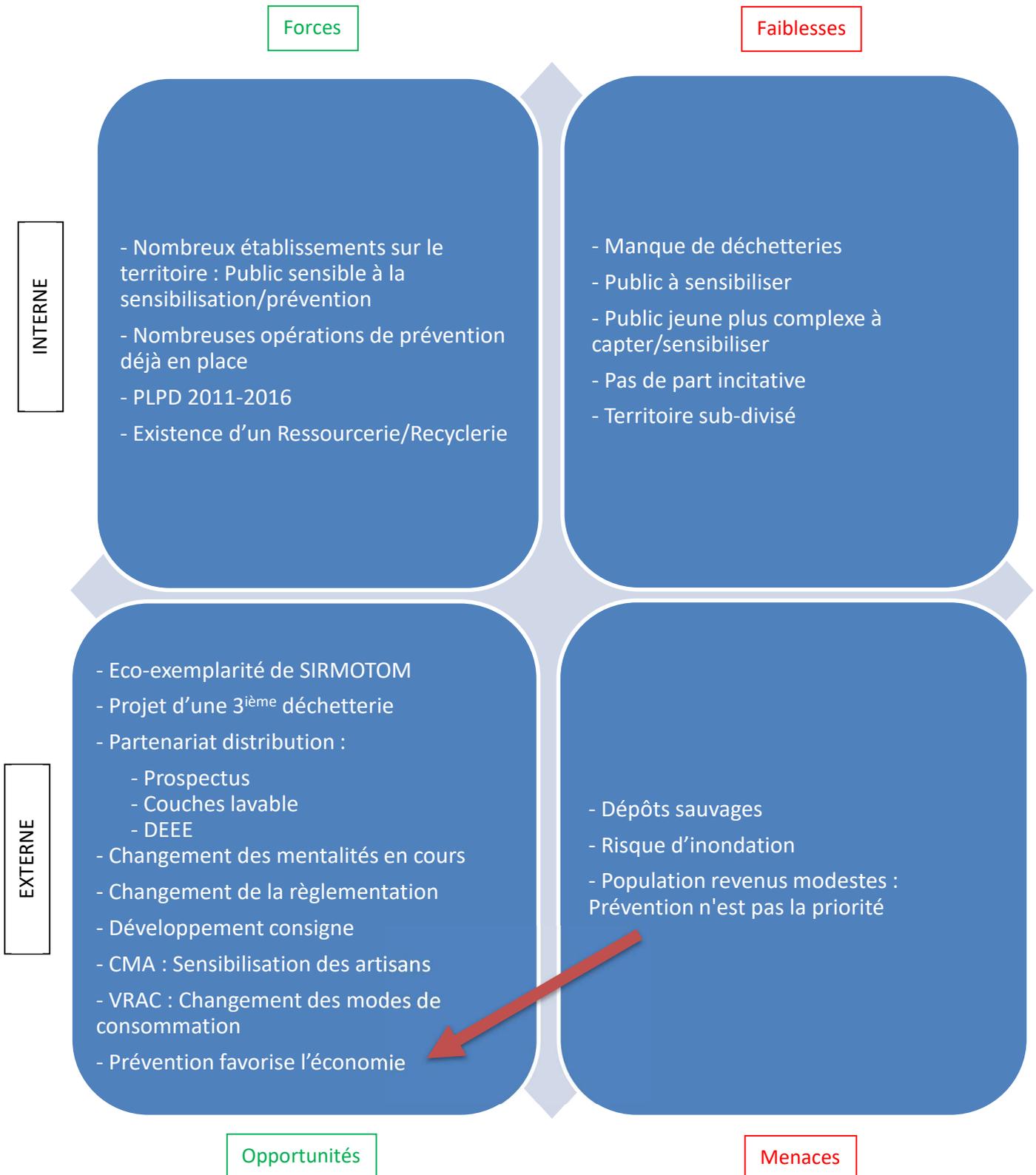
On peut constater que parmi les actions présentant un gisement élevé :

- L'action de prévention et de gestion domestique des biodéchets est l'action présentant le gisement d'évitement le plus important ainsi qu'un potentiel de réduction élevé.
- Les actions présentant un gisement important mais dont le potentiel de réduction est variable (faible à élevé) selon la nature de l'action (taux d'implication, taux de participant etc.) sont : l'utilisation de couches lavables, la consigne d'emballages en verre, la lutte contre le gaspillage alimentaire domestique et l'utilisation de produits peu générateurs de déchets.





4.2 Synthèse du territoire (Matrice AFOM/Matrice SWOT)





5 Objectifs Globaux du PLPDMA.

En cohérence avec :

- les objectifs nationaux stratégiques en matière d'économie circulaire et de prévention des déchets et de réemploi, notamment ceux de la récente loi AGEC du 11 février 2020 ;
- les plans de prévention de niveau supérieur (PNPD et PRPGD de la région île de France).

Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés du SIRMOTOM se fixe 3 objectifs globaux :

- o **En termes quantitatifs**, il s'agit de réduire de 15% le poids annuel de Déchets Ménagers et Assimilés par habitant en 2030 par rapport à 2010.

En 2010, année « référence » en matière de flux, la quantité de ces DMA est de 650,54 kg/hab (hors collecte des TLC qui sont considérés comme orientés vers la filière de réemploi).

1% de réduction des DMA (hors TLC) représente 6,50 kg de déchets en moins par habitant et par an.

L'objectif de 15 % de réduction des DMA (hors TLC) représente donc une baisse de 97,58 kg par habitant et par an pour l'année 2010.

En 2019, la production de déchets par habitant sur le territoire du SIRMOTOM est de 578,11 kg/habitant (hors TLC) soit une réduction effective pour cette année de 72,43 kg/habitants (soit une réduction effective de 11,13% des DMA /habitant/an). Une réduction complémentaire d'environ 25 kg/habitant/an doit encore être atteinte d'ici 2030.

Objectif global de réduction des déchets 2010 – 2030 :

	Année de référence 2010	Objectif de réduction	Année 2030
DMA	650,54 kg/hab	-15%	552,96 kg/hab

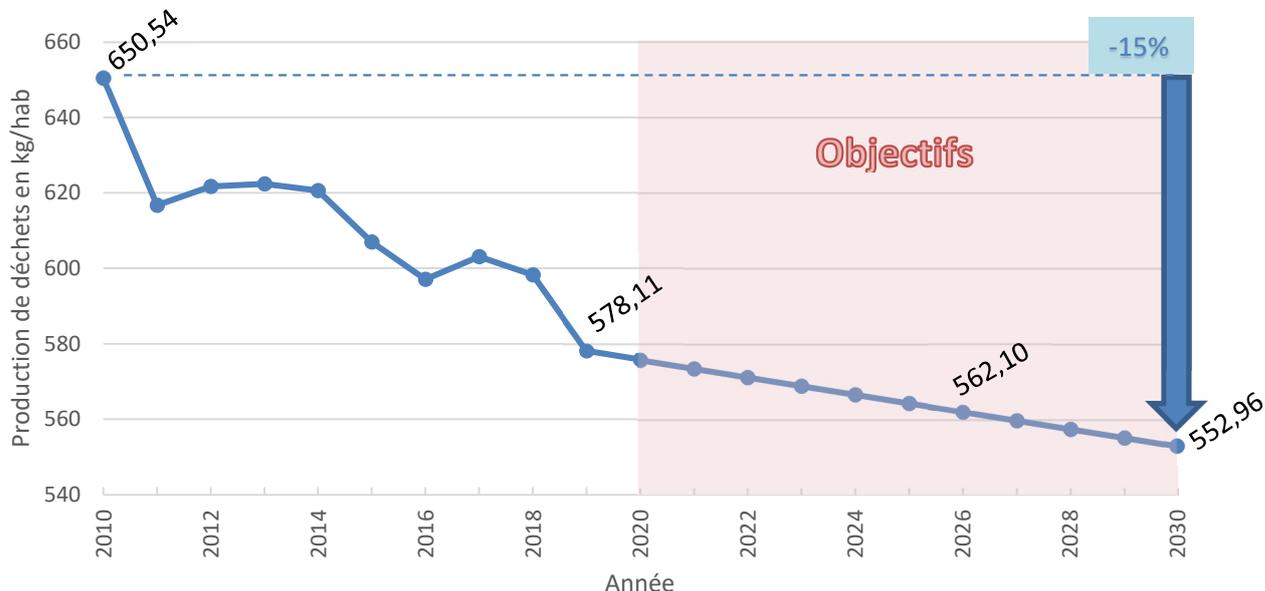
Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés fixe des actions sur une durée de 6 ans, soit pour la période 2020/2026. Une déclinaison de l'objectif de réduction des déchets du PLPDMA est donc proposé à l'échéance 2026. Le calcul de cet objectif intermédiaire doit permettre d'évaluer les progrès vis-à-vis de l'objectif global des -15% à l'échéance 2030. Pour calculer l'objectif de 2026, la méthode de projection linéaire de la réduction quantité de déchets encore nécessaire entre 2019 et 2030 (-25,15 kg/hab) a été utilisée. Ainsi pour être dans la projection, il faudrait réduire la quantité de déchet de 2,29 kg/hab supplémentaire chaque année afin d'atteindre une production de déchets de 562,10 kg/hab/an en 2026.

Objectif du PLPDMA de réduction des déchets 2019 – 2026 :

	Année de référence 2019	Objectif de réduction	Année 2026
DMA	578,11 kg/hab	-2,46%	562,10 kg/hab



Objectif global de réduction des déchets 2010 - 2030



- **En termes qualitatif**, il s'agit de réduire la nocivité des déchets par une réduction de l'usage, en amont, de produits générant des déchets dangereux et par l'orientation correcte de ces derniers au moment de l'abandon.
- **En termes de gouvernance et d'animation territoriale**, il s'agit de développer la mobilisation et la coopération des collectivités adhérentes au SIRMOTOM et d'autres acteurs du territoire (associations, entreprises, autres institutions...).

OBJECTIFS

Quantitatif : - 15% De DMA collectés (hors TLC) entre 2010 et 2030 soit une baisse d'environ 100 kg de la production de déchets par habitant et par an.

Qualitatif : Réduire la nocivité des déchets et augmenter l'efficacité de la collecte de ce type de déchets.

Gouvernance et Animation : Développement



6 Programme d'action

Le diagnostic du territoire a permis de construire un programme d'action dont l'objectif est de réduire de 15% la quantité de DMA (hors TLC) produite sur le territoire d'ici 2030, soit une réduction de 97,58 kg par habitant par rapport à 2010.

Le programme d'action retenu s'articule autour des 10 thématiques telles que décrites dans le guide ADEME (ADEME, Élaborer et conduire avec succès un PLPDMA).

- Thème 1 : Être éco-exemplaire ;
 - Thème 2 : Sensibiliser ;
 - Thème 3 : Utiliser les instruments économiques ;
 - Thème 4 : Lutter contre le gaspillage alimentaire ;
 - Thème 5 : Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets ;
 - Thème 6 : Augmenter la durée de vie des produits ;
 - Thème 7 : Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable ;
 - Thème 8 : Réduire les déchets des entreprises ;
 - Thème 9 : Réduire les déchets du BTP ;
 - Thème 10 : Réduire les déchets marins ;
- } 3 axes Transversaux

Afin d'offrir une vision synthétique du programme de prévention, le programme d'action est synthétisé ci-après sous forme de liste avec l'intitulé de chacune des actions.

Chaque action du programme local de prévention des déchets est ensuite détaillée en annexe dans sa fiche action.

À noter que ces fiches actions sont amenées à évoluer en fonction de l'avancée du programme et en fonction des ajustements de planning opéré chaque année. Les fiches présentées dans ce document seront donc mises à jour et de nouvelles fiches actions peuvent être intégrées au cours du programme.

>>> Le détail des fiches actions est disponible en Annexe 6 <<<



Liste des actions – Classement par thème

- **Thème 1 : Être éco-exemplaire ;**
 - **Action 1.1** - Développer l'éco-exemplarité au SIRMOTOM ;
 - **Action 1.2** - Développer l'éco-exemplarité dans les administrations du territoire ;
 - **Action 1.3** - Soutenir l'organisation de manifestations éco-responsables ;

- **Thème 2 : Sensibiliser ;**
 - **Action 2.1** - Sensibilisation et animation de la thématique prévention ;
 - **Action 2.2** – Défi Famille « Zéro-déchets » ;

- **Thème 3 : Utiliser les instruments économiques ;**
 - **Action 3.1** - Veille sur les instruments économiques ;

- **Thème 4 : Lutter contre le gaspillage alimentaire ;**
 - **Action 4.1** : Lutte contre le gaspillage alimentaire ;
 - **Action 4.2** : Accompagnement des établissements scolaire à la lutte contre le gaspillage alimentaire ;

- **Thème 5 : Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets ;**
 - **Action 5.1** : Promotion du compostage individuel ;
 - **Action 5.2** : Promotion du lombricompostage ;
 - **Action 5.3** : Promotion du compostage partagé ;
 - **Action 5.4** : Promotion du broyage des déchets verts ;
 - **Action 5.5** : Promotion du jardinage au naturel ;
 - **Action 5.6** : Promotion des poules chez les particuliers ;

- **Thème 6 : Augmenter la durée de vie des produits ;**
 - **Action 6.1** : Développement de la collecte des textiles ;
 - **Action 6.2** : Développement du don pour réemploi ;
 - **Action 6.3** : Développement de la collecte préservante en déchetterie ;
 - **Action 6.4** : Promotion de la réparation ;

- **Thème 7 : Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable ;**
 - **Action 7.1** : Promotion du « Stop Pub » ;
 - **Action 7.2** : Promotion de la consommation de l'eau du robinet ;



- **Action 7.3** : Atelier faire soi-même ;
- **Action 7.4** : Promotion de l'utilisation des emballages réutilisable chez les commerçants et les particuliers ;
- **Action 7.5** : Promotions des couches lavables ;
- **Thème 8 : Réduire les déchets des entreprises ;**
 - **Action 8.1** - Programme cohérent d'actions concourant à la prévention et à la réduction des déchets des entreprises et du BTP ;
- **Thème 9 : Réduire les déchets du BTP ;**
 - **Action 9.1** - Programme cohérent d'actions concourant à la prévention et à la réduction des déchets des entreprises et du BTP ;
- **Thème 10 : Réduire les déchets marins ;**
 - **Action 10.1** - Programme cohérent d'actions concourant à la prévention et à la réduction des déchets marins ;

Planning prévisionnel

N° Action	Nom de l'action	En cours	2021	2022	2023	2024	2025	2026
1.1	Développer l'éco-exemplarité au SIRMOTOM							
1.2	Développer l'éco-exemplarité dans les administrations du territoire							
1.3	Soutenir l'organisation de manifestations éco-responsables							
2.1	Sensibilisation et animation de la thématique prévention							
2.2	Défi famille Zéro-déchets							
3.1	Veille sur les instruments économiques							
4.1	Lutte contre le gaspillage alimentaire							
4.2	Accompagnement des établissements scolaires à la lutte contre le gaspillage alimentaire							
5.1	Promotion du compostage individuel							
5.2	Promotion du lombricompostage							
5.3	Promotion du compostage partagé							
5.4	Promotion du broyage des déchets verts							
5.5	Promotion du jardinage au naturel							
5.6	Promotion des poules chez les particuliers							
6.1	Développement de la collecte des textiles							
6.2	Développement du don pour réemploi							
6.3	Développement de la collecte préservante en déchetterie							
6.4	Promotion de la réparation							
7.1	Promotion du "Stop Pub"							
7.2	Promotion de la consommation de l'eau du robinet							
7.3	Ateliers faire soi-même							
7.4	Promotion de l'utilisation des emballages réutilisables chez les commerçants et les particuliers							
7.5	Promotion des couches lavables							
8.1	Programme cohérent d'actions concourant à la prévention et à la réduction des déchets des entreprises							
9.1	Programme cohérent d'actions concourant à la prévention et à la réduction des déchets du BTP							
10.1	Programme cohérent d'actions concourant à la prévention et à la réduction des déchets marins							

Modalités de suivi et d'évaluation

Pour chacune des actions, des indicateurs de suivi ont été définis afin de permettre l'évaluation de la réalisation et de l'impact de ces dernières. Ces indicateurs sont présentés dans les fiches actions en Annexe 6.



Table des annexes

Annexe 1 : Synthèse des objectifs du PRPGD Francilien	84
Annexe 2 : Composition de la CCES du PLPDMA du SIRMOTOM.....	86
Annexe 3 : Règlement de la CCES du PLPDMA du SIRMOTOM.....	87
Annexe 4 : Détails des sites de compostage collectif et partagé	90
Annexe 5 : Détails des Bornes TLC	93
Annexe 6 : Fiches actions détaillées.....	94

PROVISOIRE



Annexe 1 : Synthèse des objectifs du PRPGD Francilien

Flux concerné et type d'objectif	Principaux objectifs du PRPGD	Principales valeurs cibles / Indicateur
Réduction des DMA	Réduction des DMA en kg/hab : atteindre -10% en 2025 et dépasser -10% en 2031 par rapport à 2010	2014 : - 3,6 % (457,64 kg/hab) 2025 : - 10 % (429,2 kg /hab) 2031 : réduction supérieure à - 10 %
	Lutte contre le gaspillage alimentaire	Réduire le gaspillage alimentaire de 50 % d'ici à 2025 par rapport à 2013 et de 60 % en 2031
	100 % du territoire francilien couvert par des PLPDMA d'ici à 2020	Fin 2018 : 38 % soit 13 collectivités 2020 : 100 %
	Développement de la Tarification Incitative + objectif régional complémentaire : 100 % des territoires engagés dans une étude de faisabilité en 2025	2018 : 108 000 habitants (1 %) dans 4 collectivités 2025 : 1 800 000 habitants (15 %) 2031 : 3 600 000 habitants (30 %)
	Développement du réemploi et de la préparation à la réutilisation, notamment DEEE, textiles et ameublement	Doubler le nombre de structures de réemploi à l'horizon 2031 Valeur cible : + 4 structures /an
Réduction des DAE	Découplage de la production et de la croissance Réduction des DAE : - 10% en kg/emploi et en kg/€ (unité de valeur produite) en 2031 par rapport à 2014	2014 : 5,90 millions de tonnes de DAE, soit 966 kg/emploi et 9 kg / 1 000 € produits par l'économie francilienne 2031 : 5,87 millions de tonnes de DAE, soit 869 kg/emploi et 8,1 kg / 1 000 € produits par l'économie francilienne
Réduction des déchets du BTP	A l'horizon 2026 : -15% du gisement des déblais inertes et autres déchets inertes par rapport à 2015	2015 : 23,9 Mt déblais inertes et autres déchets inertes

Flux concerné et type d'objectif	Principaux objectifs du PRPGD	Principales valeurs cibles / Indicateur
	-10 % du gisement de déchets non inertes, non dangereux par rapport à 2015 Stabilisation du gisement global	3 Mt de DNDNI 37,8 Mt de gisement total
Valorisation matière et organique des DNDNI	Valorisation matière des DNDNI de 60% en 2025 et 65% en 2031	2015 : 51 % 2025 : 61 % 2031 : 65%
Valorisation matière des DMA	Généralisation du tri des emballages plastiques à l'horizon 2022	2022 : 100% des franciliens en extension des consignes de tri
	Déploiement de l'harmonisation des consignes et des codes couleurs des contenants de collecte sélective	Verre 2015 : 49 % / 2022 : 100% Emballages 2015 : 74 % / 2022 : 100% OMr 2015 : 18 % / 2031 : 100%
Valorisation matière des déchets organiques	Généralisation du tri à la source des déchets organiques en 2025 sans obligation de moyen	Déclinaison : priorité aux gros producteurs (hors SP et assimilés), puis généralisation aux ménages
Valorisation matière /tri des DAE	100% des DAE collectés en mélange orientés vers une chaîne de tri en 2025 2025 : au moins 65% de valorisation matière 2031 : au moins 70% de valorisation matière	2014 : 59% de valorisation matière des DAE, taux de refus de 32% 2025 : 69% de valorisation matière, taux de refus 40% 2031 : 75% valorisation matière, taux de refus 32%
Réemploi/valorisation matière des textiles	Doubler la collecte d'ici 2031	2015 : 2,1 kg/hab 2031 : 4,6 kg/hab
Valorisation matière des déchets du BTP	Valorisation matière des déchets du BTP : 70 % en 2020 en tonnages globaux par rapport à la situation 2010	2015 : 62,5 % 2020 : 70 % 2025 : 75% 2031 : 85 %
Valorisation énergétique des déchets résiduels	Assurer la valorisation énergétique des déchets résiduels issus d'une collecte séparée ou d'un tri (hors boues de STEP) Limiter la capacité d'incinération sans valorisation énergétique à 75% de la capacité de 2010 en 2020 et 50% de la capacité 2010 en 2025	Prospectives : 2025 : 3,77 millions de tonnes en UIDND (capacité max) et 270 000 tonnes en CSR 2031 : 3,68 millions de tonnes en UIDND (capacité max) et 200 000 tonnes en CSR Plafonds : 2020 : 878 082 t/an 2025 : 585 388 t/an
Stockage des DNDNI	Réduction des DNDNI en stockage de 30% en 2020, 50% en 2025 et 60% en 2031 par rapport à 2010	Plafonds : 2020 : 1 823 534 tonnes



Flux concerné et type d'objectif	Principaux objectifs du PRPGD	Principales valeurs cibles / Indicateur
		2025 : 1 302 525 tonnes 2031 : 1 042 020 tonnes
Stockage des DMA	Ramener la quantité de DMA enfouie à 10% au moins de la quantité totale de DMA produite en 2031	Plafond : 563 952 tonnes (estimation)
Stockage des DI	<p>limiter le recours au stockage</p> <p>Assurer une répartition équilibrée et encadrer les zones de chalandises</p> <p>Garantir une traçabilité et un transport soutenable</p>	2015 : 7,7 Mt (35 % des DI) 2025 : 6,4 Mt 2031 : 1,2Mt
Déchets en situation exceptionnelle	Assurer la gestion des déchets en situation exceptionnelle : développer des outils régionaux de suivi systématique et limiter la production de déchets et de développement des dépôts sauvages post crise	NA
Tous	Connaissance des gisements et des filières	Amélioration des sources de données et de leur cohérence

PROVISOIRE



Annexe 2 : Composition de la CCES du PLPDMA du SIRMOTOM

Président : <ul style="list-style-type: none">• M. Yves JEGO - Commune de Montereau-fault-Yonne	Représentant du Président <ul style="list-style-type: none">• Me. Christrina QUERMELIN - Commune de la Grande Paroisse
Collège « collectivité territoriale compétente » <ul style="list-style-type: none">• Me. Christrina QUERMELIN - Commune de la Grande Paroisse• M. Vincent CHIANESE - Commune de Vaux sur Lunain• M. Frédéric FONTAINE – Commune de Marolles sur Seine• M. Michel MARTI - Commune de Cannes Ecluse• M. Lionel VALLEE - Commune de Diant	Collège « Etat et organismes publics » <ul style="list-style-type: none">• L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe)• Conseil régional d'Ile de France (CRIF)• Conseil départemental de Seine-et-Marne
Collège « Acteurs de la prévention et de la gestion des déchets » <ul style="list-style-type: none">• Chambre des métiers et de l'artisanat• Chambre de commerces et de l'industrie• AIP Refon• Rémonde• Hypermarché - E. Leclerc• Hypermarché - Carrefour	Collège « Société civile » <ul style="list-style-type: none">• FNE Seine et Marne• Les restos du cœur - Montereau-fault-Yonne• Groupement commercial du confluent - Montereau-fault-Yonne• Croix rouge - Unité locale de Montereau-fault-Yonne• Secours populaire - Antenne de Varennes sur Seine• UFC que choisir• Confluence Habitat• Trois moulins Habitat• 3F• Socovar



Annexe 3 : Règlement de la CCES du PLPDMA du SIRMOTOM

Règlement de la Commission Consultative d'Elaboration et de
Suivi du Programme Local de Prévention des Déchets
Ménagers et Assimilés du SIRMOTOM



Article 1 – Composition :

La Commission consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) a vocation à dépasser le seul cadre syndical, afin d'impliquer l'ensemble des acteurs du territoire du SIRMOTOM à l'élaboration et au suivi du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

La présidence de la CCES est assurée par son président ou par son représentant (Le président et son représentant sont désignés par délibération en conseil syndical du SIRMOTOM). L'élu référent a pour rôle d'incarner la volonté politique de la collectivité et de porter le PLPDMA.

Ensuite, la CCES est composée de quatre collèges :

- ❖ Un collège « collectivité territoriale compétente », constitué de cinq représentants des communes adhérentes du SIRMOTOM, du Président de la CCES ou de son représentant (l'ensemble des membres de ce collège est désigné par délibération en conseil) ;
- ❖ Un collège « Etat et organismes public » composé d'un(e) représentant(e) :
 - De l'ADEME ;
 - De la région Ile de France ;
 - Du département de la Seine-et Marne.
- ❖ Un collège « Acteurs de la prévention et de la gestion des déchets » composé d'un(e) représentant(e) :
 - Des chambres consulaires ;
 - Des acteurs du secteur de l'ESS (Economie Sociale et Solidaire) ;
 - Des entreprises et des opérateurs en charge de la gestion des déchets.
- ❖ Un collège des acteurs de la « société civile » du territoire du SIRMOTOM, constitué d'un(e) représentant(e) :
 - Des bailleurs sociaux du territoire ;
 - Des associations environnementales, sociales, ...



Les collèges peuvent aux besoins être complétés par la suite, sur proposition de la CCES et après délibération du Conseil syndical. Il est entendu que la composition des collèges dépend de l'engagement de ses propres membres et de leur volonté de participer au Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés du SIRMOTOM.

A cela s'ajoute l'équipe projet composée des agents du SIRMOTOM, dont un(e) animateur(e) du PLPDMA qui tient le rôle de chef de projet « opérationnel » qui a pour mission de coordonner et de dynamiser le projet au quotidien.

La liste détaillée des membres de la CCES est disponible en annexe en fin de document.

Article 2 - Rôle de la CCES :

La CCES est l'instance principale de concertation du PLPDMA. Son rôle est de suivre le programme et d'organiser des échanges. Elle donne un avis sur le projet de PLPDMA, avant que celui-ci ne soit arrêté par l'exécutif, et lors des révisions, notamment lors de la remise du bilan annuel. La CCES évalue le PLPDMA tous les 6 ans.

Les rôles de la CCES varient en fonction du stade d'avancement du PLPDMA. A minima :

Etapes	Rôle
Projet ou révision du PLPDMA proposé par les services	avis
Projet ou révision du PLPDMA modifié suite à la consultation du public	avis
Bilan annuel du PLPDMA	avis
Résultats du programme tous les 6 ans	évaluation

Article 3 - Mode de fonctionnement et modalités de concertation :

- ❖ La présidence de la CCES est assurée par le Président de la CCES ou par son représentant
- ❖ Les convocations sont faites par le président de la commission. Elles sont adressées au moins cinq jours francs avant la date de la réunion à l'adresse email communiquée par chacun des membres. En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le Président sans pouvoir être inférieur à un jour franc.
- ❖ La CCES se réunit au moins une fois par an pour faire un bilan annuel du PLPDMA. Cependant le président de la commission peut réunir les membres de la commission toutes les fois qu'il le juge nécessaire notamment pour préparer l'élaboration du projet de programme.
- ❖ La commission se réunira à l'issue de la mise à disposition du projet au public du PLPDMA si des modifications ont été proposées par les habitants du territoire du SIRMOTOM.
- ❖ Sur proposition de son président, la commission pourra inviter à participer à ses travaux, avec voix consultative, toute personnalité qualifiée, tout expert, ou tout représentant institutionnel dont l'audition lui paraît utile.
- ❖ La commission ne pourra valablement émettre un avis que lorsqu'au moins la majorité des élus membres du collège « collectivité territoriale compétente » est présente (soit 3 membres présents). Si, après une première convocation régulièrement faite, cette majorité n'est pas atteinte, la commission est à nouveau convoquée dans le délai de 48 heures. La seconde



Annexe 4 : Détails des sites de compostage collectif et partagé

Etat des lieux au 1er trimestre 2019

Ville	Qté	Vol	Date livraison	Utilisation
ECOLES				
BALLOY	2	800 l	01/2014	Jardin pédagogique de l'école
CANNES ECLUSE Elémentaire	1	800 l	07/2012	Jardin pédagogique de l'école
CHATENAY Primaire	1	300 l	10/2017	Jardin pédagogique de l'école
CHEVRY EN SEREINE	1	300 l	11/2018	Jardin pédagogique de l'école
ESMANS	1	800 l	07/2010	Plus de composteur
LA BROUSSE MONTCEAUX	1	800 l	07/2010	Sert à l'entretien d'un terrain avec des poules
MAROLLES	3	600 l	2016	Projet de valorisation des bio-déchets. Bannette de tri. Convention 01 64 31 25 74 Responsable cantine Mme Paviot Par manque de personnel, le tri n'est plus mis en place dans la cantine. Le personnel continu de composter mais manque de déchets secs.
MISY SUR YONNE	1	600 l	03/2012	Pas de composteur
MONTEREAU	Composteurs des écoles de Montereau gérés par le service écologie urbaine			
St Exupéry - mater	1	800 l	01/2010	Remplacé en 2017 par un 300l. Jardin potager. Participation parents.
A. Camus	2	600 l	11/2014 2016	Associé à une table de tri qui n'est plus utilisée. 1 utilisé pour déchets verts, le second non utilisé.
Petit Vaugirard	2	600 l	2016	Laissés à l'abandon. Associé à une table de tri.
Les Ormeaux - Mater	1	800 l	9/2016	Jardin pédagogique
P&M Curie elem	1	300 l	4/2018	Jardin pédagogique
Sacré Cœur	1	600 l	11/2018	Jardin pédagogique
Melle Boyer	1	300 l	11/2018	Jardin pédagogique
ST GERMAIN LAVAL - mater -	1	300 l	01/2011	Composteur dégradé. N'est plus utilisé
THOURY FEROTTES	1	300 l	2015	Ne l'utilisent quasiment plus
VILLEMARECHAL	1	300 l	11/2018	Jardin pédagogique
VILLENEUVE LES BORDES	1	300 l	9/2011	Ne l'utilisent quasi plus



Ville	Qté	Vol	Date livraison	Utilisation
COLLEGE				
MONTEREAU Paul Eluard	1	800l	3/2011	Pas de composteur.
LYCEE				
MONTEREAU Flora Tristan	2			Ne reste plus qu'un composteur, l'autre ayant été cassé pendant des travaux. Composteur non utilisé car le projet s'est stoppé avec le départ d'une enseignante.
MONTEREAU A. Malraux	4	800l	12/2015	Détruits par les élèves. Servaient pour la cantine mais volume insuffisant. Responsable de maintenance M. Notebert 06 74 89 00 26
	2	600 l	13/03/2019	Projet de jardin potager suivi par et M. M. et Mme DERVILLEZ + M. Yachaoui Yahya professeur de SVT : 07 77 84 94 45 ou labo SVT au 01 64 70 71 71 + 1 lombricomposteur
CENTRE DE LOISIRS				
CANNES ECLUSE	1	300l	02/2017	Jardin pédagogique.
CIMETIERE				
CANNES ECLUSE	2		11/2016	OK
BAZOUCHES LES BRAY	1		2016	Pas trace sur place ...
LA GRANDE PAROISSE	2		2016	OK
MONTEREAU	14		2013	14 + 1 pavillon - OK
SALIN	1		06/2018	OK
VOULX	2		12/2016	OK
RESIDENCES - PIEDS D'IMMEUBLE				
Confluence Habitat : -Rue des enfants	3		2014	Fonctionne très bien Gardien : M. ESNARD au 06 19 35 08 46
-Résidence J. Ferry	2		2014	1 retrait en 2015 – L'autre retiré également Gardien : M. MOREL au 06 15 18 24 09
3 moulins Habitat Résidence Vaugirard	3	300l	2015	Ne fonctionne pas bien. Les jeunes y déposent déchets non dégradables. Nid de guêpes cet été. Demande de les retirer. Gardien : Mme PICARD au 09 70 21 33 04



Ville	Qté	Vol	Date livraison	Utilisation
JARDIN PARTAGE MONTEREAU				
Parc de la Gramine Digitale académie	1			Géré par le service écologie urbaine. Intervention de <i>Objectif Terre 77</i> Composteur transformé.
Croix Rouge rue des Fossés	1	800l	2016	Géré par la Croix rouge Mme DAUTUN Eléane 01 64 32 58 69 Terrain de la ville
STRUCTURE SPECIALISEES				
Résidence Bellefeuille	1		2017	Projet de jardin intergénérationnel avec l'école Pierre et Marie Curie. Intervention de l'association <i>Objectif Terre 77</i> Mira Moudi (responsable de l'établissement)
ADAPEI	1	800l	3/2014	Retiré en 2015 du site pour travaux et déposé au jardin ouvrier qui va bientôt être rendu. Pense réimplanter un composteur pour les déchets de cuisine. Contact : M. Laurent LAPALUS 01 64 32 90 45
JARDINS FAMILLIAUX & OUVRIERS – composteurs individuels				
Varenes	40	800l	7/2012	
Montereau	98 7 1	300l 600l 800l	2010 à 2018	

PROVISOIRE



Annexe 5 : Détails des Bornes TLC

	Communes	Adresse	Nbre	Coordonnées GPS	collecteur	Qté 2018
1	BALLOY (77118)	Grande Rue	1	48.3988938 3.1465836	Le Relais 10	1 797 kg
2	BAZOUCHES-LÈS-BRAY (77118)	chemin de la Tour	1	48.3952779 3.1875846	Le Relais 10	2 278 kg
1	CANNES ECLUSE (77130)	Mairie	1	48.3649421 2.98366	Ecotextile	1 850 kg
3	CHÂTENAY-SUR-SEINE (77126)	Rue de la Maison Blaise	1	48.4173196 3.0966249	Le Relais 10	2 756 kg
4	CHEVRY-EN-SEREINE (77710)	Rue du bois de la forge	1	48.2528746 2.9411439	Le Relais 10	1 725 kg
5	COURCELLES EN BASSEE (77126)	rue de Vaux Renier	1	48.4084753 3.0526436	Le Relais 10	670 kg
2	DORMELLES (77130)	Parking salle des fêtes	1	48.314139 2.9020404	Ecotextile	690 kg
6	ÉGLIGNY (77126)	Station épuration - rue St Félicien	1	48.4252292 3.1208269	Le Relais 10	980 kg
3	ESMANS (77940)	Place de l'Eglise	1	48.3485939 2.975595	Ecotextile	1 710 kg
4	FORGES (77130)	Salle polyvalente- rue cimetière	1	48.4175231 2.9597471	Ecotextile	1 200 kg
7	GURCY-LE-CHÂTEL (77520)	Rue Descartes – salle polyvalente	1	48.4702534 3.0856524	Le Relais 10	1 841 kg
5	LA BROSSE MONTCEAUX (77940)	Rue Grande – Eglise	1	48.3405573 3.0249667	Ecotextile	720 kg
8	LA CHAPELLE-RABLAIS (77370)	Route de Coutençon - Stade	1	48.5075338 2.9720225	Le Relais 10	3 897 kg
6	LA GRANDE PAROISSE (77130)	Rue Felix Moriot – Parking	1	48.38696 2.902669	Ecotextile	2 650 kg
9	LA TOMBE (77130)	Grande rue – Vers l'Eglise	1	48.3888105 3.0911586	Le Relais 10	1 684 kg
7	LAVAL EN BRIE (77148)	Rue Saint Laurent - Heurtebise	1	48.4259122 2.9932391	Ecotextile	660 kg
8	LORREZ LE BOCAGE PREAUX (77710)	Rue de la Croix Percée	1	48.239886 2.9014716	Ecotextile	3 800 kg
10	MAROLLES-SUR-SEINE (77130)	Rue Grande	1	48.3851663 3.0236881	Le Relais 10	6 997 kg
9	MONTEREAU FAULT YONNE (77130)	Av Maréchal Leclerc	2	48.380814 2.9547508	Ecotextile	1 680 kg
10	MONTEREAU FAULT YONNE (77130)	13 bd des Messieurs	1	48.3860603 2.94889	Ecotextile	1 260 kg
11	MONTEREAU-FAULT-YONNE (77130)	route de Bray - Jardinier fleurie	1	48.38624 2.96343	Le Relais 10	3 168 kg
11	MONTEREAU FAULT YONNE (77130)	Bd Chereau	1	48.3788902 2.9487766	Ecotextile	1 050 kg
12	MONTEREAU FAULT YONNE (77130)	Déchetterie	2	48.3840089 2.9721442	Le Relais 10	10 143 kg
12	MONTEREAU FAULT YONNE (77130)	Lycée Malraux	1	48.394946 2.958587	Ecotextile	1 230 kg
13	MONTEREAU FAULT YONNE (77130)	Parking piscine -Rue du 11/11/18	1	48.4017925 2.9658957	Ecotextile	1 650 kg
14	MONTEREAU FAULT YONNE (77130)	Rue de Paredes	1	48.400269 2.956918	Ecotextile	1 080 kg
15	MONTEREAU FAULT YONNE (77130)	Carrefour Market -3 rue J. Jaures	1	EN TRAVAUX	Ecotextile	750 kg
13	NOISY-RUDIGNON (77940)	place de L'Eglise	1	48.3352436 2.9290076	Le Relais 10	1 966 kg
16	SAINT GERMAIN LAVAL (77130)	Stade Municipal rue de Provins	1	48.4001425 2.9924918	Ecotextile	2 190 kg
17	SAINT GERMAIN LAVAL (77130)	Pl J. Jaurès - rue voie Creuse	2	48.4150037 2.9871193	Ecotextile	1 710 kg
14	SALINS (77148)	Rue de Courcelles - mairie	1	48.4219905 3.0237349	Le Relais 10	2 698 kg
15	THOURY-FÉROTTE (77940)	Rue de Verdun	1	48.2926318 2.9461952	Le Relais 10	3 631 kg
18	THOURY-FÉROTTE (77940)	Bichereau	1	48.3067725 2.9419552	Ecotextile	420 kg
19	VARENNES-SUR-SEINE (77130)	Av. d' Ormes – CTM	1	48.370625 2.928973	Ecotextile	NC
20	VARENNES SUR SEINE (77130)	Salle polyv. - 59, rue de la gare	1	48.3773061 2.9345069	Ecotextile	3 200 kg
21	VARENNES SUR SEINE (77130)	Pkg Leclerc - 8 mai 1945	2	48.3744791 2.9428048	Ecotextile	5 650 kg
22	VARENNES SUR SEINE (77130)	Leclerc – Rte de bréau	4	48.3625261 2.9501221	Ecotextile	9 360 kg
16	VARENNES SUR SEINE (77130)	Lycée G. Eiffel	1	48.3734698 2.9272553	Le Relais 10	1 258 kg
17	VARENNES-SUR-SEINE (77130)	Avenue Nelson Mandela	2	48.3734866 2.9422842	Le Relais 10	3 883 kg
18	VARENNES-SUR-SEINE (77130)	Boulangerie – av. du 8 mai 1945	1	48.3765869 2.9451407	Le Relais 10	4 281 kg
19	VAUX-SUR-LUNAIN (77710)	Route de Lorrez	1	48.2266753 2.9379526	Le Relais 10	1 455 kg
20	VILLE-SAINT-JACQUES (77130)	Rue de Morêt	1	48.3428693 2.8941105	Le Relais 10	1 657 kg
21	VILLEMARÉCHAL (77710)	Salle des Fêtes	1	48.2677226 2.8710583	Le Relais 10	2 962 kg
23	VILLENEUVE LES BORDES (77154)	Place de la Bourgeoterie	1	48.4851848 3.0405115	Ecotextile	1 020 kg
24	VOULX (77940)	Rue Pasteur – Silo	1	48.2809519 2.9644613	Ecotextile	1 950 kg
22	VOULX (77940)	Route de St-Ange - Déchetterie	1	48.2804507 2.9599021	Le Relais 10	3 147 kg
TOTAL ECO TEXTILE			29 bornes			47 480 kg
TOTAL LE RELAIS 10			24 bornes			65 649 kg



Annexe 6 : Fiches actions détaillées

Thème 1 : Etre éco-exemplaire
Fiche action PLPDMA n°: 1.1
Développer l'éco-exemplarité au SIRMOTOM

A l'étude En cours Achevée Abandonnée

Gisements impactés :	Déchets des services et des activités du SIRMOTOM
Publics-cibles :	Agents et élus du SIRMOTOM
Territoire concerné :	Site du SIRMOTOM
Responsable :	SIRMOTOM
<p>Enjeux : La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), a renforcé la priorité donnée à la prévention de la production de déchets dans les actions à mener pour favoriser la transition vers une économie circulaire et non plus « linéaire ».</p> <p>L'éco-exemplarité est un acte de cohérence avec les politiques de réduction des impacts environnementaux par la collectivité, un facteur potentiel d'économie et un outil de communication.</p> <p>Dans le cadre de son PLPDMA, le SIRMOTOM doit être sur le territoire le porte-parole d'une meilleure gestion des déchets. À cette fin, le SIRMOTOM doit développer son éco-exemplarité.</p> <p>Les agents et les élus du SIRMOTOM sont au cœur de ce processus c'est pour cela qu'ils doivent être les premiers acteurs sensibilisés afin qu'ils puissent montrer le « bon-exemple ».</p>	
<p>Gisement d'évitement : Pour les papiers uniquement : 62,4 kg/employé/an (source document ADEME : Etude d'évaluation des gisements d'évitement, des potentiels de réduction de déchets et des impacts environnementaux évités, Référentiel des données pour 15 actions de prévention des déchets, Janvier 2016). Les déchets des acteurs publics représentent entre 5 et 15% des déchets des territoires et 50% des achats au niveau national sont au départ une commande publique.</p> <p>Cette action concerne tous les types de déchets et ne se limite pas aux déchets papiers même si aucune estimation du gisement d'évitement global n'est disponible.</p>	
<p>Potentiel de réduction : Pour les papiers uniquement : 12,5 à 25 kg/employé/an (source document ADEME : Etude d'évaluation des gisements d'évitement, des potentiels de réduction de déchets et des impacts environnementaux évités, Référentiel des données pour 15 actions de prévention des déchets, Janvier 2016).</p> <p>Cette action concerne tous les types de déchets et ne se limite pas aux déchets papiers même si aucune estimation du potentiel de réduction global n'est disponible.</p>	
<p>Objectifs de l'action : Le SIRMOTOM souhaite mettre en œuvre et poursuivre des actions destinées à réduire les déchets produits par ses services :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Afin de pouvoir se positionner en tant que porte-parole prévention des déchets sur son territoire ; * Afin de sensibiliser agents et élus à la thématique ; 	
<p>Finalité de l'action : Les agents et élus seront sensibilisés, ils pourront réaliser des actions concrètes pour réduire leurs déchets tout en transmettant ces valeurs aux autres acteurs du territoire.</p>	



<p>Démarche / Communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Diagnostic/audit interne (démarche participative) afin d'identifier les bonnes pratiques et les points d'amélioration (utilisation de la boîte à outils de l'ADEME) ; * Insertion de critères environnementaux dans les marchés publics ; * Suppression de l'utilisation des objets à usage unique ou générateurs de déchets (gobelets, etc...) ; * Réduction de l'utilisation de papier ; * Développement du compostage au SIRMOTOM ; * Sensibilisation des agents et élus du SIRMOTOM ; * Sensibilisation/fabrication de produits d'entretien non toxique ;
<p>Partenaires potentiels : Non identifiés</p>
<p>Mode de communication : Mail ;</p>

Calendrier de réalisation	
2021	* 1er Audit interne afin d'identifier des actions en place ou à mettre en œuvre ;
2022	* Mise en œuvre des actions ;
2023	* Mise en œuvre des actions ;
2024	* 2nd Audit interne afin d'identifier des actions en place ou à mettre en œuvre ;
2025	* Mise en œuvre des actions ;
2026	* Mise en œuvre des actions ;

Indicateurs d'activités
<p>Moyens :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Humains : Personnels SIRMOTOM en journée ETP / an ; * Matériels : Description du matériel utilisé dans le cadre de l'action ; * Financiers : Montant HT alloué à l'action /an ;
<p>Réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Taux de réalisation des audits internes (en %, chacun des deux audits comptant pour 50%, objectif : 100%) ; * Nombre d'actions engagées sur 5 planifiées (objectif : une action par année suivant le 1er audit) ;
Indicateurs de réussite
<p>Changement de comportement :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Taux annuel des marchés publics passés incluant des critères environnementaux (en %, objectif : 25%) ; * Évolution du comportement des agents et élus du SIRMOTOM ;
<p>Flux de déchets évités :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Poids de biodéchets compostés (en kg/an) ; * Si possible, estimation du poids des autres types de déchets évités (en kg/an) notamment la consommation de papier du syndicat (ramettes d'A4 par an) ;



Thème 1 : Etre éco-exemplaire

Fiche action PLPDMA n°: 1.2

Développer l'éco-exemplarité dans les administrations du territoire

A l'étude En cours Achevée Abandonnée

Gisements impactés :	Déchets des services et des activités des administrations du territoire
Publics-cibles :	Agents et élus des administrations présentes sur le territoire du SIRMOTOM
Territoire concerné :	Territoire du SIRMOTOM
Responsable :	SIRMOTOM
<p>Enjeux : La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), a renforcé la priorité donnée à la prévention de la production de déchets dans les actions à mener pour favoriser la transition vers une économie circulaire et non plus « linéaire ».</p> <p>L'éco-exemplarité est un acte de cohérence avec les politiques de réduction des impacts environnementaux par la collectivité et un outil de communication.</p> <p>Afin de sensibiliser et d'encourager la population du territoire, les administrations doivent être les portes paroles d'une meilleure gestion des déchets. En formant les administrations aux problématiques relatives aux déchets, ces professionnels qui sont en contact direct avec les différents acteurs du territoire pourront faire passer des messages et devenir éco-exemplaires.</p>	
<p>Gisement d'évitement : Pour les papiers uniquement : 62,4 kg/employé/an (source document ADEME : Etude d'évaluation des gisements d'évitement, des potentiels de réduction de déchets et des impacts environnementaux évités, Référentiel des données pour 15 actions de prévention des déchets, Janvier 2016). Les déchets des acteurs publics représentent entre 5 et 15% des déchets des territoires et 50% des achats au niveau national sont au départ une commande publique. Cette action concerne tous les types de déchets et ne se limite pas aux déchets papiers même si aucune estimation du gisement d'évitement global n'est disponible.</p>	
<p>Potentiel de réduction : Pour les papiers uniquement : 12,5 à 25 kg/employé/an (source document ADEME : Etude d'évaluation des gisements d'évitement, des potentiels de réduction de déchets et des impacts environnementaux évités, Référentiel des données pour 15 actions de prévention des déchets, Janvier 2016).</p> <p>Cette action concerne tous les types de déchets et ne se limite pas aux déchets papiers même si aucune estimation du potentiel de réduction global n'est disponible.</p>	
<p>Objectifs de l'action : Le SIRMOTOM souhaite aider les administrations de son territoire qui souhaite développer la thématique de la prévention des déchets au sein de leurs services :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Afin que les administrations montrent l'exemple ; * Afin de sensibiliser les agents et élus des administrations à la thématique ; 	
<p>Finalité de l'action : Les acteurs administratifs seront sensibilisés, ils pourront réaliser des actions concrètes pour réduire leurs déchets tout en transmettant ces valeurs aux autres acteurs du territoire.</p>	



<p>Démarche / Communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Proposer une sensibilisation aux administrations volontaires ; * Utiliser la boîte à outils de l'ADEME ; * Proposer un accompagnement aux administrations volontaires ; * Démarche participative avec les agents administratifs ; * Sensibilisation/fabrication de produits d'entretien non toxique ; * Mise en place d'une charte d'éco-exemplarité des administrations ;
<p>Partenaires potentiels : Administrations du territoire ; Elus du SIRMOTOM ;</p>
<p>Mode de communication : Mail, téléphone ;</p>

Calendrier de réalisation	
2021	
2022	<ul style="list-style-type: none"> * Listing des administrations ; * Mailing pour recensement des administrations volontaires ;
2023	<ul style="list-style-type: none"> * Sensibilisation ;
2024	<ul style="list-style-type: none"> * Accompagnement ;
2025	<ul style="list-style-type: none"> * Accompagnement ;
2026	<ul style="list-style-type: none"> * Accompagnement ;

Indicateurs d'activités
<p>Moyens :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Humains : Personnels SIRMOTOM en journée ETP / an ; * Matériels : Description du matériel utilisé dans le cadre de l'action ; * Financiers : Montant HT alloué à l'action /an ;
<p>Réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Nombre d'administrations contactées ; * Nombre de sensibilisations réalisées ; * Nombre d'accompagnements initiés ;
Indicateurs de réussite
<p>Changement de comportement :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Taux de réponse positive au mailing pour sensibilisation (en %, objectif : 10 %) ; * Taux de réponse positive au mailing pour accompagnement (en %, objectif : 5 %) ; * Évolution du comportement des agents des administrations ;
<p>Flux de déchets évités :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Si possible, estimation du poids des différents types de déchets évités (en kg/an) notamment la consommation de papier du syndicat (ramettes d'A4 par an) ;



Thème 1 : Etre éco-exemplaire

Fiche action PLPDMA n°: 1.3

Soutenir l'organisation de manifestations éco-responsables

A l'étude

En cours

Achevée

Abandonnée

Gisements impactés :	Déchets des manifestations
Publics-cibles :	Associations, entreprises, municipalités organisatrices d'évènements et participants, publics participants aux manifestations
Territoire concerné :	Territoire du SIRMOTOM
Responsable :	SIRMOTOM
Enjeux : La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), a renforcé la priorité donnée à la prévention de la production de déchets dans les actions à mener pour favoriser la transition vers une économie circulaire et non plus « linéaire ». L'éco-exemplarité est un acte de cohérence avec les politiques de réduction des impacts environnementaux par la collectivité et un outil de communication. La plupart du temps, l'organisation d'évènements engendre une importante quantité de déchets produite. La présence ponctuelle d'un grand nombre de personnes sur un lieu habituellement utilisé à d'autres fins entraîne des problèmes en matière de propreté, de tri, de gaspillage et de dégradation. Afin de sensibiliser le public à la prévention des déchets, il est important que les bons gestes puissent être transmis notamment lors des manifestations se déroulant sur le territoire.	
Gisement d'évitement : Pas d'estimation	
Potentiel de réduction : Une manifestation moyenne de 5 000 personnes générerait 2,5 tonnes de déchets et consommerait 1 000 kWh d'énergie et 500 kg de papier (source : guide des éco-manifestations en Poitou-Charentes).	
Objectifs de l'action : Le SIRMOTOM souhaite contribuer à généraliser la prise en compte de la thématique de prévention des déchets lors de l'organisation d'évènements sur son territoire : * Afin d'aider les organisateurs à la mise en place de ce type de démarche ; * Afin que lors d'évènements festifs, sportifs ou culturels, les gestes de prévention puissent être adoptés ; * Étendre le réseau de communication du SIRMOTOM via l'accès à de nouveaux partenaires ;	
Finalité de l'action : Le SIRMOTOM sera présent sur un maximum d'évènements ayant lieu sur son territoire afin de renforcer la sensibilisation du public. Sur certains d'entre eux, un travail préliminaire avec les gérants permettra de rendre l'évènement éco-responsable en proposant des services respectant l'environnement.	

Démarche / Communication :

- * Proposer un accompagnement / kit manifestation aux organisations volontaires (guide, support et stand présentation, support de tri et collecte des déchets ...) (Boîte à outils) ;
- * Créer ou proposer un guide inspiré de ceux existant au niveau national recensant les adresses locales utiles pour la réalisation de manifestations éco-responsables ;



<ul style="list-style-type: none"> * Proposer des "éco-cup" en location / prêt logotypé à l'effigie du SIRMOTOM, voir si possible prestation de lavage via ESAT et inciter à servir les boissons au verre plutôt qu'en canette ou bouteille plastique ; * Proposer et/ou tenir un stand sur la prévention et la sensibilisation quand cela est possible pour inciter au tri et à la propreté sur l'évènement; * Mise en place d'une charte d'engagement pour les manifestations éco-responsables ; * Étudier l'intérêt d'une subvention aux manifestations éco-responsables du territoire ;
<p>Partenaires potentiels : Organismes d'évènements du territoire ; Elus du SIRMOTOM ;</p>
<p>Mode de communication : Mail, téléphone, communication visuelle , réseaux sociaux ;</p>

Calendrier de réalisation	
2021	
2022	<ul style="list-style-type: none"> * Listing des organisations ; * Communication sur les possibilités de mise en location ; * Développement de la boîte à outils ;
2023	<ul style="list-style-type: none"> * Mailing pour recensement des organisations volontaires ; * Production des écocup ; * Accompagnement ;
2024	<ul style="list-style-type: none"> * Accompagnement ;
2025	<ul style="list-style-type: none"> * Accompagnement ;
2026	<ul style="list-style-type: none"> * Accompagnement ;

Indicateurs d'activités
<p>Moyens :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Humains : Personnels SIRMOTOM en journée ETP / an ; * Matériels : Description du matériel utilisé dans le cadre de l'action ; * Financiers : Montant HT alloué à l'action /an ;
<p>Réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Nombre d'organisations contactées ; * Nombre d'accompagnements initiés ;
Indicateurs de réussite
<p>Changement de comportement :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Taux de réponse positive au mailing pour sensibilisation (en %, objectif : 15 %) ; * Taux de réponse positive au mailing pour accompagnement (en %, objectif : 5 %) ; * Nombre de demande de location d'écocup ; * Satisfaction des organisateurs
<p>Flux de déchets évités :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Non-identifié ;



Thème 2 : Sensibiliser

Fiche action PLPDMA n°: 2.1

Sensibilisation et animation de la thématique prévention

A l'étude

En cours

Achevée

Abandonnée

Gisements impactés :	Tous les types de déchets
Publics-cibles :	Habitants du territoire, scolaires
Territoire concerné :	Territoire du SIRMOTOM
Responsable :	SIRMOTOM
Enjeux : La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), a renforcé la priorité donnée à la prévention de la production de déchets dans les actions à mener pour favoriser la transition vers une économie circulaire et non plus « linéaire ». La sensibilisation agit directement sur cette transition, c'est la manière la plus directe et la plus simple de faire passer des messages tout en aidant les acteurs à comprendre la problématique de la prévention. Afin de sensibiliser les habitants du territoire à la prévention des déchets, le SIRMOTOM souhaite davantage animer cette thématique via ses canaux de communication et via sa présence sur le territoire lors d'évènements variés.	
Gisement d'évitement : Pas d'estimation	
Potentiel de réduction : Pas d'estimation	
Objectifs de l'action : Le SIRMOTOM souhaite étendre son programme d'actions et d'évènements tout en étoffant ses outils de communication afin de renforcer ses actions de sensibilisation.	
Finalité de l'action : Faire connaître la notion de prévention des déchets au plus large public possible en renforçant les actions de sensibilisation.	

Démarche / Communication :

- * Stratégie d'animation sur la thématique (utilisation des différents vecteurs de communication pour que la thématique de prévention soit régulièrement mise en avant (Facebook, magazine, site internet, média ...);
- * Sensibilisation ciblée sur les lieux de consommation ou d'évènements;
- * Réalisation d'une exposition généraliste sur la thématique prévention;
- * Développement d'une série de modules de sensibilisation sur la prévention adapté pour le milieu scolaire avec des supports de communication dédiés mais aussi sous forme de projets et/ou ateliers;
- * Participation aux semaines nationales/internationales thématiques (SERD, ...);
- * Réalisation de goodies "qualitatifs";

Partenaires potentiels : Organismes d'évènements du territoire

Mode de communication : Médias



Calendrier de réalisation	
2021	<ul style="list-style-type: none"> * Conception exposition généraliste prévention ; * Communication régulière ; * Sensibilisation ciblée ; * Participation aux semaines nationales/internationales thématiques * Réalisation selon besoin de goodies "qualitatifs" ; * Questionnaire prévention pour identifier l'adoption des comportements par les habitants du territoire ;
2022	<ul style="list-style-type: none"> * Communication régulière ; * Sensibilisation ciblée ; * Participation aux semaines nationales/internationales thématiques ; * Réalisation selon besoin de goodies "qualitatifs" ;
2023	<ul style="list-style-type: none"> * Communication régulière ; * Sensibilisation ciblée ; * Participation aux semaines nationales/internationales thématiques ; * Réalisation selon besoin de goodies "qualitatifs" ;
2024	<ul style="list-style-type: none"> * Communication régulière ; * Sensibilisation ciblée ; * Participation aux semaines nationales/internationales thématiques ; * Réalisation selon besoin de goodies "qualitatifs" ;
2025	<ul style="list-style-type: none"> * Communication régulière ; * Sensibilisation ciblée ; * Participation aux semaines nationales/internationales thématiques ; * Réalisation selon besoin de goodies "qualitatifs" ;
2026	<ul style="list-style-type: none"> * Communication régulière ; * Sensibilisation ciblée ; * Participation aux semaines nationales/internationales thématiques ; * Réalisation selon besoin de goodies "qualitatifs" ;

Indicateurs d'activités
<p>Moyens :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Humains : Personnels SIRMOTOM en journée ETP / an ; * Matériels : Description du matériel utilisé dans le cadre de l'action ; * Financiers : Montant HT alloué à l'action /an ;
<p>Réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Nombre de messages annuels sur facebook (plus de 53/an soit un message par semaine) ; * Nombre d'évènements prévention annuels total (hors scolaires et semaines thématiques) (4/an) ; * Nombre d'évènements annuels sur des semaines thématiques (SERD, SDD, ...)(2/an) ; * Nombre de sensibilisations scolaires avec messages concernant la prévention des déchets (5/an);
Indicateurs de réussite
<p>Changement de comportement :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Nombre de personnes sensibilisées sur les évènements "prévention" ; * Nombre d'enfants sensibilisés lors des sensibilisations scolaires sur la thématique "prévention" ; * Appropriation de la thématique par les personnes sensibilisées ;
<p>Flux de déchets évités :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Non-identifié ;



Thème 2 : Sensibiliser
Fiche action PLPDMA n°: 2.2
Défi famille Zéro-déchets

A l'étude

En cours

Achevée

Abandonnée

Gisements impactés :	Tous les types de déchets
Publics-cibles :	Familles du territoire
Territoire concerné :	Communication et retex sur bilan de l'opération famille zéro-déchets v2
Responsable :	SIRMOTOM
Enjeux : La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), a renforcé la priorité donnée à la prévention de la production de déchets dans les actions à mener pour favoriser la transition vers une économie circulaire et non plus « linéaire ». La sensibilisation agit directement sur cette transition, c'est la manière la plus directe et la plus simple de faire passer des messages. Aider des familles à faire leur entrée dans la transition écologique et le zéro déchet permet de régler la problématique des déchets à sa source. Sur le territoire du SIRMOTOM de nombreuses familles aimeraient être écoresponsables mais ne savent pas comment s'y prendre, une aide du SIRMOTOM pourrait faciliter les choses.	
Gisement d'évitement : Pas d'estimation	
Potentiel de réduction : Pas d'estimation	
Objectifs de l'action : Le SIRMOTOM souhaite accompagner des familles dans leurs changements d'habitudes afin de les aider à réduire leur production de déchets.	
Finalité de l'action : Faire connaître la notion de prévention des déchets au plus large public possible et accompagner des familles désireuses d'essayer de réduire leur production de déchets. En réalisant cette action de nombreuses fois la production de déchet pourra être inférieure sur le territoire.	

Démarche / Communication :

Promotion de l'éco-consommation à travers une opération famille zéro-déchets :

- * Appel à familles pour lancer la démarche avec des volontaires
- * Lancement et suivi des familles durant toute l'opération
- * Soutien régulier pour apprendre les gestes « zéro déchets »
- * Communication et retex sur bilan de l'opération

Partenaires potentiels : Non identifiés

Mode de communication : Médias (dont groupe dédié sur Facebook)



Calendrier de réalisation	
2021	* Appel à famille pour l'opération famille zéro déchets ;
2022	* Lancement et suivi de l'opération famille zéro déchets ;
2023	* Suivi de l'opération famille zéro déchets ;
2024	* Communication et retex sur bilan de l'opération famille zéro-déchets ;
2025	* Appel à famille pour l'opération famille zéro déchets v2 ;
2026	* Lancement et suivi de l'opération famille zéro déchets v2 ;

Indicateurs d'activités
<p>Moyens :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Humains : Personnels SIRMOTOM en journée ETP / an ; * Matériels : Description du matériel utilisé dans le cadre de l'action ; * Financiers : Montant HT alloué à l'action /an ;
<p>Réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Nombre de défis "famille zéro-déchets réalisés" (objectif : 2 défis au total) ;
Indicateurs de réussite
<p>Changement de comportement :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Nombre de familles sensibilisées lors des défis ; * Changement des comportements des familles en fin de défi ;
<p>Flux de déchets évités :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Poids de biodéchets compostés (en kg/an) ; * Si possible, estimation du poids des autres types de déchets évités (en kg/an) ;

PROVISOIRE



Thème 3 : Utiliser les instruments économiques

Fiche action PLPDMA n°: 3.1

Veille sur les instruments économiques

A l'étude

En cours

Achevée

Abandonnée

Gisements impactés :	Tous les types de déchets
Publics-cibles :	Elus et direction SIRMOTOM, partenaires
Territoire concerné :	Territoire du SIRMOTOM
Responsable :	SIRMOTOM
Enjeux : La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), a renforcé la priorité donnée à la prévention de la production de déchets dans les actions à mener pour favoriser la transition vers une économie circulaire et non plus « linéaire ». L'émergence de nouveaux instruments économiques (redevance incitative, redevance spéciale, aide spécifique, ...) permettant d'inciter la réduction des déchets rend nécessaire une veille et analyse des possibilités vis-à-vis des particularités du territoire du SIRMOTOM.	
Gisement d'évitement : Pas d'estimation	
Potentiel de réduction : Pas d'estimation	
Objectifs de l'action : Le SIRMOTOM souhaite réaliser une veille stratégique afin de cibler au mieux l'utilisation des instruments économiques adaptés en matière de prévention des déchets sur son territoire.	
Finalité de l'action : Une fois la veille stratégique et l'analyse réalisée le SIRMOTOM aura identifié les instruments économiques adaptés à son territoire et pourra agir avec beaucoup plus d'impact en matière de prévention.	

Démarche / Communication :

- * Mise en place d'une veille stratégique sur la thématique des instruments économiques en matière de prévention des déchets ;
- * Relayer les informations aux élus du SIRMOTOM ;
- * Relayer selon intérêts aux partenaires potentiels ;

Partenaires potentiels : Non identifiés

Mode de communication : Non identifiés

Calendrier de réalisation

2021	* Veille et diffusion ;
2022	* Veille et diffusion ;
2023	* Veille et diffusion ;
2024	* Veille et diffusion ;
2025	* Veille et diffusion ;



2026	* Veille et diffusion ;
------	-------------------------

Indicateurs d'activités
Moyens :
* Humains : Personnels SIRMOTOM en journée ETP / an ;
* Matériels : Description du matériel utilisé dans le cadre de l'action ;
* Financiers : Montant HT alloué à l'action /an ;
Réalisation :
* Nombre de journée ETP / an (objectif : 0,5 journée /mois soit 6 jours/an) ;
Indicateurs de réussite
Changement de comportement :
* Non-identifié ;
Flux de déchets évités :
* Non-identifié ;

PROVISOIRE



Thème 4 : Lutter contre le gaspillage alimentaire

Fiche action PLPDMA n°: 4.1

Lutte contre le gaspillage alimentaire

A l'étude

En cours

Achevée

Abandonnée

Gisements impactés :	Déchets alimentaires des ménages
Publics-cibles :	Habitants du territoire
Territoire concerné :	Territoire du SIRMOTOM
Responsable :	SIRMOTOM
Enjeux : La loi n° 2016-138 du 11 février 2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire implique de responsabiliser et de mobiliser les acteurs du secteur alimentaire. Elle est l'une parmi tant d'autres des lois concernant le gaspillage alimentaire. Selon l'ADEME, en France, le gaspillage alimentaire représente 30 kg par an et par habitant, dont 7 kg d'aliments encore emballés ce qui représente 10 millions de tonnes de produits perdus et gaspillés pour l'alimentation humaine. Leur valeur monétaire serait équivalente à 16 milliards d'euros par an. L'enjeu est de sensibiliser les acteurs pour réduire la quantité de déchets alimentaires sur le territoire. L'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire peut, à son échelle, jouer un rôle contre le gaspillage alimentaire.	
Gisement d'évitement : 32 à 48 kg/hab/an de déchets évitables (sur un total de 79 kg/hab/an)	
Potentiel de réduction : 10 à 17,5 kg/participant/an selon l'intensité de mise en oeuvre du dispositif (source document ADEME : Etude d'évaluation des gisements d'évitement, des potentiels de réduction de déchets et des impacts environnementaux évités, Référentiel des données pour 15 actions de prévention des déchets, Janvier 2016)	
Objectifs de l'action : Le SIRMOTOM souhaite sensibiliser les habitants de son territoire à la problématique du gaspillage afin d'aider à la prise de conscience et de fournir des moyens pratiques pour y remédier. Il va chercher à faire consommer les habitants autrement, à réduire les déchets en cuisine et à table, à apprendre à utiliser les restes et à mieux gérer le frigo.	
Finalité de l'action : Une fois que les habitants du territoire seront sensibilisés aux problématiques du gaspillage alimentaire ils pourront plus facilement réaliser des gestes simples pour moins gaspiller. Plus cette action sera réalisée plus cette finalité sera visible sur le territoire.	
Démarche / Communication : <ul style="list-style-type: none">* Sensibilisation du grand public aux enjeux de la lutte contre le gaspillage alimentaire ;* Organisation en partenariat d'un cours de cuisine des restes alimentaires ;* Diffusion et/ ou développement des outils de communication sur le gaspillage alimentaire et communication générale ;* Promotion du principe du « doggy bag » ;	
Partenaires potentiels : ADEME, CRIF, CD77	
Mode de communication : Non identifiés	



Calendrier de réalisation	
2021	
2022	* Recherche de partenariats avec une association pour mettre en place des actions contre le gaspillage alimentaire ; * Sensibilisation ;
2023	* Création d'ateliers et/ou de recettes de cuisine anti-gaspi ; * Sensibilisation ;
2024	* Réalisation d'ateliers et/ou diffusion de recettes de cuisine anti-gaspi ; * Sensibilisation ;
2025	* Réalisation d'ateliers et/ou diffusion de recettes de cuisine anti-gaspi ; * Sensibilisation ; * Recherche de partenaires pour la promotion du doggy bag ;
2026	* Réalisation d'ateliers et/ou diffusion de recettes de cuisine anti-gaspi ; * Sensibilisation ; * Diffusion du concept "doggy bag" ;

Indicateurs d'activités
Moyens :
* Humains : Personnels SIRMOTOM en journée ETP / an ; * Matériels : Description du matériel utilisé dans le cadre de l'action ; * Financiers : Montant HT alloué à l'action /an ;
Réalisation :
* Nombre d'ateliers et de fiches recettes réalisés (objectif : 1/an) ; * Nombre de sensibilisations au gaspillage alimentaire (objectif : 1/an) ;
Indicateurs de réussite
Changement de comportement :
* Nombre de vue de la page Web et de participants aux ateliers (objectif : 100 /an) ; * Évolution du comportement des personnes sensibilisées ;
Flux de déchets évités :
* Non-identifié ;



Thème 4 : Lutter contre le gaspillage alimentaire

Fiche action PLPDMA n°: 4.2

Accompagnement des établissements scolaires à la lutte contre le gaspillage alimentaire

A l'étude

En cours

Achevée

Abandonnée

Gisements impactés :	Déchets alimentaires des établissements scolaires
Publics-cibles :	Etablissements scolaire du territoire
Territoire concerné :	Etablissements scolaires du territoire du SIRMOTOM
Responsable :	SIRMOTOM ou Etablissement scolaire
Enjeux : La loi n° 2016-138 du 11 février 2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire implique de responsabiliser et de mobiliser les acteurs du secteur alimentaire. Les aliments laissés dans l'assiette ou jetés en fin de service car cuisinés en trop grande quantité et les pertes de fabrication entraînent du gaspillage alimentaire généré en restaurant collectif. Cela revient entre 150 et 200 g par repas et par convive (chiffres ADEME). Ainsi, pour un restaurant servant 500 couverts par jour et en moyenne 200 jours par an, ce sont entre 15 et 20 tonnes de produits jetées par an, l'équivalent d'une perte économique de 30 000 à 40 000 euros par an. La valorisation des déchets alimentaires est certes possible mais son coût s'ajoute au montant des pertes. Mieux vaut donc combattre ce gaspillage à sa source.	
Gisement d'évitement : * 120g/repas/pers. en primaire, * 185g/repas/pers. au secondaire, (source document ADEME : Etude d'évaluation des gisements d'évitement, des potentiels de réduction de déchets et des impacts environnementaux évités, Référentiel des données pour 15 actions de prévention des déchets, Janvier 2016)	
Potentiel de réduction : * -33% à -94 % de 120g/repas/pers. en primaire (soit 39,6 à 112,8 g/repas/pers.) * -33% à -94 % de 185g/repas/pers. au secondaire (soit 61,05 à 173,9 g/repas/pers.), (source document ADEME : Etude d'évaluation des gisements d'évitement, des potentiels de réduction de déchets et des impacts environnementaux évités, Référentiel des données pour 15 actions de prévention des déchets, Janvier 2016)	
Objectifs de l'action : Le SIRMOTOM souhaite sensibiliser les enfants scolarisés sur son territoire à la problématique du gaspillage alimentaire afin d'aider à la prise de conscience puis de fournir des moyens pratiques pour y remédier. Il va faire en sorte d'aider à réduire les déchets en cuisine et à table, à réemployer les restes et à trouver un moyen de donner les repas restants.	
Finalité de l'action : La finalité sera donc d'apprendre aux enfants à éviter le gaspillage à l'école afin qu'ils puissent reproduire les bonnes pratiques à leur domicile.	

Démarche / Communication :

Sensibilisation des scolaires et des acteurs de la restauration au gaspillage alimentaire ;
Remarques : Idéalement la démarche pourrait être initiée par/dans un premier établissement pilote volontaire puis en cas de succès la dupliquer aux autres établissements souhaitant participer.
* Faire un appel aux volontaires => choix pilote ;



<ul style="list-style-type: none"> * Groupe de travail dans l'établissement; * Établir un diagnostic * Sensibilisation
Partenaires potentiels : ADEME, CRIF, CD77, Education Nationale
Mode de communication : Resp. des établissements scolaires

Calendrier de réalisation	
2021	
2022	* Appel à participation auprès des établissements du territoire ;
2023	<ul style="list-style-type: none"> * Choix de l'établissement pilote ; * GT ; * Réalisation du diagnostic ; * Sensibilisation ;
2024	* En fonction des demandes et du bilan de l'opération témoin => renouvellement de l'opération ;
2025	* En fonction des demandes et du bilan de l'opération témoin => renouvellement de l'opération ;
2026	* En fonction des demandes et du bilan de l'opération témoin => renouvellement de l'opération ;

Indicateurs d'activités
Moyens : <ul style="list-style-type: none"> * Humains : Personnels SIRMOTOM en journée ETP / an ; * Matériels : Description du matériel utilisé dans le cadre de l'action ; * Financiers : Montant HT alloué à l'action /an ;
Réalisation : <ul style="list-style-type: none"> * Appel à participation (10 %) ; * Choix de l'établissement pilote (10%) ; * GT (10%) ; * Réalisation du diagnostic (10%) ; * Sensibilisation (40%) ; * RETEX (10%) ;
Indicateurs de réussite
Changement de comportement : <ul style="list-style-type: none"> * Nombre d'accompagnements réalisés (objectif : 1) ; * Évolution du comportement des personnes sensibilisées et des structures ;
Flux de déchets évités : <ul style="list-style-type: none"> * Poids de déchets évités (en kg/an) ;



Thème 5 : Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

Fiche action PLPDMA n°: 5.1

Promotion du compostage individuel

A l'étude

En cours

Achevée

Abandonnée

Gisements impactés :	Biodéchets et déchets verts
Publics-cibles :	Habitants du territoire possédant un jardin
Territoire concerné :	Territoire du SIRMOTOM
Responsable :	SIRMOTOM
Enjeux : La loi de transition énergétique pour une croissance verte (LTECV) prévoit une généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici 2025. Cette obligation a été avancée au 1er janvier 2024 au niveau européen dans le cadre du "Paquet déchets". Le compostage de proximité est une solution simple à mettre en œuvre, efficace, peu coûteuse et peu émettrice de CO2 (pas de déplacement de la matière). De plus, le gisement d'évitement de la gestion domestique des biodéchets est le plus important identifié par l'ADEME dans son classement des actions de prévention avec plus de 161,5 kg/an/habitant. Cette technique de gestion des déchets de proximité présente l'avantage d'être très simple à mettre en place pour les personnes possédant un jardin et possède un très bon relai médiatique. Cette technique permet également de produire un amendement organique de qualité utilisable dans les techniques de jardinage au naturel.	
Gisement d'évitement : 161,55 kg/hab. d'habitat individuel/an (source document ADEME : Etude d'évaluation des gisements d'évitement, des potentiels de réduction de déchets et des impacts environnementaux évités, Référentiel des données pour 15 actions de prévention des déchets, Janvier 2016)	
Potentiel de réduction : 40 à 70 kg/hab. d'habitat individuel pratiquant/an ou 6,2 à 20,0 kg/hab. d'habitat individuel pratiquant/an (source document ADEME : Etude d'évaluation des gisements d'évitement, des potentiels de réduction de déchets et des impacts environnementaux évités, Référentiel des données pour 15 actions de prévention des déchets, Janvier 2016)	
Objectifs de l'action : La dotation en composteur pour les particuliers (composteur, bioeaux, installation et formation) a débuté en 2007 et est gratuite pour tous les particuliers du territoire depuis 2010. De plus, de nombreuses actions de sensibilisation sur le compostage sont réalisées chaque année (semaine nationale du compostage, sensibilisation scolaire, ...). Cette action doit se renouveler afin de continuer à réduire la quantité d'OMR produite sur le territoire, le SIRMOTOM recherchera donc à poursuivre l'utilisation du compostage par les habitants de son territoire via la fourniture de composteurs et le développement de ses actions de sensibilisation.	
Finalité de l'action : Grâce à une technique relativement facile à mettre en place, les habitants du territoire résidant en maison pourront trier leurs déchets organiques et donc réduire leur quantité d'ordures ménagères.	

Démarche / Communication :

Promotion du compostage individuel via :

- * Fourniture et installation d'équipements permettant l'adoption de la pratique ;
- * Information et sensibilisation des habitants du territoire et du personnel ;



* Création d'un espace démonstration au SIRMOTOM (composteur(s) en présentation) ;
Partenaires potentiels : ADEME, CRIF, Communes
Mode de communication : Médias

Calendrier de réalisation	
2021	* Sensibilisation générale et lors de la semaine thématique du compostage de proximité ; * Distribution, installation et formation des habitants du territoire faisant une demande d'installation de composteur ;
2022	* Mise en place de l'espace démonstration au siège du SIRMOTOM ; * Sensibilisation générale et lors de la semaine thématique du compostage de proximité ; * Distribution, installation et formation des habitants du territoire faisant une demande d'installation de composteur ; * Formation d'agents ;
2023	* Sensibilisation générale et lors de la semaine thématique du compostage de proximité ; * Distribution, installation et formation des habitants du territoire faisant une demande d'installation de composteur ;
2024	* Sensibilisation générale et lors de la semaine thématique du compostage de proximité ; * Distribution, installation et formation des habitants du territoire faisant une demande d'installation de composteur ;
2025	* Sensibilisation générale et lors de la semaine thématique du compostage de proximité ; * Distribution, installation et formation des habitants du territoire faisant une demande d'installation de composteur ;
2026	* Sensibilisation générale et lors de la semaine thématique du compostage de proximité ; * Distribution, installation et formation des habitants du territoire faisant une demande d'installation de composteur ;

Indicateurs d'activités
Moyens : * Humains : Personnels SIRMOTOM en journée ETP / an ; * Matériels : Description du matériel utilisé dans le cadre de l'action ; * Financiers : Montant HT alloué à l'action /an ;
Réalisation : * Nombre de composteurs distribués/installés par an ; * Nombre de sensibilisations sur le compostage réalisées par an ; * Mise en place de l'espace démonstration au SIRMOTOM (objectif : 100%) ; * Nombre d'agents du SIRMOTOM formés en activité (objectif : 2 chaque année) ; * Réalisation du bilan de l'opération (en %, objectif : 2000 participants sondés)
Indicateurs de réussite
Changement de comportement : * Nombre de composteurs distribués depuis le début de l'opération ; * Nombre de personnes sensibilisées sur la thématique du compostage ;
Flux de déchets évités : * Poids de déchets compostés (en kg/an) ;



Thème 5 : Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

Fiche action PLPDMA n°: 5.2 Promotion du lombricompostage

A l'étude En cours Achevée Abandonnée

Gisements impactés :	Biodéchets et déchets verts
Publics-cibles :	Habitants du territoire ne possédant pas de jardin
Territoire concerné :	Territoire du SIRMOTOM
Responsable :	SIRMOTOM
<p>Enjeux : La loi de transition énergétique pour une croissance verte (LTECV) prévoit une généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici 2025. Cette obligation a été avancée au 1er janvier 2024 au niveau européen dans le cadre du "Paquet déchets". Le compostage ou lombricompostage de proximité est une solution simple à mettre en œuvre, efficace, peu coûteuse et peu émettrice de CO₂ (pas de déplacement de la matière). De plus, le gisement d'évitement de la gestion domestique des biodéchets est le plus important identifié par l'ADEME dans son classement des actions de prévention avec plus de 161,5 kg/an/habitant.</p> <p>Cette technique de gestion des déchets de proximité présente l'avantage d'être utilisable en intérieur. Elle permet donc de cibler les habitants du territoire chez qui l'installation d'un composteur n'est pas possible. Comme le compostage, cette technique permet également de produire un amendement organique de qualité utilisable dans les techniques de jardinage au naturel.</p>	
Gisement d'évitement : 74,9 kg/hab. d'habitat collectif/an (source document ADEME : Etude d'évaluation des gisements d'évitement, des potentiels de réduction de déchets et des impacts environnementaux évités, Référentiel des données pour 15 actions de prévention des déchets, Janvier 2016)	
Potentiel de réduction : 50 kg/hab. d'habitat collectif pratiquant/an (source document ADEME : Etude d'évaluation des gisements d'évitement, des potentiels de réduction de déchets et des impacts environnementaux évités, Référentiel des données pour 15 actions de prévention des déchets, Janvier 2016)	
Objectifs de l'action : Dans le cadre de cette action, le SIRMOTOM cherchera donc à développer davantage la pratique du lombricompostage débutée depuis 2014.	
Finalité de l'action : Grâce à une technique relativement facile à mettre en place, les habitants du territoire n'ayant pas de jardin pourront trier leurs déchets organiques et donc réduire leur quantité d'ordures ménagères. Le SIRMOTOM récupérera alors une plus petite quantité de biodéchets.	
Démarche / Communication : Promotion du lombricompostage via : * Fourniture d'équipement permettant l'adoption de la pratique ; * Information et sensibilisation des habitants du territoire ; * Formation en interne du personnel ; * Création d'un espace démonstration au siège du SIRMOTOM (lombricomposteur en présentation) ;	
Partenaires potentiels : ADEME, CRIF	



Mode de communication : Communes, médias

Calendrier de réalisation

2021	<ul style="list-style-type: none"> * Sensibilisation générale au lombricompostage ; * Distribution de lombricomposteur et formation des habitants du territoire en faisant la demande ; * Formation d'agents ;
2022	<ul style="list-style-type: none"> * Mise en place de l'espace démonstration au siège du SIRMOTOM ; * Sensibilisation générale au lombricompostage ; * Distribution et formation des habitants du territoire faisant une demande de lombricomposteur ; * Formation d'agents ; * Réalisation d'un bilan de l'opération avec enquête auprès des utilisateurs ;
2023	<ul style="list-style-type: none"> * Sensibilisation générale au lombricompostage ; * Distribution de lombricomposteur et formation des habitants du territoire en faisant la demande ;
2024	<ul style="list-style-type: none"> * Sensibilisation générale au lombricompostage ; * Distribution de lombricomposteur et formation des habitants du territoire en faisant la demande ;
2025	<ul style="list-style-type: none"> * Sensibilisation générale au lombricompostage ; * Distribution de lombricomposteur et formation des habitants du territoire en faisant la demande ;
2026	<ul style="list-style-type: none"> * Sensibilisation générale au lombricompostage ; * Distribution de lombricomposteur et formation des habitants du territoire en faisant la demande ;

Indicateurs d'activités

Moyens :

- * Humains : Personnels SIRMOTOM en journée ETP / an ;
- * Matériels : Description du matériel utilisé dans le cadre de l'action ;
- * Financiers : Montant HT alloué à l'action /an ;

Réalisation :

- * Nombre de lombricomposteurs distribués/installés par an ;
- * Nombre de sensibilisations sur le lombricompostage réalisées par an ;
- * Mise en place de l'espace démonstration au SIRMOTOM (objectif : 100%) ;
- * Nombre d'agents du SIRMOTOM formés en activité (objectif : 2 chaque année) ;
- * Réalisation du bilan de l'opération (en %, objectif : 2000 participants sondés) ;

Indicateurs de réussite

Changement de comportement :

- * Nombre de lombricomposteurs distribués depuis le début de l'opération ;
- * Nombre de personnes sensibilisées sur la thématique du lombricompostage ;

Flux de déchets évités :

- * Poids de déchets lombricompostés (en kg/an) ;



Thème 5 : Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

Fiche action PLPDMA n°: 5.3

Promotion du compostage partagé

A l'étude

En cours

Achevée

Abandonnée

Gisements impactés :	Biodéchets et déchets verts
Publics-cibles :	Habitats collectifs du territoire, établissements scolaires et public du territoire, cimetières du territoire
Territoire concerné :	Territoire du SIRMOTOM
Responsable :	SIRMOTOM
<p>Enjeux : La loi de transition énergétique pour une croissance verte (LTECV) prévoit une généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici 2025. Cette obligation a été avancée au 1er janvier 2024 au niveau européen dans le cadre du "Paquet déchets". Le compostage partagé de proximité est une solution simple à mettre en œuvre, efficace, peu coûteuse et peu émettrice de CO2 (pas de déplacement de la matière). De plus, le gisement d'évitement de la gestion domestique des biodéchets au travers du compostage partagé identifié par l'Ademe dans son classement des actions de prévention est de 74,9 kg/an/habitant.</p> <p>Le compostage partagé serait la solution pour éviter les déchets alimentaires dans les habitats collectifs et les lieux publics mais aussi un vecteur de lien social.</p>	
<p>Gisement d'évitement : 74,9 kg/hab. d'habitat collectif/an (source document ADEME : Etude d'évaluation des gisements d'évitement, des potentiels de réduction de déchets et des impacts environnementaux évités, Référentiel des données pour 15 actions de prévention des déchets, Janvier 2016)</p>	
<p>Potentiel de réduction : 50 kg/hab. d'habitat collectif pratiquant/an (source document ADEME : Etude d'évaluation des gisements d'évitement, des potentiels de réduction de déchets et des impacts environnementaux évités, Référentiel des données pour 15 actions de prévention des déchets, Janvier 2016)</p>	
<p>Objectifs de l'action : Le SIRMOTOM propose actuellement des dotations de composteurs de taille adaptée pour les établissements scolaires, les cimetières, les établissements collectifs et les habitats collectifs. L'objectif est d'ancrer la pratique du compostage dans les habitudes de tous les habitants du territoire en proposant cette alternative à la poubelle classique pour la valorisation des déchets de cuisine/verts. Ainsi la présence de composteurs accompagnés de sensibilisations adaptées permet de cibler enfants, jeunes et adultes au sein des établissements collectifs et scolaires. La présence de composteurs dans les cimetières du territoire accompagné d'une signalisation adaptée complète le dispositif. Enfin, l'existence de quelques sites de compostage collectif est également intéressante et devra être généralisée. Dans le cadre de cette action, le SIRMOTOM recherchera donc à développer la pratique du compostage collectif et partagé.</p>	
<p>Finalité de l'action : Mettre en place des composteurs partagés permettra de rendre le compostage accessible à tous. Présents sur le territoire, ils permettront la sensibilisation d'une grande partie des habitants du territoire et la réduction des quantités d'ordures ménagères. Ils permettront aussi le développement du lien social, la création d'un pôle d'activité pour certains publics et permettront une amélioration des autres gestes de tri.</p>	



<p>Démarche / Communication :</p> <p>Promotion du compostage partagé via :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Information et sensibilisation des habitants du territoire (scolaire, collectifs, ...) ; * Formation en interne du personnel ; * Appel à candidatures pour habitats collectifs, établissements et cimetières intéressés avec identification de référent(s) de site ; * Fourniture d'équipement permettant l'adoption de la pratique ; * Accompagnement des projets (lancement et suivi) ; * Convaincre en présentant des retours d'expérience sur le compostage partagé ; * Intervention de l'éco-ambassadeur pour présenter le compostage
<p>Partenaires potentiels : ADEME, CRIF</p>
<p>Mode de communication : Communes, médias</p>

Calendrier de réalisation	
2021	<ul style="list-style-type: none"> * Information et sensibilisation des habitants du territoire (scolaire, collectifs, ...) ; * Fourniture d'équipement permettant l'adoption de la pratique selon demande ; * Diagnostic annuel des sites en cours de fonctionnement pour redynamisation ;
2022	<ul style="list-style-type: none"> * Information et sensibilisation des habitants du territoire (scolaire, collectifs, ...) ; * Fourniture d'équipement permettant l'adoption de la pratique selon demande ; * Formation en interne du personnel au pilotage de site de compostage de proximité ; * Appel à candidatures pour habitats collectifs, établissements et cimetières intéressés ; * Diagnostic annuel des sites en cours de fonctionnement pour redynamisation ;
2023	<ul style="list-style-type: none"> * Information et sensibilisation des habitants du territoire (scolaire, collectifs, ...) ; * Fourniture d'équipement permettant l'adoption de la pratique selon demande ; * Accompagnement des projets (lancement et suivi) ; * Diagnostic annuel des sites en cours de fonctionnement pour redynamisation ;
2024	<ul style="list-style-type: none"> * Information et sensibilisation des habitants du territoire (scolaire, collectifs, ...) ; * Fourniture d'équipement permettant l'adoption de la pratique selon demande ; * Accompagnement des projets (lancement et suivi) ; * Diagnostic annuel des sites en cours de fonctionnement pour redynamisation ;
2025	<ul style="list-style-type: none"> * Information et sensibilisation des habitants du territoire (scolaire, collectifs, ...) ; * Fourniture d'équipement permettant l'adoption de la pratique selon demande ; * Accompagnement des projets (lancement et suivi) ; * Diagnostic annuel des sites en cours de fonctionnement pour redynamisation ;
2026	<ul style="list-style-type: none"> * Information et sensibilisation des habitants du territoire (scolaire, collectifs, ...) ; * Fourniture d'équipement permettant l'adoption de la pratique selon demande ; * Accompagnement des projets (lancement et suivi) ; * Diagnostic annuel des sites en cours de fonctionnement pour redynamisation ;

Indicateurs d'activités
<p>Moyens :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Humains : Personnels SIRMOTOM en journée ETP / an ; * Matériels : Description du matériel utilisé dans le cadre de l'action ; * Financiers : Montant HT alloué à l'action /an ;
<p>Réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Nombre de site collectifs équipés de zone de compostage (au total) (objectif : 5) ;



* Nombre de sensibilisations sur le compostage réalisées par an (scolaire, établissement et habitat collectifs)(objectif : 10/an) ;

Indicateurs de réussite

Changement de comportement :

- * Taux de réponse positive au mailing pour sensibilisation (en %, objectif : 15 %) ;
- * Taux de réponse positive au mailing pour accompagnement (en %, objectif : 5 %) ;
- * Nombre de composteurs partagés installés sur des espaces collectifs ;

Flux de déchets évités :

- * Poids de déchets évités par la mise en place de composteurs en établissement partagé et en habitats collectifs ;

PROVISOIRE



PROVISOIRE



Thème 5 : Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

Fiche action PLPDMA n°: 5.4

Promotion du broyage des déchets verts

A l'étude En cours Achevée Abandonnée

Gisements impactés :	Déchets verts
Publics-cibles :	Habitants du territoire possédant un jardin et les collectivités du territoire
Territoire concerné :	Territoire du SIRMOTOM
Responsable :	SIRMOTOM
Enjeux : Les déchets verts sont un flux important en déchetterie et dont la valorisation est souvent possible directement in-situ (compostage, broyage, mulching, paillage, ...). De plus, le gisement d'évitement de la gestion domestique des biodéchets (qui inclut les déchets verts) est le plus important, selon l'Ademe, dans son classement des actions de prévention avec plus de 161,5 kg/an/habitant. Le broyage de déchets verts permet de transformer les résidus de tailles et de défrichage en broyat qui va pouvoir être utilisé comme paillage. En 2019, sur le territoire du SIRMOTOM, les déchets verts représentaient 38,91 kg/habitant.	
Gisement d'évitement : En 2019, 2 018 tonnes collectées en déchetterie soit environ 40 kg/hab./an	
Potentiel de réduction : 5 à 10 m3 par intervention réalisée et densité t/m3 de 0,14 ; ce qui donne pour 120 interventions/an 84 à 168 tonnes soit environ 1,5 à 3 kg/hab./an	
Objectifs de l'action : Afin de réduire la quantité de déchets verts, le SIRMOTOM a choisi d'offrir la possibilité pour un tarif modéré (15 euros) aux particuliers comme aux collectivités d'avoir recours à des prestations de broyage in-situ clés en main. En plus de la réduction de tonnage à proprement parler, cela a également pour objectif d'éviter les apports massifs en déchetterie survenant suite aux travaux de jardinage (tailles de haies, défrichage de terrain, ...) afin de limiter l'engorgement de ces dernières. Enfin, cette technique de réduction des déchets permet également l'utilisation du broyat dans les techniques de jardinage au naturel. Le broyage à domicile est actuellement en place au SIRMOTOM depuis 2015 pour les particuliers et depuis 2016 pour les collectivités. Ce dernier reste très prisé avec un planning bien rempli pendant toute la période effective de broyage. L'optimisation du service sera l'objectif principal de cette action.	
Finalité de l'action : Le service de broyage du SIRMOTOM permettra de réduire considérablement la présence des déchets verts dans les déchetteries tout en les valorisant.	

Démarche / Communication :

- * Réalisation d'un bilan depuis le lancement de l'opération (enquête auprès des participants, ...)
- * Poursuite et optimisation de l'opération ;

Partenaires potentiels : ADEME, CRIF

Mode de communication : Communes, médias

Calendrier de réalisation



2021	* Poursuite et optimisation de l'opération ;
2022	* Réalisation d'un bilan depuis le lancement de l'opération (enquête auprès des participants, ...); * Poursuite et optimisation de l'opération ;
2023	* Poursuite et optimisation de l'opération ;
2024	* Poursuite et optimisation de l'opération ;
2025	* Poursuite et optimisation de l'opération ;
2026	* Poursuite et optimisation de l'opération ;

Indicateurs d'activités
<p>Moyens :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Humains : Personnels SIRMOTOM en journée ETP / an ; * Matériels : Description du matériel utilisé dans le cadre de l'action ; * Financiers : Montant HT alloué à l'action /an ;
<p>Réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Nombre de prestations réalisées par an ;
Indicateurs de réussite
<p>Changement de comportement :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Évolution du nombre de prestations réalisées ;
<p>Flux de déchets évités :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Poids de déchets verts évités par service de broyage à domicile ;

PROVISOIRE



Thème 5 : Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

Fiche action PLPDMA n°: 5.5

Promotion du jardinage au naturel

A l'étude

En cours

Achevée

Abandonnée

Gisements impactés :	Déchets verts, déchets dangereux
Publics-cibles :	Habitants du territoire possédant un jardin, jardins partagés du territoire, collectivités du territoire
Territoire concerné :	Territoire du SIRMOTOM
Responsable :	SIRMOTOM
Enjeux : Dans le cadre, des plans et programmes de prévention des déchets (PPP), puis de l'appel à projets "Territoires zéro déchets zéro gaspillage" des actions sur le jardinage au naturel ont été menées. Le jardinage est un des hobbies préférés des Français et reste une pratique bien implantée sur un territoire mixte comme celui du SIRMOTOM. Toutefois, selon le mode de gestion adopté, c'est également une activité génératrice de déchets et de pollution. Dans le cadre d'une gestion raisonnée avec utilisation des techniques de jardinage au naturel, il est possible de réduire les impacts et d'oeuvrer pour la préservation de la biodiversité, de la ressource en eau et de la qualité des sols.	
Gisement d'évitement : Pas d'estimation	
Potentiel de réduction : Pas d'estimation	
Objectifs de l'action : Afin d'aider les jardiniers du territoire à adopter une gestion raisonnée de leurs jardin et potager, le SIRMOTOM souhaite promouvoir l'utilisation des techniques de jardinage au naturel. En effet, l'adoption de ces dernières permet de réduire les impacts du jardinage et de la production potagère tout en oeuvrant pour la préservation de la biodiversité, de la ressource en eau et de la qualité des sols. Cette action a pour objectif d'informer et de sensibiliser les habitants aux bonnes pratiques du jardinage au naturel.	
Finalité de l'action : Les habitants du territoire du SIRMOTOM seront sensibilisés aux techniques de jardinage dites "propres" ce qui permettra une diminution des impacts dus aux produits chimiques utilisés.	
Démarche / Communication : * Réalisation d'un guide sur les techniques de jardinage au naturel ; * Réalisation d'actions de sensibilisation thématique ;	
Partenaires potentiels : ADEME, CRIF	
Mode de communication : Communes, médias	



Calendrier de réalisation	
2021	
2022	
2023	* Réalisation d'un guide sur les techniques de jardinage au naturel (ou compléter celui du compostage) ; * Réalisation d'actions de sensibilisation thématique ;
2024	* Réalisation d'actions de sensibilisation thématique ;
2025	* Réalisation d'actions de sensibilisation thématique ;
2026	* Réalisation d'actions de sensibilisation thématique ;

Indicateurs d'activités
<p>Moyens :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Humains : Personnels SIRMOTOM en journée ETP / an ; * Matériels : Description du matériel utilisé dans le cadre de l'action ; * Financiers : Montant HT alloué à l'action /an ;
<p>Réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Nombre de sensibilisations réalisés ;
Indicateurs de réussite
<p>Changement de comportement :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Nombre de personnes sensibilisées au "jardinage au naturel" par an ; * Évolution du comportement des personnes sensibilisées au "jardinage au naturel" ;
<p>Flux de déchets évités :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Non-identifié ;



Thème 5 : Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

Fiche action PLPDMA n°: 5.6

Promotion des poules chez les particuliers

A l'étude

En cours

Achevée

Abandonnée

Gisements impactés :	Biodéchets
Publics-cibles :	Habitants du territoire possédant un jardin
Territoire concerné :	Territoire du SIRMOTOM
Responsable :	SIRMOTOM
Enjeux : La loi de transition énergétique pour une croissance verte (LTECV) prévoit une généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici 2025. Cette obligation a été avancée au 1er janvier 2024 au niveau européen dans le cadre du "Paquet déchets". L'adoption de poules chez les particuliers en ayant la possibilité est une solution permettant d'éviter la production des biodéchets (restes alimentaires) très efficace. De plus, le gisement d'évitement de la gestion domestique des biodéchets (qui inclut les résidus de préparation de cuisine et les restes alimentaires) est, selon l'Ademe, la plus importante des actions de prévention avec plus de 161,5 kg/an/habitant.	
Gisement d'évitement : 74,9 kg/hab. d'habitat individuel/an (source document ADEME : Etude d'évaluation des gisements d'évitement, des potentiels de réduction de déchets et des impacts environnementaux évités, Référentiel des données pour 15 actions de prévention des déchets, Janvier 2016)	
Potentiel de réduction : Sachant qu'une poule peut manger jusqu'à 150 kg de déchets organiques par an, le potentiel de réduction de ceux-ci représente donc 300 kg par famille adoptante.	
Objectifs de l'action : Afin de réduire la quantité de biodéchets, le SIRMOTOM a choisi d'offrir la possibilité aux particuliers d'adopter deux poules. En plus de la réduction de tonnage à proprement parler, c'est un moyen de sensibilisation et de production d'œufs frais. L'opération "deux poules et un poulailler pour réduire nos déchets" a été lancée en 2013 et a déjà permis à plus de 500 foyers de se lancer. Cette opération reste très prisée avec une sélection des dossiers nécessaire chaque année. La poursuite de l'action fait partie des objectifs du SIRMOTOM avec une étude à faire pour capitaliser sur le retour d'expérience.	
Finalité de l'action : Cette action cherche à réduire la quantité de biodéchets émise par les habitants tout en apportant une sensibilisation au gaspillage alimentaire et un apport d'œufs frais.	
Démarche / Communication :	
* Réalisation d'un bilan depuis le lancement de l'opération (enquête auprès des participants, campagne de pesée, ...); * Poursuite et optimisation de l'opération;	
Partenaires potentiels : ADEME, CRIF	
Mode de communication : Communes, médias	



Calendrier de réalisation	
2021	* Poursuite et optimisation de l'opération ;
2022	* Poursuite et optimisation de l'opération ;
2023	* Poursuite et optimisation de l'opération ;
2024	* Réalisation d'un bilan depuis le lancement de l'opération (enquête auprès des participants, campagne de pesée, ...) ; * Poursuite et optimisation de l'opération ;
2025	* Poursuite et optimisation de l'opération ;
2026	* Poursuite et optimisation de l'opération ;

Indicateurs d'activités
<p>Moyens :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Humains : Personnels SIRMOTOM en journée ETP / an ; * Matériels : Description du matériel utilisé dans le cadre de l'action ; * Financiers : Montant HT alloué à l'action /an ;
<p>Réalisation :</p> <p>Nombre de familles équipées par an (objectif : 20/an) ;</p>
Indicateurs de réussite
<p>Changement de comportement :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Nombre de familles équipées depuis le démarrage de l'opération ; * Évolution du comportement des foyers équipés ;
<p>Flux de déchets évités :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Poids de déchets évités par l'opération poules ;

PROV



Thème 6 : Augmenter la durée de vie des produits

Fiche action PLPDMA n°: 6.1

Développement de la collecte des textiles

A l'étude

En cours

Achevée

Abandonnée

Gisements impactés :	OMR via redirection des TLC vers une collecte dédiée
Publics-cibles :	Habitants du territoire
Territoire concerné :	Territoire du SIRMOTOM
Responsable :	SIRMOTOM
Enjeux : La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), a renforcé la priorité donnée à la prévention de la production de déchets dans les actions à mener pour favoriser la transition vers une économie circulaire et non plus « linéaire ». Selon l'ADEME, 11 kg de textiles sont jetés avec les ordures ménagères par an et par habitant. Le déploiement des conteneurs à textiles contribue avec les associations et recyclerie/ressourcerie à un meilleur captage du gisement. Toutefois sur le territoire du SIRMOTOM, les taux de collecte restent insuffisants et doivent être améliorés.	
Gisement d'évitement : 9,2 kg/hab/an (source document ADEME : Etude d'évaluation des gisements d'évitement, des potentiels de réduction de déchets et des impacts environnementaux évités, Référentiel des données pour 15 actions de prévention des déchets, Janvier 2016)	
Potentiel de réduction : 6 kg/hab/an pour la typologie d'habitat du SIRMOTOM (actuellement 2,11 kg/hab/an sont collectés sur le territoire).	
Objectifs de l'action : Cette action a pour objectif de développer la récupération des TLC (Bornes dédiées, associations, ressourceries/recyclerie) et de détourner les TLC des OMR.	
Finalité de l'action : Chercher à récupérer les TLC va permettre une récupération de matières premières et rendre le recyclage beaucoup plus présent sur le territoire. Dans le même temps cela fera aussi diminuer les déchets des OMR.	
Démarche / Communication : <ul style="list-style-type: none">* Bilan des bornes TLC actuellement en place sur le territoire ;* Actions correctives si nécessaire sur l'implantation de ces dernières ;* Recensement des autres acteurs de la récupération des TLC et centralisation des informations pour les usagers ;* Réflexion autour de la mise en place d'actions spécifiques de collecte en fin des brocantes sur le territoire ;	
Partenaires potentiels : Recycleries, associations, eco-organismes	
Mode de communication : Communes, recycleries, associations, médias	



Calendrier de réalisation	
2021	* Bilan des bornes TLC actuellement en place sur le territoire ; * Actions correctives si nécessaire sur l'implantation de ces dernières ;
2022	* Recensement des autres acteurs de la récupération des TLC et centralisation des informations pour les usagers ; * Réflexion à la mise en place d'actions spécifiques de collecte en fin des brocantes sur les territoires ;
2023	* Action TLC brocante ;
2024	* Action TLC brocante ;
2025	* Action TLC brocante ;
2026	* Action TLC brocante ;

Indicateurs d'activités
<p>Moyens :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Humains : Personnels SIRMOTOM en journée ETP / an ; * Matériels : Description du matériel utilisé dans le cadre de l'action ; * Financiers : Montant HT alloué à l'action /an ;
<p>Réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Nombre de bornes installées (objectif : Taux de couverture /hab > à 1 borne pour 2000 hab.) ; * Nombre et identifications des autres points de collecte ;
Indicateurs de réussite
<p>Changement de comportement :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Non-identifié ;
<p>Flux de déchets évités :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Quantité de TLC collectés par an ;

PRO



Thème 6 : Augmenter la durée de vie des produits

Fiche action PLPDMA n°: 6.2

Développement du don pour réemploi

A l'étude En cours Achevée Abandonnée

Gisements impactés :	Tous les types de déchets à l'exception des biodéchets
Publics-cibles :	Habitants du territoire
Territoire concerné :	Territoire du SIRMOTOM
Responsable :	SIRMOTOM
Enjeux : La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), a renforcé la priorité donnée à la prévention de la production de déchets dans les actions à mener pour favoriser la transition vers une économie circulaire et non plus « linéaire ». Le développement de la prévention et du réemploi pour faire baisser le nombre de déchets est essentiel pour pouvoir atteindre les objectifs de la LTECV et du paquet économie circulaire Européen. 25% des DMA pourraient faire l'objet d'un réemploi, or à ce jour seulement 2,5% est effectivement réemployé faute d'un maillage suffisant de structures dédiées au réemploi et à la réutilisation (0,5% par l'ESS et 2% par l'occasion). Seules les Ressourceries traitent 100% de ce qu'on leur apporte, soit par la réutilisation soit par une orientation vers les filières de recyclage appropriées (http://www.reemploi-idf.org/). Les options existantes pour le réemploi des objets que ce soit pour dépôt/vente ou pour récupération/achat manquent souvent soit de lisibilité soit de filière. Le SIRMOTOM se propose de relayer les actions proposées et d'oeuvrer au développement de l'offre existante sur son territoire.	
Gisement d'évitement : Gisement d'évitement commun aux actions 6.2, 6.3 et 6.4 : 26 kg/hab./an pour DEA et 20,4 kg/hab./an pour les DEEE soit un total de 46,4 kg/hab./an (source document ADEME : Etude d'évaluation des gisements d'évitement, des potentiels de réduction de déchets et des impacts environnementaux évités, Référentiel des données pour 15 actions de prévention des déchets, Janvier 2016)	
Potentiel de réduction : Potentiel de réduction commun aux actions 6.2, 6.3 et 6.4 : 1,3 kg/hab./an pour DEA et 0,11 kg/hab./an pour les DEEE soit un total de 1,41 kg/hab./an mais estimation peu fiable (source document ADEME : Etude d'évaluation des gisements d'évitement, des potentiels de réduction de déchets et des impacts environnementaux évités, Référentiel des données pour 15 actions de prévention des déchets, Janvier 2016)	
Objectifs de l'action : Promouvoir le don pour réemploi : * Information sur les offres existantes (boîte à dons, site internet, associations, ressourcerie, ...) * Aide au développement des boîtes à dons sur le territoire ; * Mise en place de partenariats avec les structures de l'ESS du territoire ;	
Finalité de l'action : Le développement de la prévention et du réemploi ferait baisser le nombre de déchets sur le territoire. En informant et en développant des méthodes de réemploi les habitants du territoire seront amenés à recycler plus facilement.	

Démarche / Communication :

- * Recensement des alternatives don/réemploi du territoire ;
- * Communication sur les alternatives existantes ;



<ul style="list-style-type: none"> * Aide au développement de projet porté par des partenaires (boîte à dons, recycleries, ...); * Développement d'actions propres en l'absence ou en complément des projets partenaires ;
Partenaires potentiels : Recycleries, associations, eco-organismes
Mode de communication : Communes, recycleries, médias

Calendrier de réalisation	
2021	
2022	<ul style="list-style-type: none"> * Recensement des alternatives don/réemploi du territoire ; * Communication sur les alternatives existantes ; * Aide au développement de projet porté par des partenaires (boîte à dons, recyclerie,...);
2023	<ul style="list-style-type: none"> * Communication sur les alternatives existantes ; * Aide au développement de projet porté par des partenaires (boîte à dons, recyclerie,...);
2024	<ul style="list-style-type: none"> * Communication sur les alternatives existantes ; * Aide au développement de projet porté par des partenaires (boîte à dons, recyclerie,...); * Développement d'action propre en l'absence ou en complément des projets partenaires ;
2025	<ul style="list-style-type: none"> * Communication sur les alternatives existantes ; * Aide au développement de projet porté par des partenaires (boîte à dons, recyclerie,...); * Développement d'actions propres en l'absence ou en complément des projets partenaires ;
2026	<ul style="list-style-type: none"> * Communication sur les alternatives existantes ; * Aide au développement de projet porté par des partenaires (boîte à dons, recyclerie,...); * Développement d'actions propres en l'absence ou en complément des projets partenaires ;

Indicateurs d'activités
<p>Moyens :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Humains : Personnels SIRMOTOM en journée ETP / an ; * Matériels : Description du matériel utilisé dans le cadre de l'action ; * Financiers : Montant HT alloué à l'action /an ;
<p>Réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Recensement (25%) et diffusion (25%) des points de dons du territoire ; * Recensement (25%) et diffusion (25%) des points de réemplois du territoire ;
Indicateurs de réussite
<p>Changement de comportement :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Nombre de points de dons recensés ; * Nombre d'acteurs recensés ; * Évolution de la fréquentation des acteurs recensés ;
<p>Flux de déchets évités :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Chiffre (poids/volume/unité) de déchets évités via partenaires ;



Thème 6 : Augmenter la durée de vie des produits

Fiche action PLPDMA n°: 6.3

Développement de la collecte préservante en déchetterie

A l'étude

En cours

Achevée

Abandonnée

Gisements impactés :	Déchets des déchetteries
Publics-cibles :	Publics de la déchetterie de Montereau, ressourceries, associations,
Territoire concerné :	Utilisateurs de la déchetterie de Montereau
Responsable :	SIRMOTOM
Enjeux : La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), a renforcé la priorité donnée à la prévention de la production de déchets dans les actions à mener pour favoriser la transition vers une économie circulaire et non plus « linéaire ». Le développement de la prévention et du réemploi pour faire baisser le nombre de déchets est essentiel pour pouvoir atteindre les objectifs de la LTECV et du paquet économie circulaire Européen. En effet, 25% des DMA pourraient faire l'objet d'un réemploi, or à ce jour seulement 2,5% est effectivement réemployé faute d'un maillage suffisant de structures dédiées au réemploi et à la réutilisation (0,5% par l'ESS et 2% par l'occasion). Seules les Ressourceries traitent 100% de ce qu'on leur apporte, soit par la réutilisation soit par une orientation vers les filières de recyclage appropriées (http://www.reemploi-idf.org/). Avant l'abandon en déchetterie, certains de ces objets pourraient être détournés pour une éventuelle réutilisation par d'autres usagers ou par des associations, ressourceries si un espace spécifique était dédié.	
Gisement d'évitement : Gisement d'évitement commun aux actions 6.2, 6.3 et 6.4 : 26 kg/hab./an pour DEA et 20,4 kg/hab./an pour les DEEE soit un total de 46,4 kg/hab./an (source document ADEME : Etude d'évaluation des gisements d'évitement, des potentiels de réduction de déchets et des impacts environnementaux évités, Référentiel des données pour 15 actions de prévention des déchets, Janvier 2016)	
Potentiel de réduction : Potentiel de réduction commun aux actions 6.2, 6.3 et 6.4 : 1,3 kg/hab./an pour DEA et 0,11 kg/hab./an pour les DEEE soit un total de 1,41 kg/hab./an mais estimation peu fiable (source document ADEME : Etude d'évaluation des gisements d'évitement, des potentiels de réduction de déchets et des impacts environnementaux évités, Référentiel des données pour 15 actions de prévention des déchets, Janvier 2016)	
Objectifs de l'action : En complément de l'action 6.3 et dans le cadre du projet de rénovation de la déchetterie de Montereau les différentes solutions de collecte préservantes seront étudiées pour une éventuelle mise en place. L'objectif de cette action est donc de réaliser des études pour mettre en place un service de recyclage sur les déchetteries.	
Finalité de l'action : Avec un tri réalisé sur les déchetteries avant la mise en benne tout ce qui était destiné à être jeté pourra espérer avoir une seconde vie ou être revalorisé.	



<p>Démarche / Communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Réalisation d'une bibliographie sur les différentes solutions existantes ; * Étude des possibilités d'implantations dans le cadre du projet de rénovation de la déchetterie de Montereau ; * Lancement et pilotage de l'action ; * RETEX (avant une éventuelle duplication du process) ;
<p>Partenaires potentiels : Recycleries, associations, publics</p>
<p>Mode de communication : Recycleries, associations, médias</p>

Calendrier de réalisation	
2021	
2022	<ul style="list-style-type: none"> * Étude des solutions existantes ; * Études des possibilités d'implantations dans le cadre du projet de rénovation de la déchetterie de Montereau ;
2023	<ul style="list-style-type: none"> * Réalisation sur la déchetterie de Montereau ;
2024	<ul style="list-style-type: none"> * Mise en service d'un espace "collecte préservante" sur la déchetterie de Montereau ;
2025	<ul style="list-style-type: none"> * Suivi et entretien de l'espace "collecte préservante" sur la déchetterie de Montereau ;
2026	<ul style="list-style-type: none"> * RETEX sur 3 années de service avant éventuelle duplication ;

Indicateurs d'activités
<p>Moyens :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Humains : Personnels SIRMOTOM en journée ETP / an ; * Matériels : Description du matériel utilisé dans le cadre de l'action ; * Financiers : Montant HT alloué à l'action /an ;
<p>Réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Etude des solutions envisageables (20%) * Mise en place (80%)
Indicateurs de réussite
<p>Changement de comportement :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Nombre de rotations si benne ou équivalent si une autre solution est mise en place ; * Évolution du comportement des acteurs fréquentant la déchetterie ;
<p>Flux de déchets évités :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Chiffre (poids/volume/unité) de la collecte préservante ;



Thème 6 : Augmenter la durée de vie des produits

Fiche action PLPDMA n°: 6.4

Promotion de la réparation

A l'étude En cours Achevée Abandonnée

Gisements impactés :	D3E, TLC, OMR, Mobilier
Publics-cibles :	Habitants du territoire
Territoire concerné :	Territoire du SIRMOTOM
Responsable :	SIRMOTOM
Enjeux : La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), a renforcé la priorité donnée à la prévention de la production de déchets dans les actions à mener pour favoriser la transition vers une économie circulaire et non plus « linéaire ». La réparation permet d'allonger la durée d'usage des produits manufacturés, participe ainsi à la réduction des consommations de ressources et à la réduction des déchets. La promotion de la réparation fait partie intégrante des politiques publiques en matière d'économie circulaire. Avec la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015, la France a ainsi inscrit la réparation comme une priorité à travers la prévention des déchets et la réutilisation. Sur le territoire du SIRMOTOM, comme au niveau national, il serait avantageux d'accentuer et de favoriser la réparation plutôt que l'achat de produits neufs.	
Gisement d'évitement : Gisement d'évitement commun aux actions 6.2, 6.3 et 6.4 : 26 kg/hab./an pour DEA et 20,4 kg/hab./an pour les DEEE soit un total de 46,4 kg/hab./an (source document ADEME : Etude d'évaluation des gisements d'évitement, des potentiels de réduction de déchets et des impacts environnementaux évités, Référentiel des données pour 15 actions de prévention des déchets, Janvier 2016)	
Potentiel de réduction : Potentiel de réduction commun aux actions 6.2, 6.3 et 6.4 : 1,3 kg/hab./an pour DEA et 0,11 kg/hab./an pour les DEEE soit un total de 1,41 kg/hab./an mais estimation peu fiable (source document ADEME : Etude d'évaluation des gisements d'évitement, des potentiels de réduction de déchets et des impacts environnementaux évités, Référentiel des données pour 15 actions de prévention des déchets, Janvier 2016)	
Objectifs de l'action : Cette action cherchera à promouvoir la réparation plutôt que le rachat en : * Améliorant le référencement des réparateurs afin de faciliter leur identification par les habitants du territoire ; * Continuer à promouvoir les services de proximité en organisant des événements pour sensibiliser les habitants du territoire ; * Sensibiliser au coût de la réparation et sur le choix possible de la durabilité, l'évolutivité et la réparabilité des produits.	
Finalité de l'action : Améliorer la durabilité de tous les objets en essayant de les réparer plutôt que de les jeter entrainera au niveau local une réduction des déchets et une réduction de la consommation des ressources au niveau mondial.	



<p>Démarche / Communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Mettre en ligne et diffuser un annuaire du réemploi soit via une mise à jour de celui déjà existant depuis 2015, soit en s'appuyant sur l'émergence des nouveaux outils régionaux de référencement ; * Continuer à promouvoir les services de proximité existants ; * Organisation d'évènements pour sensibiliser les habitants du territoire (opération de réparation type kf repair, portes ouvertes réparateurs ou autres) ; * Sensibilisation générale sur les multiples intérêts de la réparation et sur les caractéristiques à privilégier lors de l'achat de produits neufs ;
<p>Partenaires potentiels : Communes, recycleries, professionnels de la réparation, associations</p>
<p>Mode de communication : Communes, recycleries, professionnels de la réparation, associations, médias</p>

Calendrier de réalisation	
2021	
2022	<ul style="list-style-type: none"> * Sensibilisation sur la thématique ; * Organisation d'évènements sur la thématique ;
2023	<ul style="list-style-type: none"> * Sensibilisation sur la thématique ; * Organisation d'évènements sur la thématique ; * Création ou modification de l'annuaire du réemploi.
2024	<ul style="list-style-type: none"> * Sensibilisation sur la thématique ; * Organisation d'évènements sur la thématique ;
2025	<ul style="list-style-type: none"> * Sensibilisation sur la thématique ; * Organisation d'évènements sur la thématique ;
2026	<ul style="list-style-type: none"> * Sensibilisation sur la thématique ; * Organisation d'évènements sur la thématique ;

Indicateurs d'activités
<p>Moyens :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Humains : Personnels SIRMOTOM en journée ETP / an ; * Matériels : Description du matériel utilisé dans le cadre de l'action ; * Financiers : Montant HT alloué à l'action /an ;
<p>Réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Nombre d'acteurs de la réparation référencés sur le territoire ; * Nombre de sensibilisations / évènements réalisés par an ;
Indicateurs de réussite
<p>Changement de comportement :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Nombre de personnes sensibilisées / an ; * Évolution du comportement des acteurs sensibilisés ;
<p>Flux de déchets évités :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Non-identifié ;



Thème 7 : Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable
Fiche action PLPDMA n°: 7.1
Promotion du "Stop Pub"

A l'étude En cours Achevée Abandonnée

Gisements impactés :	Courriers non adressés et prospectus publicitaires
Publics-cibles :	Habitants du territoire
Territoire concerné :	Territoire du SIRMOTOM
Responsable :	SIRMOTOM
Enjeux : La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), a renforcé la priorité donnée à la prévention de la production de déchets dans les actions à mener pour favoriser la transition vers une économie circulaire et non plus « linéaire ». Les quantités des imprimés publicitaires non sollicités ont tendance à baisser depuis 2010, cependant elles continuent néanmoins d'être élevées : en 2018 en France, près de 765 720 tonnes de courriers non adressés et 194 234 tonnes de catalogues de vente par correspondance / à distance, ce qui correspond à une moyenne de 10 kg par habitant sur une année ou à 25 kg par foyer (Etude ADEME SEREHO). En 2004, dans le cadre du premier Plan national de prévention des déchets, le ministère de l'Environnement a créé un dispositif de prévention relatif à la distribution de ces imprimés publicitaires en boîtes aux lettres, le « Stop Pub ». L'action s'est matérialisée par la création d'un autocollant mis gratuitement à disposition des particuliers qui souhaitent manifester leur refus de recevoir les publicités non adressées. En apposant cet autocollant sur leur boîte aux lettres, les citoyens peuvent ainsi limiter la production de déchets issus de ces imprimés. Ces autocollants mentionnent en général le souhait de continuer à recevoir l'information des collectivités territoriales.	
Gisement d'évitement : 13,6 kg/hab/an (source document ADEME : Etude d'évaluation des gisements d'évitement, des potentiels de réduction de déchets et des impacts environnementaux évités, Référentiel des données pour 15 actions de prévention des déchets, Janvier 2016)	
Potentiel de réduction : 1,9 à 3.7 kg/hab/an selon l'intensité de "promotion" du dispositif (source document ADEME : Etude d'évaluation des gisements d'évitement, des potentiels de réduction de déchets et des impacts environnementaux évités, Référentiel des données pour 15 actions de prévention des déchets, Janvier 2016)	
Objectifs de l'action : Promouvoir l'opération stop-pub : * Sensibilisation sur la thématique ; * Édition et diffusion d'autocollant Stop-Pub ;	
Finalité de l'action : Suite à cette action une réduction des tonnages de JRM inutiles aura lieu.	



<p>Démarche / Communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Sensibilisation sur la thématique des COUNA (Courrier non adressé); * Édition et diffusion d'autocollant stop -pub ; * Bilan pour estimer la proportion de stop-pub sur le territoire ; * Mise en place d'une méthode de comptage des autocollants distribués ; * Amélioration du réseau de distribution des stop-pub (commerces de proximité type boulangerie, etc...); * Envisager une distribution unique via le magazine "Tom vous informe" à l'ensemble des usagers du territoire ou via des distributions à travers un kit d'accueil "nouvel arrivant" ;
<p>Partenaires potentiels : Poste, grandes enseignes, commerces de proximité, distributeurs, communes</p>
<p>Mode de communication : Communes, poste, médias</p>

Calendrier de réalisation	
2021	<ul style="list-style-type: none"> * Mise en place d'une méthode de comptage des stop-pub distribués chaque année ; * Distribution de stop-pub ;
2022	<ul style="list-style-type: none"> * Distribution de stop-pub ;
2023	<ul style="list-style-type: none"> * Réalisation d'un bilan des stop-pub apposés ; * Campagne de communication sur l'utilisation du Stop-pub ; * Distribution de Stop-Pub ;
2024	<ul style="list-style-type: none"> * Distribution de stop-pub ;
2025	<ul style="list-style-type: none"> * Distribution de stop-pub ;
2026	<ul style="list-style-type: none"> * Distribution de stop-pub ;

Indicateurs d'activités
<p>Moyens :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Humains : Personnels SIRMOTOM en journée ETP / an ; * Matériels : Description du matériel utilisé dans le cadre de l'action ; * Financiers : Montant HT alloué à l'action /an ;
<p>Réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Mise en place d'une méthodologie de comptage des stop-pub distribués (objectif : 1); * Réalisation d'un bilan sur le nombre de stop pub apposés (objectif : 1);
Indicateurs de réussite
<p>Changement de comportement :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Nombre de stop-pub distribué déterminé via méthode de comptage mis en place ; * Évolution du nombre de stop-pub apposés déterminé par le bilan réalisé ;
<p>Flux de déchets évités :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Selon le taux d'équipement des boîtes aux lettres (valeur moyenne 1,9 kg/an/hab.) ;



Thème 7 : Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable

Fiche action PLPDMA n°: 7.2

Promotion de la consommation de l'eau du robinet

A l'étude En cours Achevée Abandonnée

Gisements impactés :	Emballages ménagers recyclables
Publics-cibles :	Habitants du territoire
Territoire concerné :	Territoire du SIRMOTOM
Responsable :	SIRMOTOM ou EPCI compétence eau potable
Enjeux : La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), a renforcé la priorité donnée à la prévention de la production de déchets dans les actions à mener pour favoriser la transition vers une économie circulaire et non plus « linéaire ». La consommation de l'eau du robinet est parfois mal vue par les consommateurs (pollution éventuelle de l'eau, goût, ...). Cependant, cela représente un budget non négligeable pour les foyers ainsi qu'une production importante de déchets (déchets de production, de transports, de distribution et de consommation – bouteilles d'eau). Si une majorité des foyers du territoire consommait l'eau du robinet plutôt que de l'eau en bouteille ils pourraient réaliser de réelles économies et protéger la planète.	
Gisement d'évitement : 2,9 kg/hab/an (source document ADEME : Etude d'évaluation des gisements d'évitement, des potentiels de réduction de déchets et des impacts environnementaux évités, Référentiel des données pour 15 actions de prévention des déchets, Janvier 2016)	
Potentiel de réduction : 3 kg/hab/an par personne pratiquant (source document ADEME : Etude d'évaluation des gisements d'évitement, des potentiels de réduction de déchets et des impacts environnementaux évités, Référentiel des données pour 15 actions de prévention des déchets, Janvier 2016)	
Objectifs de l'action : Cette action cherche à promouvoir la consommation de l'eau du robinet et l'utilisation de gourdes réutilisables pour réduire les quantités de bouteilles plastiques consommées/jetées.	
Finalité de l'action : Le SIRMOTOM aurait beaucoup moins de bouteilles plastiques à récupérer et à envoyer au centre de recyclage. La réduction de nombre de bouteilles plastiques utilisées entrainerait une réduction des déchets, de la pollution et du budget en eau.	

Démarche / Communication :

- * Sensibilisation sur la thématique ;
- * Édition et diffusion de gourde TOM ;
- * Informer sur la qualité de l'eau du territoire et sur les alternatives de filtration existantes ;
- * Test de dégustation en aveugle eau robinet/eau de source, visualisation de la quantité de déchets produits pour une personne avec les bouteilles ;
- * Utilisation de gourdes lors d'évènements sportifs pour lutter contre le plastique ;

Partenaires potentiels : EPCI compétence eau potable, agence de l'eau, ...

Mode de communication : Ensemble des canaux de communications habituels du syndicat



Calendrier de réalisation	
2021	
2022	
2023	<ul style="list-style-type: none"> * Sensibilisation sur la thématique ; * Édition et diffusion de gourde TOM, carafe ou éco-cup ; * Informer sur la qualité de l'eau du territoire et sur les alternatives de filtration existantes ;
2024	<ul style="list-style-type: none"> * Sensibilisation sur la thématique ; * Édition et diffusion de gourde TOM, carafe ou éco-cup ; * Informer sur la qualité de l'eau du territoire et sur les alternatives de filtration existantes ; * Test de dégustation en aveugle eau robinet / eau de sourc
2025	<ul style="list-style-type: none"> * Sensibilisation sur la thématique ; * Édition et diffusion de gourde TOM, carafe ou éco-cup ; * Informer sur la qualité de l'eau du territoire et sur les alternatives de filtration existantes ;
2026	<ul style="list-style-type: none"> * Sensibilisation sur la thématique ; * Édition et diffusion de gourde TOM, carafe ou éco-cup ; * Informer sur la qualité de l'eau du territoire et sur les alternatives de filtration existantes ; * Test de dégustation en aveugle eau robinet / eau de sourc

Indicateurs d'activités
<p>Moyens :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Humains : Personnels SIRMOTOM en journée ETP / an ; * Matériels : Description du matériel utilisé dans le cadre de l'action ; * Financiers : Montant HT alloué à l'action /an ;
<p>Réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Nombre de sensibilisations réalisées / an ;
Indicateurs de réussite
<p>Changement de comportement :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Nombre de personnes sensibilisées / an ; * Évolution du comportement des acteurs sensibilisés, évolution du nombre de personnes consommant l'eau du robinet ;
<p>Flux de déchets évités :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Poids de déchets évités ;



Thème 7 : Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable
Fiche action PLPDMA n°: 7.3
Ateliers faire soi-même

A l'étude En cours Achevée Abandonnée

Gisements impactés :	Emballages ménagers recyclables , OMR, déchets rejetés en milieu aquatique
Publics-cibles :	Habitants du territoire
Territoire concerné :	Territoire du SIRMOTOM
Responsable :	SIRMOTOM
Enjeux : La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), a renforcé la priorité donnée à la prévention de la production de déchets dans les actions à mener pour favoriser la transition vers une économie circulaire et non plus « linéaire ». Les produits ménagers faits-maison et de nombreuses alternatives éco-responsables de produits d'usage courant peuvent facilement permettre de faire des économies, de réduire la quantité de déchets et l'impact sur l'environnement. Les éléments utilisés pour les fabriquer sont des matières premières renouvelables. Ils sont aussi tous biodégradables et sont beaucoup moins nocifs pour la santé que ceux que l'on trouve dans le commerce. Le changement d'un geste courant ou le remplacement d'un produit aide à la prise de conscience et peut permettre d'initier une démarche de prévention des déchets plus générale. Les ateliers déjà réalisés par le SIRMOTOM ont été appréciés par les habitants du territoire, ils peuvent être un grand atout en terme de prévention.	
Gisement d'évitement : Pas d'estimation	
Potentiel de réduction : Pas d'estimation	
Objectifs de l'action : Promouvoir le faire soi-même et les alternatives éco-responsables afin de permettre aux habitants du territoire d'initier une démarche de prévention par thématique ou plus généralisée.	
Finalité de l'action : Les habitants qui auront participé à ces ateliers auront eu de l'aide pour réduire leur consommation de déchets et faire des économies. Ils pourront faire la promotion de ces ateliers ou des différentes techniques apprises tout en les appliquant.	
Démarche / Communication : * Série d'ateliers "faire soi-même" du SIRMOTOM ; * Ateliers "découverte" en partenariat ou prestation ; * Création et diffusion de contenu (livrets, recettes, trucs et astuces, tutoriels vidéo, ...) ;	
Partenaires potentiels : Communes, associations, recycleries, associations	
Mode de communication : Ensemble des canaux de communications habituels du syndicat	



Calendrier de réalisation	
2021	* Série d'ateliers "faire soi-même" du SIRMOTOM ; * Ateliers "découverte" en partenariat ou prestation ; * Création et diffusion de contenu (Livret, recettes, trucs et astuces, tutoriels vidéo, ...)
2022	* Série d'ateliers "faire soi-même" du SIRMOTOM ; * Ateliers "découverte" en partenariat ou prestation ; * Création et diffusion de contenu (Livret, recettes, trucs et astuces, tutoriels vidéo, ...)
2023	* Série d'ateliers "faire soi-même" du SIRMOTOM ; * Ateliers "découverte" en partenariat ou prestation ; * Création et diffusion de contenu (Livret, recettes, trucs et astuces, tutoriels vidéo, ...)
2024	* Série d'ateliers "faire soi-même" du SIRMOTOM ; * Ateliers "découverte" en partenariat ou prestation ; * Création et diffusion de contenu (Livret, recettes, trucs et astuces, tutoriels vidéo, ...)
2025	* Série d'ateliers "faire soi-même" du SIRMOTOM ; * Ateliers "découverte" en partenariat ou prestation ; * Création et diffusion de contenu (Livret, recettes, trucs et astuces, tutoriels vidéo, ...)
2026	* Série d'ateliers "faire soi-même" du SIRMOTOM ; * Ateliers "découverte" en partenariat ou prestation ; * Création et diffusion de contenu (Livret, recettes, trucs et astuces, tutoriels vidéo, ...)

Indicateurs d'activités
<p>Moyens :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Humains : Personnels SIRMOTOM en journée ETP / an ; * Matériels : Description du matériel utilisé dans le cadre de l'action ; * Financiers : Montant HT alloué à l'action /an ;
<p>Réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Nombre d'ateliers réalisés / an ;
Indicateurs de réussite
<p>Changement de comportement :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Nombre de personnes ayant participé aux ateliers / an ; * Évolution du comportement des personnes ayant participé aux ateliers ;
<p>Flux de déchets évités :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Non-identifié ;



Thème 7 : Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable

Fiche action PLPDMA n°: 7.4

Promotion de l'utilisation des emballages réutilisables chez les commerçants et les particuliers

A l'étude

En cours

Achevée

Abandonnée

Gisements impactés :	Emballages ménagers recyclables
Publics-cibles :	Habitants et commerçants du territoire
Territoire concerné :	Territoire du SIRMOTOM
Responsable :	SIRMOTOM
Enjeux : La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), a renforcé la priorité donnée à la prévention de la production de déchets dans les actions à mener pour favoriser la transition vers une économie circulaire et non plus « linéaire ». Les emballages ménagers, les emballages des produits consommés hors domicile, les emballages dédiés au transport font partie d'un gisement de déchets qu'il est possible de réduire grâce à l'achat en vrac, à l'acceptation des contenants des particuliers chez les commerçants et à l'utilisation de contenants réutilisables pour le transport.	
Gisement d'évitement : 2,4 kg/hab/an (vrac) + 1,3 kg/hab/an (Sac usage unique) (source document ADEME : Etude d'évaluation des gisements d'évitement, des potentiels de réduction de déchets et des impacts environnementaux évités, Référentiel des données pour 15 actions de prévention des déchets, Janvier 2016)	
Potentiel de réduction : Pas d'estimation	
Objectifs de l'action : L'objectif de cette action est de réduire considérablement les sacs et emballages à usage unique. * Promouvoir l'utilisation des emballages réutilisables (éviter les sacs à usage unique) ; * Promouvoir la consommation de produits en vrac ; * Promouvoir la consigne pour réemploi ; * Promouvoir le principe du doggy-bag ;	
Finalité de l'action : En réduisant considérablement la production et la consommation de produits à usage unique sur le territoire, les acteurs du territoire deviendront plus écoresponsables et la pollution due aux emballages sera moins importante.	
Démarche / Communication : * Sensibilisation des particuliers à la thématique et aux alternatives existantes ; * Réalisation de goodies type emballages réutilisables (sacs, ...) ; * Sensibilisation des commerçants à l'acceptation des contenants propres des particuliers ;	
Partenaires potentiels : Commerçants	
Mode de communication : Ensemble des canaux de communications habituels du syndicat, commerçants, restaurateurs	



Calendrier de réalisation	
2021	<ul style="list-style-type: none"> * Sensibilisation des particuliers et professionnels à la thématique et aux alternatives existantes ; * Réalisation de goodies type emballages réutilisables (sacs, ...) ; * Sensibilisation des commerçants à l'acceptation des contenants propres des particuliers ;
2022	<ul style="list-style-type: none"> * Sensibilisation des particuliers et professionnels à la thématique et aux alternatives existantes ; * Réalisation de goodies type emballages réutilisables (sacs, ...) ; * Sensibilisation des commerçants à l'acceptation des contenants propres des particuliers ;
2023	<ul style="list-style-type: none"> * Sensibilisation des particuliers et professionnels à la thématique et aux alternatives existantes ; * Réalisation de goodies type emballages réutilisables (sacs, ...) ; * Sensibilisation des commerçants à l'acceptation des contenants propres des particuliers ;
2024	<ul style="list-style-type: none"> * Sensibilisation des particuliers et professionnels à la thématique et aux alternatives existantes ; * Réalisation de goodies type emballages réutilisables (sacs, ...) ; * Sensibilisation des commerçants à l'acceptation des contenants propres des particuliers ;
2025	<ul style="list-style-type: none"> * Sensibilisation des particuliers et professionnels à la thématique et aux alternatives existantes ; * Réalisation de goodies type emballages réutilisables (sacs, ...) ; * Sensibilisation des commerçants à l'acceptation des contenants propres des particuliers ;
2026	<ul style="list-style-type: none"> * Sensibilisation des particuliers et professionnels à la thématique et aux alternatives existantes ; * Réalisation de goodies type emballages réutilisables (sacs, ...) ; * Sensibilisation des commerçants à l'acceptation des contenants propres des particuliers ;

Indicateurs d'activités

Moyens :

- * Humains : Personnels SIRMOTOM en journée ETP / an ;
- * Matériels : Description du matériel utilisé dans le cadre de l'action ;
- * Financiers : Montant HT alloué à l'action /an ;

Réalisation :

- * Nombre de sensibilisations réalisées / an ;
- * Nombre de commerces recensés acceptant les contenants des particuliers ;

Indicateurs de réussite

Changement de comportement :

- * Nombre de personnes sensibilisées /an ;
- * Chiffres de la vente en vrac annuelle de certains magasins (si possible à obtenir) ;
- * Évolution du comportement des personnes sensibilisées ;

Flux de déchets évités :

- * Poids de déchets évités ;



Thème 7 : Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable
Fiche action PLPDMA n°: 7.5
Promotion des couches lavables

A l'étude En cours Achevée Abandonnée

Gisements impactés :	Ordures ménagères résiduelles (Couches jetables)
Publics-cibles :	Habitants du territoire, professionnels de l'enfance et ehpad
Territoire concerné :	Territoire du SIRMOTOM
Responsable :	SIRMOTOM
Enjeux : La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), a renforcé la priorité donnée à la prévention de la production de déchets dans les actions à mener pour favoriser la transition vers une économie circulaire et non plus « linéaire ». Environ 3 800 couches seront utilisées durant les 2 ans et demi nécessaires à un enfant pour être propre. Cela représente près d'une tonne de déchets en couches jetables non recyclables. A l'inverse, les couches lavables génèrent une quantité de déchets minime avec seulement une trentaine de couches lavables nécessaires par enfants. Cette alternative aux couches jetables est adoptée par un nombre de parents toujours plus important. Ces derniers sont à la fois soucieux de diminuer les déchets qu'ils produisent, mais pas seulement, car les couches lavables présentent également de nombreux avantages.	
Gisement d'évitement : 9,4 kg/enfant/an (source document ADEME : Etude d'évaluation des gisements d'évitement, des potentiels de réduction de déchets et des impacts environnementaux évités, Référentiel des données pour 15 actions de prévention des déchets, Janvier 2016)	
Potentiel de réduction : 210 à 299,3 kg/enfant/an (source document ADEME : Etude d'évaluation des gisements d'évitement, des potentiels de réduction de déchets et des impacts environnementaux évités, Référentiel des données pour 15 actions de prévention des déchets, Janvier 2016)	
Objectifs de l'action : Cette action cherche à convaincre et aider les habitants du territoire à passer des couches jetables aux couches lavables. * Promouvoir l'utilisation des couches lavables * Aider les parents financièrement pour qu'ils se lancent dans la démarche ; * En fonction des opportunités, une aide pourrait également être apportée à des projets portés par des professionnels des secteurs de la petite enfance ou des EHPAD ;	
Finalité de l'action : Cette action permettra de sensibiliser de nombreux parents aux couches lavables et de les aider à cet achat. Plus les parents adopteront cette pratique moins il y aura de déchets dus aux couches jetables.	

Démarche / Communication : * Sensibilisation des jeunes parents à l'utilisation des couches lavables (communication, participation aux événements thématiques de la petite enfance, temps de présence au sein de structures ciblées (RAM, crèches, maternité) pour échanger avec les parents ou futurs parents ; * Poursuite de la distribution d'aide à l'achat à destination des jeunes parents mis en place fin 2018 ; * Selon les opportunités, un accompagnement de structure de type crèche pourrait également être envisagé si un porteur de projet venait à être identifié ;
--



Partenaires potentiels : Services enfance des communes, crèches, RAM, CAF, Service maternité, Ademe, CRIF

Mode de communication : Ensemble des canaux de communications habituels du syndicat, services enfance des communes, RAM, crèches, CAF, magasins spécialisés

Calendrier de réalisation

2021	<ul style="list-style-type: none"> * Sensibilisation des jeunes parents à l'utilisation des couches lavables (communication) ; * Participation aux évènements thématiques de la petite enfance, temps de présence au sein de structures ciblées (RAM, crèches, maternité) pour échanger avec les parents ou futurs parents ; * Poursuite de la distribution de l'aide à l'achat à destination des jeunes parents ;
2022	<ul style="list-style-type: none"> * Sensibilisation des jeunes parents à l'utilisation des couches lavables (communication) ; * Participation aux évènements thématiques de la petite enfance, temps de présence au sein de structures ciblées (RAM, crèches, maternité) pour échanger avec les parents ou futurs parents ; * Poursuite de la distribution de l'aide à l'achat à destination des jeunes parents ; * Selon les opportunités, un accompagnement de structure de type crèche ou autre sera envisagé si un porteur de projet venait à être identifié ;
2023	<ul style="list-style-type: none"> * Sensibilisation des jeunes parents à l'utilisation des couches lavables (communication) ; * Participation aux évènements thématiques de la petite enfance, temps de présence au sein de structures ciblées (RAM, crèches, maternité) pour échanger avec les parents ou futurs parents ; * Poursuite de la distribution de l'aide à l'achat à destination des jeunes parents ; * Selon les opportunités, un accompagnement de structure de type crèche ou autre sera envisagé si un porteur de projet venait à être identifié ;
2024	<ul style="list-style-type: none"> * Sensibilisation des jeunes parents à l'utilisation des couches lavables (communication) ; * Participation aux évènements thématiques de la petite enfance, temps de présence au sein de structures ciblées (RAM, crèches, maternité) pour échanger avec les parents ou futurs parents ; * Poursuite de la distribution de l'aide à l'achat à destination des jeunes parents ; * Selon les opportunités, un accompagnement de structure de type crèche ou autre sera envisagé si un porteur de projet venait à être identifié ;
2025	<ul style="list-style-type: none"> * Sensibilisation des jeunes parents à l'utilisation des couches lavables (communication) ; * Participation aux évènements thématiques de la petite enfance, temps de présence au sein de structures ciblées (RAM, crèches, maternité) pour échanger avec les parents ou futurs parents ; * Poursuite de la distribution de l'aide à l'achat à destination des jeunes parents ; * Selon les opportunités, un accompagnement de structure de type crèche ou autre sera envisagé si un porteur de projet venait à être identifié ;
2026	<ul style="list-style-type: none"> * Sensibilisation des jeunes parents à l'utilisation des couches lavables (communication) ; * Participation aux évènements thématiques de la petite enfance, temps de présence au sein de structures ciblées (RAM, crèches, maternité) pour échanger avec les parents ou futurs parents ; * Poursuite de la distribution de l'aide à l'achat à destination des jeunes parents ; * Selon les opportunités, un accompagnement de structure de type crèche ou autre sera envisagé si un porteur de projet venait à être identifié ;



Indicateurs d'activités
Moyens : <ul style="list-style-type: none">* Humains : Personnels SIRMOTOM en journée ETP / an ;* Matériels : Description du matériel utilisé dans le cadre de l'action ;* Financiers : Montant HT alloué à l'action /an ;
Réalisation : <ul style="list-style-type: none">* Opération aide à l'achat déployée ;* Présence sur évènement lié à la petite enfance ;* Identification d'une structure collective intéressée par l'étude d'un projet de déploiement ;
Indicateurs de réussite
Changement de comportement : <ul style="list-style-type: none">* Nombre d'aides à l'achat accordées ;* Évolution du comportement des personnes sensibilisées ;
Flux de déchets évités : <ul style="list-style-type: none">* Poids de déchets évités par l'utilisation des couches lavables ;

PROVISOIRE



PROVISOIRE



Thème 8 : Réduire les déchets des entreprises

Fiche action PLPDMA n°: 8.1

Programme cohérent d'actions concourant à la prévention et à la réduction des déchets des entreprises

A l'étude

En cours

Achevée

Abandonnée

Gisements impactés :	Parties assimilées des DMA, DAE
Publics-cibles :	Entreprises du territoire
Territoire concerné :	Territoire du SIRMOTOM
Responsable :	« Chambres / fédérations »
Enjeux : En 2015, la production française des déchets des activités économiques a représenté 297,6 millions de tonnes, dont 227,6 millions par le BTP. Les déchets d'activités économiques sont issus de tous les secteurs de production : agriculture/pêche (secteur primaire), industrie/transformation (secteur secondaire), services/ transports et commerces (secteur tertiaire). Ils peuvent être dangereux ou non dangereux. Tous les types d'entreprises sont donc concernés. Une partie des DAE est collectée avec ceux des ménages : ce sont les déchets « assimilés ». Les collectivités territoriales peuvent inciter et accompagner les entreprises du territoire à réduire leurs déchets, dans une logique d'économie circulaire. Elles disposent d'une opportunité pour leur montrer comment la réduction des déchets peut les rendre plus compétitives et performantes via l'optimisation de l'utilisation de matière tout au long de la chaîne de production (Le coût complet des déchets pour les entreprises représente plus de 14 fois le coût de gestion externe). Cibler les entreprises montre aussi concrètement aux citoyens que les autres acteurs du territoire s'engagent et que les efforts de réduction des déchets sont partagés.	
Gisement d'évitement : Les DMA représentent 20 % des déchets collectés par le service public	
Potentiel de réduction : Pas d'estimation	
Objectifs de l'action : Sensibiliser les entreprises aux notions de prévention des déchets (via les opportunités économiques que leur offre la prévention des déchets) ;	
Finalité de l'action : Une fois sensibilisées, les entreprises pourront mettre en œuvre les conseils et techniques de réduction des déchets. Les déchets des entreprises collectés par le service public seront inférieurs à ceux d'aujourd'hui. Les habitants du territoire verront les efforts que réalisent les entreprises.	
Démarche / Communication : * Sensibiliser les entreprises du territoire à la réduction des déchets ; * Relayer les bonnes pratiques des entreprises du territoire ;	
Partenaires potentiels : Chambre des métiers et de l'artisanat, Chambre de commerce et de l'industrie, Chambre d'agriculture ;	
Mode de communication : Ensemble des canaux de communications habituels du syndicat	



Calendrier de réalisation	
2021	
2022	
2023	* Organisation d'une réunion avec les partenaires éventuels ;
2024	* Campagne de communication relayant les éventuelles actions des partenaires, diffusant l'intérêt de l'économie circulaire et de la prévention au sein de l'entreprise ;
2025	* Relai des bonnes pratiques des entreprises du territoire ;
2026	* Relai des bonnes pratiques des entreprises du territoire ;

Indicateurs d'activités
<p>Moyens :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Humains : Personnels SIRMOTOM en journée ETP / an ; * Matériels : Description du matériel utilisé dans le cadre de l'action ; * Financiers : Montant HT alloué à l'action /an ;
<p>Réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Réunions avec partenaires organisées ; * Documents produits ; * Message de communication relayant les actions des partenaires ; * Nombre de bonnes pratiques relayées ;
Indicateurs de réussite
<p>Changement de comportement :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Nombre de bonnes pratiques recensées ;
<p>Flux de déchets évités :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Non-identifié ;

PRO



Thème 9 : Réduire les déchets du BTP

Fiche action PLPDMA n°: 9.1

Programme cohérent d'actions concourant à la prévention et à la réduction des déchets du BTP

A l'étude

En cours

Achevée

Abandonnée

Gisements impactés :	Parties assimilées des DMA, DAE, Déchets du BTP
Publics-cibles :	Entreprises de BTP du territoire
Territoire concerné :	Territoire du SIRMOTOM
Responsable :	« Chambres / fédérations »
Enjeux : En 2015, la production française des déchets des activités économiques a représenté 297,6 millions de tonnes, dont 227,6 millions par le BTP. Les déchets du BTP sont issus des entreprises du secteur du bâtiment et des travaux publics. Ils peuvent être dangereux ou non dangereux. Tous les types d'entreprises sont donc concernés. Une partie des déchets du BTP est collectée avec ceux des ménages : ce sont les déchets « assimilés ». Les collectivités territoriales peuvent inciter et accompagner les entreprises du territoire à réduire leurs déchets, dans une logique d'économie circulaire. Elles disposent d'une opportunité pour leur montrer comment la réduction des déchets peut les rendre plus compétitives et performantes via l'optimisation de l'utilisation de matière tout au long de la chaîne de production (Le coût complet des déchets pour les entreprises représente plus de 14 fois le coût de gestion externe). La notion de "prévention" des déchets est assez nouvelle, pour le BTP ce terme est plutôt assimilé aux risques professionnels. Cibler les entreprises montre aussi concrètement aux citoyens que les autres acteurs du territoire s'engagent et que les efforts de réduction des déchets sont partagés. Globalement les BTP présentent une forte prépondérance de déchets inertes et un potentiel de réemploi, de réutilisation et de recyclage encore inégalement exploité.	
Gisement d'évitement : Les DMA représentent 20 % des déchets collectés par le service public	
Potentiel de réduction : Pas d'estimation	
Objectifs de l'action : Sensibiliser les entreprises du BTP aux notions de prévention des déchets (via les opportunités économiques que leur offre la prévention des déchets)	
Finalité de l'action : Une fois sensibilisées, les entreprises du BTP pourront mettre en œuvre les conseils et techniques de réduction des déchets. Les déchets des entreprises collectés par le service public seront inférieurs à ceux d'aujourd'hui. Les habitants du territoire verront les efforts que réalisent les entreprises.	
Démarche / Communication :	
* Sensibiliser les entreprises du territoire à la réduction des déchets ; * Relayer les bonnes pratiques des entreprises du territoire ;	
Partenaires potentiels : Chambre des métiers et de l'artisanat, Chambre de commerce et de l'industrie, Fédération Française du Bâtiment ;	
Mode de communication : Ensemble des canaux de communications habituels du syndicat	



Calendrier de réalisation	
2021	
2022	
2023	* Organisation d'une réunion avec les partenaires éventuels ;
2024	* Campagne de communication relayant les éventuelles actions des partenaires, diffusant l'intérêt de l'économie circulaire et de la prévention au sein de l'entreprise ;
2025	* Relai des bonnes pratiques des entreprises du territoire ;
2026	* Relai des bonnes pratiques des entreprises du territoire ;

Indicateurs d'activités
<p>Moyens :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Humains : Personnels SIRMOTOM en journée ETP / an ; * Matériels : Description du matériel utilisé dans le cadre de l'action ; * Financiers : Montant HT alloué à l'action /an ;
<p>Réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Réunions avec partenaires organisées ; * Documents produits ; * Message de communication relayant les actions des partenaires ; * Nombre de bonnes pratiques relayées ;
Indicateurs de réussite
<p>Changement de comportement :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Nombre de bonnes pratiques recensées ;
<p>Flux de déchets évités :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Non-identifié ;

PROVISOIRE



Thème 10 : Réduire les déchets marins

Fiche action PLPDMA n°: 10.1

Programme cohérent d'actions concourant à la prévention et à la réduction des déchets marins

A l'étude

En cours

Achevée

Abandonnée

Gisements impactés :	Petits déchets plastiques, mégots de cigarette, produits nocifs pour le milieu aquatique
Publics-cibles :	Grand public, scolaires
Territoire concerné :	Territoire du SIRMOTOM
Responsable :	SIRMOTOM
Enjeux : Les déchets marins sont tous les déchets retrouvés en mer soit directement jetés en mer ou dans les voies d'eaux intérieures, soit jetés sur la terre puis mobilisés par les eaux de pluie, les inondations ou les collecteurs d'eaux pluviales, atteignant ainsi les cours d'eau puis la mer. Les actions de prévention des déchets menées par les territoires, même si ces derniers ne sont pas en zone littorale, contribuent significativement à la prévention des déchets marins d'origine terrestre. Chacun, à son échelle, est capable d'agir pour la réduction des déchets marins.	
Gisement d'évitement : Pas d'estimation	
Potentiel de réduction : Pas d'estimation	
Objectifs de l'action : L'objectif de cette action est de montrer aux habitants l'impact qu'ils peuvent avoir sur les déchets marins. * Sensibiliser le public aux notions de pollution marine et plus spécifiquement à la pollution marine que peut engendrer un territoire éloigné du littoral tel que celui du SIRMOTOM ; * Faire prendre conscience aux consommateurs des enjeux derrière l'abandon inapproprié de leurs déchets ou leurs choix de consommation (produits toxiques).	
Finalité de l'action : Après avoir été sensibilisés aux problématiques des déchets marins, les acteurs du territoire feront plus attention à ce qu'ils jettent par terre ou dans l'eau. La pollution due aux déchets marins pourra être diminuée sur le territoire.	

Démarche / Communication :

- * Mettre en place une campagne de communication mettant en évidence les liens entre gestes d'abandon et déchets marins, et les bénéfices connexes suivant les spécificités du groupe visé (loisirs, protection des animaux, santé humaine, économie...);
- * Inclure dans les actions visant la réduction de la nocivité des déchets (sensibilisation à la prévention qualitative, jardinage au naturel, éco-consommation...) des messages faisant le lien entre compositions des produits et effets sur le milieu marin ;
- * Organiser des ateliers pratiques de fabrication maison de produits d'entretien, de produits phytosanitaires et de produits cosmétiques non toxiques ;
- * Distribuer des cendriers de poche avec messages faisant le lien entre mégots et déchets marins ;
- * Relayer les campagnes de collecte et, si possible, de quantification, de déchets en rivière, et s'appuyer dessus pour sensibiliser le public (photos, chiffres issus de la quantification) ;



* Inciter les communes du territoire à la verbalisation des incivilités liées à l'abandon de déchets sur la voie publique ou dans la nature, notamment des mégots de cigarettes (recours aux dispositifs de sanction existants en la matière et relevant notamment de la compétence de la police municipale, et/ou mise en place de dispositifs locaux d'amendes spécifiques) ;
Partenaires potentiels : Communes du territoire, voie navigable de France, association "la seine en partage" (opérations berges saines), et toutes associations environnementales et de protection de la nature du territoire ;
Mode de communication : Ensemble des canaux de communications habituels du syndicat

Calendrier de réalisation	
2021	* Une campagne de collecte soutenue ; * Message de communication régulier ;
2022	* Une campagne de collecte soutenue ; * Message de communication régulier ; * Création de contenu ;
2023	* Une campagne de collecte soutenue ; * Message de communication régulier ; * Sensibilisation ;
2024	* Une campagne de collecte soutenue ; * Message de communication régulier ; * Sensibilisation ;
2025	* Une campagne de collecte soutenue ; * Message de communication régulier ; * Sensibilisation ;
2026	* Une campagne de collecte soutenue ; * Message de communication régulier ; * Sensibilisation ;

Indicateurs d'activités
Moyens : * Humains : Personnels SIRMOTOM en journée ETP / an ; * Matériels : Description du matériel utilisé dans le cadre de l'action ; * Financiers : Montant HT alloué à l'action /an ;
Réalisation : * Personnes sensibilisées ; * Documents produits ; * Campagnes de collecte soutenues ; * Messages de communication diffusés ;
Indicateurs de réussite
Changement de comportement : * Nombre de participants aux campagnes de collecte et aux ateliers de fabrication de produit permettant la réduction de l'impact sur le milieu aquatique ; * Évolution du comportement des personnes sensibilisées ;
Flux de déchets évités : * Non-identifié ;



SIRMOTOM

22 rue de la Grande Haie

77130 Montereau-fault-Yonne

Tel : 01.64.32.67.23

Email : sirmotom@wanadoo.fr

Site internet : www.sirmotom.fr